



MATTHIEU DE NANTEUIL  
ET LAURA MERLA (DIR.)

# Travail et *care* comme expériences politiques

**Travail et *care*  
comme expériences politiques**

---



# **Travail et *care* comme expériences politiques**

*Penser la justice sociale à l'heure de la vulnérabilité*

---

Matthieu de Nanteuil et Laura Merla (dir.)

**UCL** PRESSES  
UNIVERSITAIRES  
 DE LOUVAIN

Ce livre est la synthèse d'un ensemble de communications réunies dans le cadre du dernier colloque de l'Institut IACCHOS : « Redessiner le changement social avec et par-delà les crises » (Louvain-la-Neuve, 30, 31 mars et 1<sup>er</sup> avril 2015).

© Presses universitaires de Louvain, 2017

Dépôt légal : D/2017/9964/48

ISBN : 978-2-87558-613-1

ISBN pour la version numérique (pdf) : 978-2-87558-614-8

Imprimé en Belgique par CIACO scrl – n° d'imprimeur : 95774

Tous droits de reproduction, d'adaptation ou de traduction, par quelque procédé que ce soit, réservés pour tous pays, sauf autorisation de l'éditeur ou de ses ayants droit.

Couverture : Marie-Hélène Grégoire

Mise en page : Émilie Hamoir

Diffusion : [www.i6doc.com](http://www.i6doc.com), l'édition universitaire en ligne

Sur commande en librairie ou à

Diffusion universitaire CIACO

Grand-Rue, 2/14

1348 Louvain-la-Neuve, Belgique

Tél. 32 10 47 33 78

Fax 32 10 45 73 50

[duc@ciaco.com](mailto:duc@ciaco.com)

Distributeur pour la France :

Librairie Wallonie-Bruxelles

46 rue Quincampoix - 75004 Paris

Tél. 33 1 42 71 58 03

Fax 33 1 42 71 58 09

[librairie.wb@orange](mailto:librairie.wb@orange)

# Introduction

## *Travail et care comme expériences politiques*

---

Matthieu de Nanteuil et Laura Merla

Dans un petit livre qui fait le point sur « l'éthique du *care* », la philosophe Fabienne Brugère écrit : « L'éthique du *care* mobilise bien une ontologie de la vulnérabilité en déstabilisant [...] une tradition à la fois intellectualiste et spiritualiste. La référence à la vulnérabilité devient [...] indispensable à une meilleure compréhension des vies vulnérables, des sujets de besoin dont il faut “prendre soin”. Plus encore, elle reçoit dans les deux cas une signification pragmatique destinée à mettre en relief les différentes expériences de la dépendance. La dépendance vaut bien comme ce révélateur d'une vulnérabilité ontologique et anthropologique. L'éthique du *care* se réalise dans une attention aux autres qui vaut comme une réponse appropriée à des êtres dépendants dont le statut de sujet doit être pensé à travers la nécessité de la survie, du maintien de la vie ou du mieux-vivre » (Brugère, 2011, p. 66-67).

Les réflexions sur le *care* sont apparues comme une manière de reformuler les enjeux de la solidarité dans nos sociétés ouvertes, marquées par un double mouvement de globalisation des économies capitalistes et de crise des formes d'intervention de l'État social à l'échelle nationale. Dans ce contexte, les principaux travaux dans le domaine du *care* (Brugère, 2011 ; Butler, 2007 ; Gilligan, 2008 [1982] ; Tronto, 2009 [1993] ; Young, 2001) n'ont pas seulement cherché à analyser les activités ou pratiques de soin, en soulignant leur rôle essentiel dans la « fabrique » de la solidarité au quotidien. Elles ont proposé une tout autre lecture du sujet humain, à la fois philosophique et anthropologique : au lieu de mettre en avant l'idéal d'un sujet rationnel devant constamment chercher à renforcer les moyens de son autonomie, ces approches ont insisté sur les rapports d'interdépendance qui lient les êtres humains entre eux. Le sens de la solidarité s'en est trouvé profondément modifié. Car plutôt que de chercher à libérer les individus ou les groupes de toute dépendance – à l'égard de la biosphère, de leur propre corporéité, mais aussi d'autres groupes sociaux –, il s'agirait désormais d'assumer publiquement cette dépendance pour mieux en *subvertir* les termes : en se détachant de l'horizon illusoire d'une autonomie prométhéenne, mais en permettant aussi un travail de solidarité en son sein, capable de maintenir la distinction, essentielle depuis les Lumières, entre dépendance et domination. Dès lors, l'enjeu ne serait plus de s'émanciper abstraitement de toute hétéronomie, mais d'assumer la finitude inhérente à l'existence humaine en cherchant à surmonter la part de soumission, de souffrance ou d'inégalité qui lui est liée.

## 1. Sur la domination

En toile de fond, la critique de la domination peut gagner en réalisme, en précision. L'ambition est autant de lutter contre ce qui abaisse que de résister à l'injonction inverse, selon laquelle « nous serions tous des maîtres », pour reprendre le titre d'un livre de Philippe d'Iribarne (D'Iribarne, 1996). Dans chacune de ces polarités, le lien social est ignoré. Plus encore, une première acception de la vulnérabilité, celle qui fait de chaque histoire singulière le résultat précaire des nombreuses relations interpersonnelles, est confondue avec une autre, celle qui procède directement de l'exercice du pouvoir et manipule à dessein ceux dont les ressources (économiques, mais aussi sociales, culturelles, etc.) sont les plus faibles.

À l'inverse, l'éthique du *care* propose un nouveau regard sur la domination : d'un côté, elle entend résister aux structures de pouvoir qui font de la dépendance le lieu d'une domination effective ; d'un autre côté, elle n'entend pas retirer à chacun·e la possibilité de s'affirmer comme sujet relationnel, avec tout ce que cela comporte de déséquilibre, d'asymétrie, de dépendance mutuelle. L'éthique du *care* remet en cause une perspective sociologique jusqu'ici trop sûre d'elle-même, marquée par l'idéal d'un simple renversement des positions sociales. Mais elle n'entend pas, pour autant, verser dans une sorte de naturalisme social. Une telle perspective invite plutôt à reformuler les paramètres de l'émancipation pour nos sociétés en crise, des sociétés dont la promesse démocratique initiale – « Tous les hommes naissent libres et égaux en dignité et en droits », selon l'Art. 1 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen (1948) – demande à être profondément réactivée. Comme l'écrit Carole Gilligan, il y a là les bases d'une « éthique pour une société démocratique » (Gilligan, 2011, p. 37).

Bien des facteurs sont à l'origine de cet engouement pour ce que l'on pourrait appeler une forme de « solidarité interpersonnelle ». Au-delà du renouvellement de la philosophie politique et morale, au-delà de l'idée d'un environnement naturel menacé dans sa reproductibilité même, on doit une grande part de cette percée conceptuelle au renouveau de la critique féministe.

## 2. Le renouveau de la critique féministe

Foisonnant, pas toujours cohérent, mais donnant lieu à de nombreuses innovations, ce renouveau a contribué à promouvoir les concepts de « genre », de « minorités sexuelles » et d'« identités sexuées » en s'intéressant aux limites du féminisme historique, centré sur la lutte contre les inégalités entre les hommes et les femmes (pour une synthèse, voire Buscatto, 2014). Conçu prioritairement comme une critique de la société industrielle, ce premier féminisme s'est attaché à défendre l'autonomie des femmes contre l'emprise masculine, en particulier à travers la revendication d'une égalité matérielle, juridique et sociale. Mais en dépit de ses acquis majeurs, ce féminisme historique n'a pas vu qu'il pouvait contribuer à entretenir certaines formes de

domination (machiste, mais aussi patriarcale ou hétérosexuelle), du moins tant que la trame relationnelle des rapports entre les sexes n'était pas modifiée.

*A contrario*, tout en plaidant pour un rééquilibrage des salaires et des droits, le renouveau de la critique féministe a fait apparaître la façon dont le rapport hommes-femmes résultait de processus largement ignorés jusqu'ici, assignant les uns et les autres à des identités figées, c'est-à-dire obligeant chacun.e à adhérer à des conceptions non discutées du féminin ou du masculin. En occultant cette dimension, le féminisme historique avait fait abstraction de l'idée de « sujet assujetti » (Foucault, 1982). En la prenant en charge, il s'agit au contraire d'assumer le moment paradoxal de formation du sujet sexué : un sujet constitué par ce pouvoir qui le fait advenir sous une forme toujours singulière ; mais un sujet qui, dans cette opération même, ne se résigne pas à une telle situation et entend œuvrer à sa propre émancipation. C'est cette critique de la *domination comme assignation*, antérieure à celle de la *domination comme force*, qui a permis au champ de la critique féministe de se renouveler.

On ne peut manquer ici de mentionner la contribution essentielle de Judith Butler à une telle problématisation. De *Trouble dans le genre* (1990) à *La vie psychique du pouvoir* (1997), la philosophe nord-américaine a su mettre en lumière cette manière dont la domination sexuée fonctionnait à travers des assignations – des « interpellations », pour reprendre l'expression althussérienne –, mais trouvait également *là et non ailleurs* le ressort d'une critique nouvelle. Au plan philosophique, le terme d'« assujettissement » traduit cette ambivalence constitutive : il n'est pas de sujet qui puisse s'abstraire de l'ensemble des relations qui le constituent dans sa singularité même ; ces relations sont éminemment politiques, au sens où elles délimitent par avance les possibilités d'expression et d'action ; néanmoins, elles n'obligent pas le sujet à adhérer à ce cadre : l'émancipation suppose la déconstruction permanente de ce cadre, cette façon qu'ont les assignations de fonctionner comme des obligations.

L'éthique du *care* est en quelque sorte le versant positif de la déconstruction butlérienne. Les relations d'interdépendance ne peuvent faire abstraction du pouvoir qui les habite, mais elles ne s'y réduisent pas. Parallèlement, elles invitent chacun.e à se comprendre à travers cette dépendance à autrui, où cohabitent assignations et résistances, identités imposées et détournements identitaires, pouvoir et émancipation. En ce sens, on peut dire que l'éthique du *care* contribue à défendre une vision *ancrée* de l'émancipation.

### 3. Vulnérabilité(s)

Une telle perspective permet surtout – c'est le sens de ce livre – d'entrer dans une nouvelle lecture de la vulnérabilité. Par ce terme, il ne s'agit pas seulement de désigner une population affaiblie par des conditions économiques et sociales, identiques à ce que furent les pauvres au XVIII<sup>e</sup> siècle ou les travailleurs au XIX<sup>e</sup> siècle, du moins dans l'Europe de la révolution industrielle. Ce terme ne désigne pas seulement une

position sociale, aussi infériorisée soit elle, mais un processus. Par vulnérabilité, on entend d'abord *l'altération des capacités d'action individuelles ou collectives*.

Certes, dans des sociétés capitalistes comme les nôtres, une telle altération concerne prioritairement ceux dont la condition sociale est frappée du sceau de la privation, de la précarité ou de l'indignité (chômeurs, précaires, travailleurs pauvres, personnes en situation de dépendance socioéconomique, etc.). La vulnérabilité commence toujours par l'expérience de positions sociales infériorisées, mais elle ne s'y limite pas. Ainsi, la petite enfance ou les situations de fin de vie, les inégalités face à la maladie, l'exposition récurrente à la violence – notamment armée –, ou encore l'extension des risques épidémiologiques ou écologiques à des populations entières, sont autant de menaces qui *altèrent* les capacités d'action des individus ou des groupes, mais *dépassent* la ligne de partage héritée de la société industrielle, opposant les inclus et les exclus du système capitaliste. Dans son principe même, la vulnérabilité doit assumer une dimension processuelle : elle ne se substitue pas à l'inégalité, mais altère des capacités existantes, inégalement réparties.

Une telle orientation suppose, néanmoins, de clarifier la norme qui sert de référence. Or le terme de vulnérabilité rend impossible l'idée qu'il suffirait de revenir à un idéal de « force » ou de « maîtrise » pour surmonter les problèmes qui sont en jeu. Tout en désignant une altération, la notion de vulnérabilité ouvre sur une remise en question très profonde de l'appétit démiurgique qui fonde la civilisation occidentale depuis l'aube de la modernité. En ce sens, elle n'est pas seulement une négativité. Bien que pointant vers une série de menaces qui pèsent sur les capacités des personnes, la vulnérabilité désigne, simultanément, une *condition existentielle* : celle qui a trait à notre condition d'être fini, inscrit dans la singularité d'un corps sexué et mortel, appelé à habiter une planète dont les ressources ne sont pas inépuisables. Dans la diversité de ses expressions, la vulnérabilité énonce la possibilité d'un consentement assumé à la finitude. À travers elle prend forme un horizon du désirable, qui a trait au renoncement collectif à l'immortalité.

Comment sortir de ce qui ressemble à une tension irréductible ? Il est possible de préciser cette première définition de deux manières qui, si elles peuvent être complémentaires, ne sont pas entièrement identiques :

1. La première a été donnée par les travaux de Robert Castel, relatifs aux « métamorphoses de la question sociale » (Castel, 1995). La vulnérabilité doit être comprise, non seulement comme une altération, mais comme un *affaiblissement des protections qui, jusqu'ici, permettaient aux individus et aux groupes de se prémunir contre les risques de la vie sociale en régime capitaliste*. Chez cet auteur, une telle évolution a trait à l'effritement de la condition salariale : la vulnérabilité se donne à voir lorsque, au-delà de telle ou telle position sociale, les stratégies socio-économiques portent atteinte à une architecture générale, celle qui avait fait de la norme salariale le principe général de la socialité. Plus largement, c'est tout un monde social – un monde né de la révolution industrielle et forgé par des décennies

d'État providence, un monde qui avait inventé des réponses pour contrer le règne de la marchandise – qui se trouve soudain fragilisé. En ce sens, la vulnérabilité renvoie à une dimension *juridico-institutionnelle* : elle décrit la façon dont les protections héritées de l'État providence se sont progressivement affaissées (recul de la norme du CDI à temps plein, externalisation et délocalisation des emplois, mais aussi facilitation accrue des licenciements, développement des emplois précaires et des travailleurs pauvres, etc.) et, identiquement, la manière dont, ces dernières décennies, des formes nouvelles de pauvreté et d'inégalité se sont développées dans tous les grands pays industrialisés. Cela étant, on peut élargir l'approche de Robert Castel en parlant moins d'affaiblissement que d'inexistence : par-là, on désigne l'impossibilité de construire des protections face à de nouveaux risques (les déplacés climatiques) ou à des risques récurrents (les victimes de violence armée). Le terme de « protection » ne doit pas être mal interprété : la protection décrit l'étayage institutionnel de la personne humaine, c'est-à-dire l'ensemble des dispositifs juridiques et sociaux dont elle a besoin pour mener une vie digne, une vie qui vaut la peine d'être vécue. Dans une société humaine, l'accès à une vie digne n'est jamais donné d'avance. Il suppose un mode d'organisation collective capable de construire des droits pour tous, en donnant à tous les moyens de les mettre en œuvre.

2. La seconde a été ouverte par Carol Gilligan dans un livre qui est souvent considéré comme le point de départ de l'éthique du *care*, « une voix différente » (Gilligan, 1982). Dans un tel ouvrage, Gilligan défend l'idée que *la transgression de la loi au nom d'une moralité universelle n'est pas le seul chemin possible pour surmonter un dilemme de justice*<sup>1</sup>. La prise de parole, l'attention à l'ensemble des acteurs concernés, la volonté de s'inscrire dans une chaîne de relations assumant le face-à-face des corps et des voix, tous ces éléments ouvrent un autre chemin pour rendre justice. Un tel processus suppose à la fois une *adresse* et une *réponse*. Par là même, il met au jour la part de vulnérabilité des acteurs, qui ne peuvent se dérober à leur inscription singulière dans le temps et l'espace. Une telle perspective est, si l'on veut, *infra-institutionnelle* : elle ne se satisfait pas de constructions politiques formulées exclusivement dans le langage des droits et des garanties. Non qu'une telle dimension ne soit pas importante. Mais elle offre un mode de réponse qui entend se soustraire à l'expérience publique de la finitude. Au contraire, « une voix différente » cherche à relever le défi de l'injustice en faisant de l'emboîtement des

---

<sup>1</sup> C'est le fameux « dilemme du pharmacien ». Dans *Une voix différente* (Gilligan, 1982), l'auteure s'appuie sur les travaux de la psychologie morale pour aborder le dilemme suivant : une personne est confrontée à la maladie grave d'un proche mais n'a pas les moyens d'acheter les médicaments nécessaires. Dans ce contexte, deux voies sont possibles, qui correspondent aux deux polarités du masculin et du féminin. Le garçon volera les médicaments au nom d'un bien supérieur quand la fille cherchera à convaincre le pharmacien en lui présentant l'urgence de la situation et en lui parlant de la souffrance de la personne malade. Au-delà du caractère plus ou moins sexué des rôles sociaux – qui demeure discutable –, ce livre ouvrait la voie à une fondation interpersonnelle de la justice sociale.

singularités le vecteur d'une nouvelle offre politique. Une telle perspective n'est pas simplement destinée à satisfaire une sorte de rhétorique de la fragilité : elle est également source d'une efficacité plus grande en matière de justice sociale. Ce qui est en jeu à travers elle est, en effet, la capacité des acteurs à faire face à toute la chaîne de difficultés et de dilemmes pratiques sur lequel repose l'expérience de l'injustice (de Nanteuil, 2016). Loin de se satisfaire des alternatives habituelles de la philosophie morale, elle entend répondre *concrètement* aux défis de l'injustice dans divers contextes (familiaux, professionnels, mais aussi politiques, culturels, etc.)<sup>2</sup>. Dans cette perspective, la vulnérabilité est moins le résultat d'un affaiblissement juridico-institutionnel qu'un horizon axiologique et expérientiel.

#### 4. Vers une nouvelle approche de la solidarité

Articulées ensemble, attachant de l'importance aux supports tant institutionnels qu'infra-institutionnels de la justice sociale, ces deux approches ouvrent la voie à une conception renouvelée de la solidarité. Il s'agit de faire droit aux relations de support social (« *social support* ») en tant que telles. Cette « éthique de la relationalité »<sup>3</sup> considère le souci des autres (« *concern* » ou « *caring about* ») comme l'horizon même de l'action émancipatrice. Elle permet de mettre en lumière les déficits structurels de l'action publique, mais aussi de revaloriser les nombreuses initiatives issues de la société civile, où l'action sociale est d'emblée couplée à des modalités d'intervention centrées sur les personnes.

Comme le montrent les travaux sur l'économie sociale et solidaire, mais aussi les activités de soin proprement dites, ces initiatives remettent en cause la division des rôles sexués. En s'intéressant à des besoins non solvables, comme à des situations marquées par l'expérience d'une précarité existentielle (début ou fin de vie, situations de handicap, etc.), elles font de la finitude corporelle le lieu d'une réinvention des rôles sociaux. Les femmes y jouent un rôle majeur, mais aussi les jeunes ou les plus âgés.

Précisons toutefois un point essentiel. Dans une telle perspective, la notion de *care* va bien au-delà des seules activités de soin : l'éthique du *care* met en avant le fait que nous sommes tous dépendants, quel que soit notre état de santé ou notre degré de maturité. On comprend qu'il y ait là un vaste champ de recherches pour tous ceux, théoriciens et praticiens, attachés à redessiner les voies du changement social dans nos sociétés en crise. Adossée à une action politique renouvelée, l'éthique du *care* vise à se substituer aux éthiques traditionnelles de l'action publique – et, en particulier, à « l'éthique du travail » qui aura marqué la société industrielle de son empreinte.

<sup>2</sup> En d'autres termes, elle prend conscience des apories de l'impératif catégorique – incarnation de la moralité kantienne –, sans pour autant se satisfaire de l'appel à des communautés d'appartenance dont les référentiels culturels serviraient, par eux-mêmes, de critères de justice – stratégie qui relève davantage de l'éthicité hégélienne.

<sup>3</sup> Pour reprendre le terme de Judith Butler, cité in Botbol-Baum (2017, p. 5).

## 5. Et le travail ? Et la politique ?

C'est pourtant sur ce point que la discussion critique peut et doit avoir lieu. À deux niveaux : celui relatif au *travail* et, plus largement, aux rapports de force qui s'exercent dans la sphère économique ; celui relatif à la *politique* et, plus largement, aux modes de gouvernement de l'action collective.

1. Prenons d'abord le travail. La société salariale dont nous héritons aujourd'hui a essentiellement fait référence à une double modalité, constamment articulée : celle de « travail salarié » et celle de « travail productif ». Était visée une activité au cours de laquelle un travailleur met sa force de travail à la disposition d'un employeur contre *rémunération*, en vue de participer à la *production* de biens ou de services. À travers ses divers systèmes de protection sociale, la société salariale a toutefois promis au travailleur davantage qu'une simple rémunération : la garantie d'un filet de sécurité couvrant différents risques (maladie, chômage, vieillesse, etc.). Ce « deal » reposait néanmoins sur une vision normative de la famille, selon laquelle le père était le gagnepain principal, voire exclusif (« *male breadwinner model* »). Or ce modèle avait pour caractéristique de confiner les femmes aux tâches domestiques et de les invisibiliser, y compris dans la sphère productive. Par là même, cette architecture ne voyait pas qu'il pouvait exister d'autres formes de travail, qui demandaient à être intégrées dans une réflexion globale sur la question. À commencer par celle de « travail reproductif », mise en avant par les analyses féministes de ces dernières décennies : loin de réduire le travail à la seule production, sanctionnée par des salaires et des droits, ces orientations ont insisté sur la façon dont l'activité humaine entourant l'éducation des enfants participait pleinement aux échanges économiques... tout en étant largement sous-estimée. C'est bien de cette conception large du travail qu'il est question ici. « Le travail ne se réduit pas à la production. Il est le lieu d'affirmation et d'assujettissement d'un sujet (individu ou groupe) qui *est* ce qu'il *fait*, dans le double rapport qu'il noue aux autres et aux choses » dans les différentes sphères de la vie sociale (de Nanteuil, 2016, p. 163). En conséquence, il serait périlleux d'imaginer la simple *substitution* d'une éthique par une autre. Plus encore, il serait terriblement contradictoire d'imaginer que l'éthique du *care* puisse, consciemment ou non, participer à l'effacement du travail dans les réflexions sur la justice sociale. Ce serait contribuer à renforcer le soubassement libéral des politiques sociales, qui réduit le travail à une simple abstraction. Or s'il y a une perspective qui est ancrée dans l'expérience des personnes, c'est bien l'éthique du *care*. Certes, la place du travail dans l'organisation de la vie sociale n'est pas donnée une fois pour toutes. Mais contrairement à l'emploi, sa fonction clinique et anthropologique demeure centrale (Dejours, 2009 ; Stiegler, 2015). Dans un contexte où la brutalité de l'économie politique est largement sous-estimée, la tâche des sciences sociales critiques ne peut pas être de participer à un tel effacement : il s'agit au contraire de renouveler la réflexion sur le travail pour mieux en mesurer les enjeux normatifs. Auquel cas, l'éthique du *care* a beaucoup à apporter. Car il y a lieu de réfléchir aux enjeux de justice dans la sphère du travail en mobilisant une concep-

tion de la vulnérabilité plus attentive à l'expérience des personnes, mais aussi aux formes de solidarité interpersonnelle. Le syndicalisme, par exemple, pourrait gagner à une réflexion de ce type, pour repenser son assise dans les milieux du travail.

2. Cette prise en compte du travail est, simultanément, l'occasion de réfléchir au passage d'une éthique à une *politique* du *care*. Ce point a déjà été souligné par plusieurs auteures (Tronto, 2009 [1993] ; Paperman et Laugier, 2011) : si le *care* désigne une ontologie sociale et relationnelle, s'il met en lumière une autre manière de poursuivre un « idéal de vie bonne » en situation concrète – si donc, il désigne bien une éthique –, il a besoin d'une architecture politique pour en permettre la mise en œuvre effective. À nouveau, il serait vain de céder à l'illusion, non seulement d'une éthique sans travail, mais d'une éthique sans politique. En d'autres termes, il ne peut y avoir d'éthique du *care* sans prendre la mesure des bases politiques de l'action collective. Par-là, nous ne désignons pas seulement les stratégies ou rapports de pouvoir qui traversent toutes les relations sociales (Crozier et Friedberg, 1977), mais les formes de gouvernement à l'œuvre dans les différentes sphères de la vie en société. Il s'agit de rappeler que les relations sociales dépendent toujours d'un certain type de gouvernementalité, d'autant plus coercitif qu'il fonctionne à l'insu des acteurs (Foucault, 2001, 1982). On retrouve ici ce qui demeure l'une des intentions originelles de l'éthique du *care*, du moins sous la plume de Gilligan : participer au renouvellement ou à l'approfondissement du projet démocratique.

En insistant sur la diversité des formes de vulnérabilité, à la croisée entre expériences sociales et fragilités existentielles, l'éthique du *care* attire notre attention sur les nouvelles fractures dont le travail est aujourd'hui le théâtre : celles-ci ne se limitent plus à une lecture trop simple de la domination ou de l'exploitation, sans les éliminer pour autant. Elles réclament une attention spécifique aux « nouvelles grammaires » qui rendent cette vulnérabilité possible, lesquelles peuvent aller de formes cardinales d'injustice à des formes inédites de violence, en passant par toutes sortes d'expériences sociales négatives au travail. Elles exigent de comprendre les registres de l'expérience comme autant de lieux de mise au jour de vulnérabilités multiples, mais aussi de résistances nouvelles à ces pathologies de la vie en commun. Elles supposent enfin de comprendre le travail comme le lieu d'une nouvelle économie politique, où les rapports de force et les modes de gouvernement des entreprises se réorganisent dans le cadre de l'économie-monde.

Plus largement, il apparaît de plus en plus clairement que l'un des enjeux centraux de nos sociétés en crise est de redessiner des perspectives de justice sociale en tenant compte *à la fois* des travaux récents sur l'éthique du *care* et des défis structurels du travail contemporain. Si les premiers permettent de reconceptualiser les sujets sociaux comme des êtres dépendants, finis, mutuellement responsables – notamment dans les relations entre les sexes –, les seconds rappellent l'accroissement de la vulnérabilité sociale et l'urgence d'une démocratisation de la sphère économique, capable de relever ces différents défis. Au-delà des déséquilibres profonds qui marquent aujourd'hui

le rapport capital-travail, ces mutations se déploient souvent à l'insu de ceux qui sont directement concernés et, simultanément, au mépris des acquis démocratiques qui ont été forgés pour y faire face. Loin de s'en tenir à d'éventuels ajustements locaux, elles réclament donc une nouvelle analyse critique des systèmes économiques et politiques, de nouveaux rapports entre institutions et subjectivités.

## 6. Travail et *care*, des contributions interdisciplinaires

Tel est le donc fil rouge qui justifie le titre de cette introduction (« Travail et *care* comme expériences politiques »). Dans cette perspective, nous avons choisi de présenter les contributions des auteurs en deux parties :

1. La première, intitulée « Sur le *care* : les enjeux politiques de la relation à l'autre » croise les regards de la philosophie, de la psychanalyse, de la sociologie et de la socioéconomie, autour de contributions aux accents théoriques et empiriques. Le philosophe Jean-Louis Genard ouvre la discussion en interrogeant la place du *care* dans la réorientation des théories critiques. Son objectif est, notamment, de clarifier les raisons pour lesquelles ce concept s'est progressivement imposé dans le champ, allant jusqu'à bousculer la centralité des notions de justice, d'autonomie et d'émancipation. Ce faisant, il souligne le défi que représente l'articulation entre autonomisation et *care*, dans un contexte où le lien entre vie « émancipée » et vie « bonne » ne peut plus être pensé comme allant de soi.

Natalie Rigaux, sociologue clinicienne, nous invite ensuite à vivre, au travers du récit qu'elle nous livre, une journée dans un centre de soins de jour pour personnes « démentes », récit qui sert de trame à l'exploration des dimensions politiques des actes de soin. Elle nous montre ainsi comment les différents acteurs en présence (personnel soignant, patients, etc.) façonnent ensemble des manières de vivre-ensemble et tentent de mettre en œuvre un bien commun dépassant les intérêts strictement individuels.

Dans le chapitre suivant, la philosophe Mylène Botbol-Baum nous invite à penser la vulnérabilité non pas comme une faiblesse – une *privation* d'autonomie ou un *déficit* de compétences –, mais une *capacité d'agir* en assumant sa propre *finitude*, en particulier sur le plan socioaffectif. « La vulnérabilité correspond à l'expérience d'être affecté à la fois dans son corps et dans son parcours narratif, elle [se caractérise] par la difficulté à agir pour soi, qui affecte de tristesse et d'impuissance à agir. [...] Nous sommes néanmoins, de fait, des êtres corporels et de besoin. Il nous faut donc, pour faire sens de cette vulnérabilité comme dépendance au monde, accorder une valeur intrinsèque au fait même d'avoir des besoins et des appétits, sans que ceux-ci ne soient perçus comme incompatibles avec le désir d'autonomie » (Botbol-Baum, ce volume). De fait, c'est une dimension que les philosophies de la justice, trop empreintes de « rationalisme » ou de « libéralisme », ne sont pas parvenues à théoriser de façon satisfaisante. Sont visés ici non seulement le fait *d'être affecté* (dans sa vie,

ses relations, etc.), mais aussi la possibilité d'ériger cette affectivité en *socle* d'un « souci » (« *sorge* », dans la philosophie heideggérienne) ou d'un « soin » (« *care* » dans les théories féministes récentes) pour l'autre. Il s'agit, en d'autres termes, d'en faire la base d'une solidarité réciproque, « à partir de la reconnaissance pacifiée de nos dépendances mutuelles ».

C'est sur la délicate question du traumatisme extrême et de l'exil que se penche ensuite le psychanalyste Emmanuel Declercq. S'appuyant sur cette clinique particulière, qui confronte le thérapeute à une souffrance d'une autre nature que celle qui est partagée par la patientèle « classique » des cabinets occidentaux, et qui l'oblige à repenser son propre positionnement, l'auteur nous livre un plaidoyer pour une éthique du *care* et de l'engagement, seule à même de porter un processus de reconstruction subjective des personnes victimes de ce type de trauma.

Enfin, en se centrant sur la situation particulière des travailleuses migrantes actives dans le secteur du *care* en Europe, la sociologue Laura Merla et la socioéconomiste Florence Degavre interrogent les acceptions dominantes de la « défamilialisation », un concept désormais classiquement mobilisé pour évaluer le potentiel d'émancipation des systèmes de protection sociale. La prise en compte des flux de *care* intrafamiliaux auxquels ces femmes migrantes sont elles-mêmes parties prenantes, les situant par là même au croisement des systèmes de protection sociale qui dépassent le cadre national, amène les auteures à plaider pour une approche *substantive* de la défamilialisation qui articulerait l'analyse des politiques sociales à celle des pratiques individuelles, et permettrait de dépasser un centrage exclusif sur les « femmes du Nord » ;

2. Plus fermement ancrée dans les sciences politiques et sociales, la deuxième partie (intitulée : « Sur le travail : expériences de l'injustice et perspectives démocratiques ») propose de « transférer » ces analyses sur la vulnérabilité dans le champ du travail et de relire les réalités sociales à l'aune d'une telle préoccupation. Cette fois, ce n'est pas d'affectivité, de finitude corporelle ou de soin qu'il est d'abord question, mais de vulnérabilités sociales. Ces vulnérabilités ont néanmoins changé au cours des dernières décennies : c'est à l'étude de ces différentes évolutions qu'est consacrée cette deuxième partie.

Avec la distance de l'historien, Quentin Jouan nous replonge dans l'atmosphère sociale des Trente Glorieuses pour décrire les vulnérabilités de l'époque, mais aussi la façon dont les partenaires sociaux cherchaient à les prendre en charge. Déjà, la vulnérabilité se conjugait au pluriel : « À côté de l'émiettement du travail, l'entreprise tayloriste est fustigée pour le contrôle permanent et autoritaire exercé sur ses salariés » (Jouan, ce volume). À quoi s'ajoutaient d'autres éléments : « vétusté du droit des sociétés », « situation économique difficile », « développement des nouvelles technologies ». Sans oublier le chômage, qui menaçait... Face à quoi, les orientations des centrales syndicales divergeaient : d'un côté, pour la FGTB – le grand syndicat socialiste belge –, « l'établissement d'une société socialiste » ; de l'autre, pour la CSC – son vis-à-vis social-chrétien –, « la participation de l'homme dans son entreprise ».

Certes, ces projets ont changé, mais la vulnérabilité divisait déjà le corps social, obligeant les acteurs syndicaux à formuler un « idéal de vie bonne » en s'appuyant sur l'expérience des travailleurs. Un enjeu d'une brûlante actualité.

Avec le chapitre suivant, écrite par la sociologue Florence Osty, on mesure néanmoins l'ampleur des transformations survenues depuis lors. Elles touchent à la fois à la fragilisation des capacités collectives et aux dynamiques de transformation portées par les différents acteurs. D'un côté, une série d'aggravations, qui montrent combien la question sociale reste d'actualité, bien qu'elle ait changé de visage : « exposition au changement permanent », « contextes de reconnaissance plus incertains », « itinéraires professionnels plus discontinus », « modes conciliation temporels plus exigeants »... De l'autre, des résistances, plurielles, fragiles, mais persistantes : « les collectifs d'action informels », l'importance du métier permettant « résistance et ajustement » face à l'incertitude, les « réseaux familiaux et sociaux comme ressources décisives », les « réseaux professionnels comme source d'étayage identitaire »... Malgré un vécu social négatif, « les salariés développent des stratégies de résistance, [qui] peuvent être appréhendées comme autant de tentatives de restauration, à un niveau infra-institutionnel, de collectifs d'action, d'espaces de socialisation et de régulation préservant la santé des individus et assurant, [plus largement], une continuité de leur activité professionnelle » (Osty, ce volume).

Ce déplacement du regard permet de rendre compte de processus inédits, qui affectent les salariés dans le quotidien de leurs relations aux autres et à eux-mêmes. Florence Osty écrivait : « Le malaise temporel est celui de l'assignation à l'anomie pour ceux qui sont privés de ressources pour accéder au travail et aux loisirs, et de la dépression pour ceux qui sont exposés à des contraintes temporelles trop serrées » (Osty, ce volume). Dans le chapitre qui suit, Lotte Damhuis lui emboîte le pas en montrant combien, désormais, la « maîtrise sociale du temps » est devenue un enjeu-clé dans l'affrontement incessant entre domination et émancipation sur la scène du travail. Pour cela, l'auteure se « propose d'examiner comment cette idée se décline concrètement, à partir des pratiques d'accompagnement de publics différents, où le rapport au temps fait l'objet de prescriptions particulières ». Elle est dès lors amenée à défendre la proposition selon laquelle « une prise de distance avec le court-termisme peut s'avérer salutaire pour renouer avec la dimension *politique* des cultures temporelles » (Damhuis, ce volume).

C'est également à l'aide d'un regard « fin », inspiré de la tradition ethnopragmatiste, que le sociologue et gestionnaire Thomas Pongo revisite les modes de décision dans le monde coopératif – dans ce cas, une coopérative du secteur agroalimentaire. Si Mylène Botbol-Baum évoquait « la vulnérabilité de la délibération », que les théories de la démocratie n'ont pas eue à l'esprit – Habermas en particulier –, Pongo en analyse la mise en œuvre concrète dans des organisations qui, formellement, semblent gagnées à l'idéal démocratique. Ces organisations ne sont pas des lieux angéliques : là comme ailleurs, les salariés sont confrontés à des conflits de valeur, à une expérience

spécifique de l'injustice. Et là comme ailleurs, ils ne trouvent pas nécessairement les voies et moyens permettant d'y mettre fin – leurs dénonciations ont « malheureuses » dans les termes de l'auteur. Un tel constat ne doit pas conduire à une lecture excessivement pessimiste : même si elles ne parviennent pas nécessairement à infléchir les décisions, les « réunions de producteurs » demeurent de « véritables écoles de la démocratie ». Il reste que, de l'avis même de l'auteur, les décisions sont « fragiles » : les acteurs ne parviennent pas à trancher les conflits de valeur qui les habitent, ou encore à se mettre en adéquation avec leurs propres référentiels axiologiques.

Ainsi, dans la condition de vulnérabilité généralisée qui frappe le monde du travail, les résistances semblent pouvoir limiter les décisions excessives, mais devoir abandonner tout projet de transformation sociale durable. Est-ce à dire qu'il faille, désormais, renoncer à tout « idéal de vie bonne », voire à toute perspective d'émancipation ?

Telle est la question à laquelle les sociologues Julien Charles et Isabelle Ferreras entendent répondre, en réélaborant un concept novateur de « citoyenneté au travail ». Loin du pessimisme ambiant, il importe, à leurs yeux, de mettre en cause « la partition libérale entre le privé et le public, entre l'économie et la politique », mais aussi de penser le travail comme une « expérience dont la nature est profondément politique ». Dans des sociétés où le projet démocratique constitue la norme politique de référence, rien ne peut rationnellement s'opposer au projet d'une démocratisation... de la sphère du travail proprement dite. Il faut, disent les auteurs, passer de « l'expérience politique au gouvernement démocratique du travail ». Rappelant la discipline sociologique à sa responsabilité, et ancrant leurs réflexions dans des enquêtes rigoureusement menées, leur texte suggère de « soutenir des potentiels de démocratisation concrets, dans des organisations du travail telles qu'elles existent ici et maintenant » (Charles et Ferreras, ce volume).

Une manière de raccrocher les formes de solidarité infra-institutionnelles à un projet plus large de *reconstruction institutionnelle* de la démocratie – ce qui était l'intention même de Carol Gilligan. De ce point de vue, on peut dire que le renouvellement de la réflexion à laquelle conduit l'éthique du *care* ne doit pas se limiter à une attention accrue envers « l'autre singulier » : en pointant les défaillances du monde contemporain en matière de solidarité, cette orientation gagne à rouvrir le débat sur les fondements de la démocratie, dans différents lieux de vie. Une démocratie qui doit sans cesse redéfinir les bases institutionnelles devant lui permettre d'être à la hauteur de la promesse qui la fonde – celle selon laquelle « tous les hommes naissent libres et égaux en dignité et en droits », selon l'Art. 1 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen (1948), déjà mentionné au début de cette introduction.

C'est sur la base de telles considérations que Matthieu de Nanteuil, loin de chercher à conclure cet essai collectif, propose de nouvelles perspectives. Adossée à la réflexion sur le *care*, le terme de « vulnérabilité » suggère de dépasser le cadre exclusif des théories de la justice pour aborder les défis contemporains. Il s'agit d'approfondir le

geste originel de la Théorie critique, qui ancrerait la critique des sociétés libérales-capitalistes dans l'analyse des « pathologies » de la modernité. De fait, le terme de « vulnérabilité » prend acte des limites d'une lecture trop rationaliste des injustices, donne toute sa place aux dimensions socioaffectives de la vie sociale et fait de l'expérience de la dépendance le point de départ d'une émancipation ancrée.

Ce livre aura néanmoins souligné les limites inhérentes à une telle perspective : celle de devoir renoncer à tout « idéal de vie bonne », voire à toute « vie effectivement émancipée ». La démocratisation de la sphère du travail entend relever ce défi, mais est-ce suffisant ?

À titre d'ouverture, l'auteur propose de poursuivre la discussion en cherchant à mieux appréhender ce qui est en jeu dans cet état de vulnérabilité global : non seulement un ensemble d'injustices affectant les personnes dans leur singularité, et appelant un renouvellement substantiel de nos démocraties, mais un ensemble de brutalités, prédateurs, violences. Dans le jeu même d'une vulnérabilité qui mêle altération et capacitation, de nouvelles perspectives ne seraient-elles pas à chercher du côté de la non-violence, perspective entendue comme « un combat social et politique destiné à retourner la rage en acte pour la paix » (Botbol-Baum et de Nanteuil, 2017, p. 15) ?

## Bibliographie

- Botbol-Baum, M. (dir.) (2017). *Judith Butler : du genre à la non-violence*, Paris, Editions Cécile Defaut.
- Botbol-Baum, M. et de Nanteuil, M. (2017). « Du genre à la non-violence. Vers une éthique de la relationalité. Lire Judith Butler », in Botbol-Baum, Mylène (ed.), *Judith Butler. Du genre à la non-violence*, Paris, Cécile Dufaut, p. 15-24.
- Brugère, F. (2011). *L'éthique du « care »*, Paris, PUF.
- Buscatto, M. (2015). *Sociologies du genre*. Paris, Armand Colin.
- Butler, J. (2007). *Le récit de soi*, Paris, PUF ;
- (2002). *La vie psychique du pouvoir : l'assujettissement en théories*, Paris, Editions Léo Scheer, [1997] ;
  - (2006). *Trouble dans le genre : le féminisme et la subversion de l'identité*, Paris, La Découverte, [1990].
- Castel, R. (1995). *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard.
- Crozier, M. et Friedberg, E. (1977). *L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*, Paris, Seuil.
- Dejours, Ch. (2009). *Travail vivant*. Tomes I et II, Paris, Payot.

- Foucault, M. (2001). *L'Herméneutique du sujet. Cours au Collège de France 1981-1982*, Paris, Gallimard/Seuil ;
- (1982). « The Subject and the Power », *Critical Inquiry*, vol. 8, n° 4, p. 777-795.
- Kittay, E. F. (1999). *Love's Labor*, New York/Londres.
- Gilligan, C. (2011). « Une voix différente. Un regard prospectif à partir du passé », in Paperman, Patricia et Laugier, Sandra (eds). *Le souci des autres. Éthique et politique du care*, Paris, EHESS, p. 37-50 ;
- (2008). *Une voix différente*, Paris, Flammarion [1982] ;
- de Nanteuil, M. (2016). *Rendre justice au travail. Éthique et politique dans les organisations*, Paris, PUF.
- Paperman, P. et Laugier, S. (eds). (2011). *Le souci des autres. Éthique et politique du care*, Paris, EHESS.
- Stiegler, B. (2015). *L'emploi est mort, vive le travail ! Entretiens avec Ariel Kyrrou*, Paris, Fayard.
- Tronto, J. (2009). *Un monde vulnérable. Pour une politique du care*, Paris, La Découverte [1993] ;
- Vrancken, D. et Macquet, Cl. (2006). *Le travail sur soi. Vers une psychologisation de la société ?*, Paris, Belin ;
- Young, I. (2011). *Justice and the Politics of Difference*, Princeton, Princeton University Press.

# Partie 1

*Sur le care : les enjeux politiques  
de la relation à l'autre*

---



# La place du *care* dans la réorientation des théories critiques

---

Jean-Louis Genard

Comment la perspective du *care* en est-elle arrivée progressivement à prendre place au cœur des théories critiques, voire à s'imposer comme alternative à certaines d'entre elles ? Quels potentiels critiques le concept renferme-t-il pour avoir pu en venir à questionner et à problématiser lourdement les concepts qui occupaient traditionnellement le devant de la scène critique, autonomie, justice, émancipation ? C'est à une tentative d'éclaircissement de ces questions que sera consacré ce chapitre. Pour cela, je partirai d'abord d'une analyse de certains des écueils auxquels se sont trouvées confrontées les théories critiques, pour ensuite chercher à cerner la place qu'a pu occuper le *care* au sein de l'espace des théories critiques ou encore des interrogations sur ce que serait, devrait être, une société juste.

## 1. Les paradoxes et les limites de l'horizon de l'émancipation

Nous sommes maintenant habitués à ce que les sociologues ou les philosophes mettent en évidence comment des revendications à l'origine clairement émancipatrices tendent progressivement à perdre leur potentiel libératoire, à révéler des dimensions oppressives ou à se transformer en dispositifs de domination.

Les illustrations de ce processus ne manquent pas : récupération des « valeurs artistes » par le néo-management (Boltanski, Chiapello, 1999), destin du concept d'empowerment, mis en avant par les mouvements féministes et antiségrégationnistes et devenu lieu commun des institutions liées au libéralisme globalisé (banque mondiale, FMI...) et du néo-management (Cantelli, 2013), idéal d'autonomie devenu instrument de la « gouvernementalité » (Foucault, 1994), responsabilité reprise par les politiques sociales « actives » où elle se fait vecteur de vulnérabilisation des plus faibles (Cantelli, Genard, 2007), ou encore participation pensée d'abord avec enthousiasme comme voie de réactivation de la démocratie (Habermas, 1997), pour se muer en instrument de pression sur les acteurs, les soumettant à de nouvelles épreuves et à de nouvelles oppressions (Charles, 2012).

Ces formes critiques se sont à ce point intégrées dans les attendus théoriques que, progressivement, au-delà de la mise en évidence de paradoxes du type *double bind* (sois autonome...), au-delà de l'insistance sur la capacité de récupération et de détournement du capitalisme ou plus globalement des structures de pouvoir, c'est

l'idée même d'émancipation qui en est venue à susciter le soupçon dans ses liens avec les concepts qui y sont historiquement et structurellement attachés, en particulier le concept d'autonomie. Ne se trompe-t-on finalement pas en pensant l'émancipation sous l'horizon ou le seul horizon de l'autonomie, voire ne se trompe-t-on pas en pensant la réalisation de soi sous l'angle de l'émancipation ?

Plus largement encore, n'est-ce pas cette modernité qui ne cesse aujourd'hui d'être problématisée (Latour, 1991, Descola, 2005) qui nous a conduits à ne pouvoir envisager l'humain et son accomplissement que comme autonomisation (Genard, 1999), comme « arrachement ». Ou, comme le suggèrent les différentes *studies* (Genard, Roca i Escoda, 2016), les référentiels de l'émancipation ne sont-ils pas en réalité, sous couvert d'universalité, liés aux formes occidentales de domination (blanc, homme...) ?

Dépasant le schématisme de la ruse de la raison, ou plutôt de la dialectique négative de la première école de Francfort, ces dernières critiques se veulent plus substantielles en ce qu'elles en viennent à questionner les idées mêmes d'autonomie et d'émancipation, et les conceptions anthropologiques qui leur sont liées. Ce n'est donc pas que l'histoire ou des dynamiques sociales jouent des tours aux espoirs d'émancipation et d'autonomie, c'est plutôt que ces concepts mêmes et les liens qui s'établissent entre eux sont en soi problématiques, dès lors qu'ils s'imposent comme horizon de la réalisation de soi ou de la vie réussie.

## 2. Autonomie et intersubjectivité, autonomie *versus* care

Pour sortir de ces difficultés, deux voies me paraissent intéressantes à évoquer rapidement.

La première, celle défendue par Habermas, cherchait à reprendre, contre le postmodernisme et le déconstructivisme, le projet « inachevé » d'émancipation de la modernité (Habermas, 1981) en rompant avec le subjectivisme du projet moderne et en lui substituant un fondement intersubjectif.

Contre la prédominance, voire l'exclusivité de la figure du Je, s'imposait progressivement, dans la voie ouverte par Fichte (1989), celle de la deuxième personne, Tu, pensée comme altérité constitutive que ce soit dans le processus de construction identitaire ou sous l'horizon de l'exigence morale ou politique. C'est elle par exemple qui est au centre des travaux d'A. Renaut sur la distinction entre autonomie repensée et indépendance (Renaut, 1989), dans l'ouvrage de P. Ricœur intitulé significativement *Soi-même comme un autre* (1990), dans les travaux de J. Butler sur le lourd potentiel de déni et d'illusion que porte en lui le concept d'autonomie (2002, 47), ou encore dans le concept oxymorique d'« autonomie décentrée » chez A. Honneth (2008) pour qui l'autonomie ne peut se penser que sous l'horizon intersubjectif de la reconnaissance.

Face à ces avancées qui avaient toutes en commun de chercher à « sauver » le concept d'autonomie en le problématisant, en « l'intersubjectivant », un autre point

de vue s'est progressivement constitué autour de la question de l'éthique et de la politique du *care*, dont la montée fut concomitante aux processus que je viens d'évoquer et dont la meilleure exemplification se situe certainement dans les travaux de J. Tronto, lorsqu'elle propose d'envisager la subjectivité à partir d'une vulnérabilité constitutive, une vulnérabilité universalisée, et non pas contenue aux seuls « acteurs faibles ». Une vulnérabilité qui impose des horizons normatifs, des engagements moraux et des dispositifs politiques dont l'autonomie ne constitue plus l'horizon préférentiel. Réponse à cette vulnérabilité constitutive, l'exigence de *care* apparaît comme l'inverse de l'exigence d'autonomie. Plutôt que de renvoyer vers les acteurs l'exigence de se prendre en mains, de se responsabiliser, le *care* entend au contraire déplacer la responsabilité sur autrui en exigeant de lui qu'il fasse preuve de sollicitude. Bref, à l'exigence de responsabilité à la première personne, de responsabilité JE, liée intrinsèquement à l'idée d'autonomie, s'ajoute voire se substitue une exigence de responsabilité à la deuxième personne, de responsabilité TU (Genard, 1999), qui peut – doit – bien sûr s'étendre au collectif, à une responsabilité NOUS, déplaçant alors l'enjeu de l'éthique vers le politique.

### **3. Penser ensemble *care* et autonomie, au cœur de l'antinomie**

Pour avancer dans nos réflexions, je souhaiterais attirer l'attention sur l'arrière-plan profondément antinomique des critiques évoquées précédemment. Par exemple, au regard des controverses dont elle fut et est l'objet, l'exigence d'autonomie ou de responsabilité peut aussi bien apparaître comme l'horizon de toute émancipation ou comme l'origine de souffrance ou d'oppression. Il en est de même pour les dispositifs de l'État social. Pour les uns, la collectivisation de la responsabilité au travers des assurances sociales permet aux acteurs faibles de trouver des espaces d'autonomie que leur situation leur interdirait d'espérer sans ces supports politiques. Mais pour les autres, l'État social conduit à la déresponsabilisation de ses bénéficiaires, en en faisant des « assistés ». Mais cette structure antinomique se retrouve également à l'égard du *care*. Il s'impose comme exigence dès lors que l'on jette le regard sur la situation de personnes en détresse, d'acteurs faibles, que prévaut donc le point de vue de l'hétéronomie, de la vulnérabilité. Mais il se révèle à l'inverse problématique dès lors qu'il les met dans une situation qui tend à les déresponsabiliser, par exemple en les conduisant à endosser le point de vue de l'assisté, voire à abuser de leur situation face à ceux qui leur offrent leur sollicitude. Tout se passe comme si les appels à la responsabilisation pouvaient toujours être vus comme des épreuves oppressives, transgressant les exigences de *care* et à l'inverse, comme si les attitudes de *care* pouvaient toujours être perçues comme des atteintes à la nécessaire autonomie, comme du paternalisme, comme de l'assistance... Comme si le *care* pouvait apparaître comme une dévolution de pouvoir à celui qui en bénéficie au détriment de celui qui le donne, une dévolution

































































La question a pris ces dernières années des proportions indéniables face à une crise économique qui rend les vulnérables visibles, au nom de la reconnaissance, et donc incontournables dans un système de santé qui masque son immobilisme derrière le respect de l'autonomie, qui ne bénéficie qu'aux *happy few* en mesure de l'exercer. Cette invisibilité sociale dépasse le cadre de la santé qui en est le symptôme, et prend un tournant politique qui nous invite à repenser la signification du soin dans les systèmes collectifs de santé. Joan Tronto (2009) dans un ouvrage qui a fait date a clairement montré le lien entre distribution des soins et indicateurs de distribution de pouvoir, qui est une forme de pathologie sociale.

Le *care* ne peut donc devenir une théorie effective qu'en échappant à sa seule dimension romantique de sollicitude « dés-intér-essée », car elle serait inhérente aux femmes considérées comme « soignantes naturelles ». Pour que le *care* soit une théorie, le concept doit devenir un outil de réflexion sociopolitique sur les effets sociaux du soin, ou de son absence, dans les institutions démocratiques. Il doit devenir une émotion démocratique (Nussbaum, 2001).

Les travaux d'Axel Honneth (2000) autour du renouvellement de la question hégélienne de la reconnaissance comme liberté participative, aident partiellement à penser le lien entre soin, absence de reconnaissance sociale et effets pathologiques du mépris sur l'agentivité. Elle ne permet pas de répondre au sentiment d'injustice des « sans voix » dans leur vulnérabilité singulière, ce que font Levinas et Derrida avec le concept d'« obligation asymétrique » qui part de l'autre et non de soi, et qui met au défi le concept a priori d'« égalité » porté par les théories de la justice. Néanmoins, Honneth reconnaît le devoir d'assistance en tentant de donner une normativité à la relation d'amour. Celle-ci permet de répondre aux besoins d'autrui, introduisant l'émotion dans le jugement moral. Mais la priorité reste néanmoins à la reconnaissance et donc à une dimension rationnelle du discours moral. La reconnaissance suppose une forme d'empathie réciproque, mais ne peut être assimilée à la notion plus exigeante de *care*, même si la notion de vulnérabilité est centrale dans les théories de la reconnaissance, car nous serions vulnérables à la non-reconnaissance d'autrui.

Ce qui nous importera ici sera de penser les conditions de dépassement de la réification de la vulnérabilité des personnes dont la fragilité existentielle est rendue invisible par le mépris et l'indifférence, qui agit comme une allergie à l'altérité. Nous avancerons que ce mépris de la fragilité est précisément ce qui prive ces personnes de l'estime de soi, alors que celle-ci conditionne la capacité de décider pour soi-même. La question reste donc : peut-on faire de la vulnérabilité une catégorie morale à part entière ?

### 3.1. Les philosophies morales critiques aujourd'hui : entre l'éthique du *care* et le besoin de reconnaissance sociale

Il s'agira de penser dans une perspective critique la tendance à fonder le *care* sur une doxa naturaliste, qui ferait de la vulnérabilité une nature humaine « a priori » de toute expérience. L'effet étant une psychologisation des questions éthiques de la santé, qui ne permet plus d'articuler une pensée du *care* individuel à une perspective institutionnelle de justice distributive des soins.

Les théories du soin infirmier ont envahi les formations sans que soit repris et interrogé le chemin parcouru depuis la thèse de Gilligan en ce qui concerne le lien établi entre le *care* et les théories de la reconnaissance. Le but visé par ce travail critique est de ne pas enfermer le *care* dans la sollicitude réifiée du naturel féminin, ce qui revient à naturaliser le soin, et donc à le dé-professionnaliser.

## 4. Du *care* à la reconnaissance de la vulnérabilité capable

La thèse de Carol Gilligan vise à invalider, sur des bases empiriques, la conception dominante en psychologie du développement, en exigeant du raisonnement une capacité de décentrement, contre l'obéissance passive aux normes qui aboutit à une naturalisation du jugement moral et de l'autonomie, menant à des positions conservatrices, avec un biais masculiniste – ceci au désavantage de l'évaluation de la capacité de jugement des femmes. Gilligan propose alors une éthique « féminine » qui ne nous semble pas plus émancipatrice : je reprendrai donc cette question à partir de Martha Nussbaum dont la visée du *care* reste normalisatrice, contrairement à Butler ou d'autres féministes comme Tronto qui visent à en faire une valeur émancipatrice.

Nous arrivons au but de cette réflexion qui est précisément d'analyser les limites de la théorie du *care* à partir du concept de capacités, en restituant ces concepts dans leur contexte socioéthique.

L'enjeu est d'interroger la légitimité du principe de justice comme fondement rationnel, et celle du *care*, liée à des sentiments moraux. Ce préjugé qui perdure et que notre réflexion vise à dépasser reste lié à l'idéalisme de la raison que nous héritons de Platon.

Nous sommes néanmoins de fait des êtres corporels et de besoin, il nous faut donc pour faire sens de cette vulnérabilité ou dépendance au monde, accorder une valeur intrinsèque au fait même d'avoir des besoins et des appétits, sans que ces besoins soient perçus comme incompatibles avec le désir d'autonomie.

Il n'y a pas de désir d'activité sans une certaine vulnérabilité, sans le constat d'un manque qui est source du désir d'être autonome.

Notre bonheur ne peut dépendre que de la chance, car dès qu'il y a activité, il y a actualisation de la vulnérabilité. L'action risque dans cette phase de transformation de la puissance à l'acte de ne pas parvenir à son achèvement, disait déjà Aristote. Selon Nussbaum (2008), l'influence de la conception kantienne de la moralité ne permet pas de penser cette question de la vulnérabilité, y compris chez Rawls tant le concept abstrait de justice fait écran.

#### **4.1. La vulnérabilité et l'autonomie de la raison**

Cette idée n'est pas neuve. La vulnérabilité comme condition de l'action bonne était déjà présente dans le discours de Protagoras qui, contrairement à Platon, reconnaissait la valeur des objets vulnérables : les amis, la famille, la cité.

Il nous propose, pour être en accord avec l'idéal de transformer nos vies telles qu'elles sont, de nous inviter à désirer ce qu'elles devraient être. Cette idéalisation efface par là même le caractère unique des choses auxquelles nous sommes attachés, leur singulière fragilité.

La conséquence étant que, si une partie de notre humanité réside dans le fait que nous soyons susceptibles de subir certaines sortes de douleur, alors la tâche de guérir cette douleur pourrait impliquer de mettre un terme à cette humanité.

Tel est l'apparent dilemme de la philosophie et de la médecine. Comment guérir les corps sans guérir de notre fragile humanité ? Faut-il aujourd'hui faire l'éloge de cette vulnérabilité plutôt que de vouloir l'effacer à tout prix par la raison instrumentale des technosciences ?

L'aspiration à l'autarcie se manifeste déjà chez Platon, Kant, ou dans l'utilitarisme technocratique. La raison serait-elle vraiment un instrument indifférent aux fins proprement humaines ? En faisant de la raison un simple instrument de calcul des mesures qui visent à rendre autonome l'intellect abstrait, qu'avons-nous perdu ? Telle semble la difficulté qui oppose une approche du *care* fondée sur une reconnaissance de la vulnérabilité humaine, et une approche de la justice visant l'égalité des droits.

#### **4.2. Le désir et la raison**

La question de la médecine à l'âge de la possibilité quasi infinie du méliorisme des corps est de s'inscrire dans une rationalité humaine qui puisse faire place à la vulnérabilité. Aristote déjà était confronté à deux thèses antagonistes :

- la première étant celle du modèle matérialiste qui remplace la psychologie traditionnelle par des explications, qui font de l'animal rationnel un pantin dirigé par les forces causales de la nature ;
- la seconde étant le modèle platonicien qui prend en compte les motivations psychologiques de l'agent, mais au prix d'une intellectualisation excessive

de l'action, qui aboutit à la séparation radicale de l'homme des autres animaux, mais aussi de son animalité de fait.

Cela aboutit à une séparation radicale, dans l'homme, entre ce qui est déterminé par la raison et toutes les autres causes. Il nous manquerait donc un concept qui permette de dépasser à la fois le réductionnisme matérialiste et l'intellectualisme abstrait.

Aristote (1970), contre ce dilemme, invente le mot d'Orexis, en élaborant la notion qui est un mélange d'activité et de passivité, que va reprendre Marthe Nussbaum dans son analyse des capacités humaines ancrées dans la vulnérabilité et le *care*.

Cet effort pour atteindre quelque chose – avoir une visée, un conatus dirait Spinoza – est commun aux animaux et aux humains. Martha Nussbaum renvoie à *Des animaux* d'Aristote : avec elle, nous pouvons admettre que nous ne sommes pas autosuffisants, qu'au contraire nous recherchons sans cesse ce dont nous avons besoin dans le monde : « Le bien et le possible doivent arriver ensemble afin de créer du mouvement et l'action », nous dit-elle (Nussbaum, 2008 :275).

Est-ce que la combinaison de vulnérabilités d'activité impliquée dans l'Orexis aristotélicienne pourrait fournir une bonne base à nos pratiques d'évaluation ? Aristote attribue aux enfants et aux animaux des actions volontaires, mais non des actions délibérées. Selon Martha Nussbaum, Aristote offre néanmoins une alternative sérieuse à la thèse de Platon et de Kant grâce à cette différence. Honneth, qui pensera le concept de reconnaissance en lien avec le *care*, cherchera à dépasser lui aussi le formalisme de Kant vers le pragmatisme d'Aristote, en pensant les effets concrets du mépris des plus faibles.

Aristote lui permet en effet de développer l'idée des capacités, car le processus éducatif ne débute pas avec le présupposé d'un être passif dont le comportement serait déterminé causalement, mais avec un individu qui répond de manière sélective à son monde à travers la cognition ou le désir, ce qui rend les individus capables de délibération et de choix *à partir de leur propre observation des effets pratiques du bien*.

L'Orexis remet donc en cause la notion kantienne de l'autonomie de la volonté, car elle ne voue pas les agents humains à la passivité. Fragiles ou forts, malades ou sains, nous désirons être agents du monde, et nous avons besoin du monde. En cela certes le désir devient vulnérable aux facteurs externes, mais le désir n'étant pas une détermination aveugle, ayant une sélectivité propre, il est aussi ce par quoi nous affirmons l'orientation de notre existence vis-à-vis du monde. Ce désir informé par l'expérience et la raison fait de l'autonomie, comme réponse à la condition d'hétéronomie et donc de vulnérabilité à autrui, une capacité de délibération et de choix négocié qui ne se fait pas contre le désir, mais en accord avec lui.

## 5. Vulnérabilité de la délibération

L'*Éthique* d'Aristote ne veut se limiter à être une technique visant à vaincre ou à corriger la malchance naturelle, ou l'inégalité des conditions. Notre action si elle doit

être soumise à des règles ne doit pas faire de ces règles d'action des lois universelles ayant en elles-mêmes une autorité absolue à laquelle nous devrions soumettre les décisions particulières. Au contraire, les règles ne sont normatives que pour autant qu'elles transmettent la force morale de prendre des décisions concrètes, ce qui donne toute sa place à la vulnérabilité humaine, argumentée dans une veine néo-aristotélienne par certains théoriciens du *care* et de la reconnaissance.

### **5.1. L'approche par les capacités et la compatibilité entre agentivité et vulnérabilité**

L'approche par les capacités articulée au *sorge* ou au *care* permet en effet de satisfaire une double exigence, car la notion de capacité inclut une vulnérabilité qui conditionne l'épanouissement de l'individu. Cet épanouissement dépend de conditions sociales et politiques normalisées par les institutions de soin.

Cela n'est pas seulement l'affaire du droit et des institutions, mais inclut la vie entière de la cité, y compris les relations sociales informelles de *care* entre personnes vulnérables, sans que cette vulnérabilité acceptée ne devienne une cause de fragilisation sociale ou politique.

Le fait que les choses importantes soient vulnérables, n'implique pas pour autant que nous ayons à redouter qu'elles deviennent moins vulnérables quand nous essayons d'accroître notre pouvoir humain sur elles.

L'action politique doit s'efforcer de réduire autant que possible la vulnérabilité des biens importants comme la santé, la famille, la cité. Si pour Aristote le rôle de la cité est de fournir aux individus les conditions dans lesquelles une vie humaine peut être choisie et vécue, Amartya Sen s'appuie également sur Aristote dans une critique des approches utilitaristes. Il a essayé de montrer comme Aristote que nous ne pouvons pas estimer correctement la valeur des biens tant que nous n'avons pas une conception des activités ou des fonctionnements auxquels ces biens sont utiles, ce qui dépasse notre agentivité et souligne notre vulnérabilité au contexte social global. Cela fait de la décision autonome de l'agent une dimension nécessaire, mais insuffisante, à sa qualité éthique, et rejoint donc plutôt une approche spinoziste non finaliste, mais fonctionnaliste entre contexte et agentivité.

L'action politique vise pour Sen à produire des capacités, à rendre les gens capables de vivre d'une manière qui soit conforme à ce que l'on peut attendre d'une vie humaine en termes d'affects comme de raison.

Pour atteindre *la capacité d'agir sur le monde*, il faut donc un individu, et la chance que ces conditions soient réunies dans la société dans laquelle il vit. Une éducation tournée vers la promotion des capacités préserve l'autonomie personnelle, car elle donne aux individus l'opportunité de développer leurs potentialités évidentes à ce que la personne puisse choisir une action ou prendre une décision pour elle-même.

C'est ici que le mot « capable » est plus que la simple capacité, car il offre une possibilité de choix et non un fonctionnement effectif, mais cette possibilité de choisir est elle-même dépendante des circonstances extérieures.

Il faut donc, non seulement avoir d'abord été nourri, soigné et éduqué comme enfant vulnérable pour accéder à la capacité, mais aussi que les conditions sociales permettent l'exercice effectif de telles capacités. La vulnérabilité essentielle de la capacité montre que les capacités de base n'échappent pas au conditionnement social et que nous ne pouvons être libres seuls, comme disait Sartre.

Pour Nussbaum la capacité de base ne se comprend que par rapport à l'action que l'on attend d'un être humain. La capacité met en évidence le caractère prépondérant des conditions sociales dans l'épanouissement puisque, sous ce rapport, à l'exception notable des personnes gravement handicapées ou dans une situation de dépendance physique maximale, les humains sont tous par définition à la fois capables et désirants.

Quel est donc le sens de la notion d'autonomie dans ce contexte ? L'autonomie individuelle dans le cadre de l'approche par capacité s'exprime à travers trois notions : la séparation ou l'existence comme êtres distincts, le choix fondé sur l'expérience, et l'activité ou « agency ».

Ce qui rend fragile le bien, c'est qu'il n'est pas réalisable dans la situation de capacités vulnérables. La situation de maladie ne fait que figer cette intuition dans une situation d'incapacité dont le soin seul libère, à condition que le libéralisme reconnaisse certains principes solidaristes telle « l'autonomie avec vulnérabilité ». Ici Nussbaum soutient clairement l'individualisme d'Aristote contre le communisme de Platon. Le choix est en effet impliqué dans tout exercice de la raison pratique ; il permet à tous les êtres humains de participer à la direction de leur propre vie sans considérer que leur vulnérabilité contingente ou chronique les exclut nécessairement du processus de décision en ce qui les concerne. La juste distribution des biens consiste à rendre les gens capables de choisir et d'agir par choix, et de se forger une conception du bien grâce à une réflexion critique à propos de l'organisation de leur propre vie individuelle dans un cadre de prise en charge collective – une clinique sociale. *Le choix ne peut donc pas être conçu comme l'autodétermination d'une volonté indépendante, mais au contraire comme l'aboutissement de la délibération rationnelle inséparable du désir et de l'affectivité, qui se fonde sur la reconnaissance d'une vulnérabilité partagée.* Une vie vraiment humaine exige que même les actions les plus naturelles de l'existence, comme se nourrir ou se soigner, soient précédées par la responsabilité et la capacité de choix humains. Cette capacité à agir par choix n'est pas *immédiatement* offerte à tous les hommes, qui doivent politiquement créer les conditions matérielles et sociales de cet accomplissement, corriger l'arbitraire des conditions initiales.

## 5.2. Comment devenir agent à partir de sa vulnérabilité même ?

La position d'Aristote se focalise sur l'homme comme animal social et être de besoin sans exclure la liberté de la personne, élément essentiel de l'individualisme libéral négligé par l'utilitarisme du bien-être. Les femmes par exemple n'accéderont à une autonomie véritable qu'en devenant elles-mêmes les agents de leur propre libération.

L'exigence d'universalité dans les choix implique une pluralité de convictions et fait partie du care. On doit pouvoir critiquer les traditions locales d'un point de vue qui ne soit pas Kantien ou utilitariste. Nussbaum fait par exemple de la diversité culturelle, qui est devenue un enjeu majeur dans l'accès aux soins, un cas particulier de l'irréductible diversité des circonstances.

La perception du besoin ou de la vulnérabilité particulière doit primer sur le principe général dans l'action vertueuse. Il est en effet primordial de prendre au sérieux des particularités culturelles pour promouvoir les capacités humaines universelles. Le cas particulier serait irrationnel sans le pouvoir de classement de l'universel. La distinction du fait et de la valeur dans la notion de capacité permet au déterminisme naturel d'interférer avec la liberté. Face à une situation de vulnérabilité, l'accès aux droits et donc à la citoyenneté et à l'agentivité, sera mise en cause au nom du *care*, et serait donc dans le monde du soin, un retour à un modèle paternaliste que l'agentivité du sujet vulnérable vise précisément à dépasser.

Si devant un patient en état de vulnérabilité s'éveille malgré moi ma capacité de souci de l'autre, se suspend par là même l'autonomie de moi comme sujet. Le *care* fonctionnerait donc comme une interruption de la volonté qui fait du premier moment de la responsabilité une passivité et non l'aboutissement d'un raisonnement pratique, comme le décrit Levinas dans sa phénoménologie de l'affectivité du « pour autrui ». L'exposition aux limites de ce savoir qu'actualise l'échec thérapeutique par exemple, résulte d'une émotion de non-reconnaissance. Cette non-synthèse du soignant avec lui-même, qui l'expose au souci d'autrui, peut développer paradoxalement une capacité à soigner. Laquelle émergerait précisément de cette passivité envers la vulnérabilité d'autrui, qui permet de passer au soin, non comme seul acte technique et cognitif, mais comme relation visant à restituer au patient sa capacité de désirer de se projeter dans le monde... d'être soigné. Le contrat thérapeutique suppose que l'on considère l'avantage mutuel comme but de la coopération sociale. Il suppose, contre l'individualisme libéral, un solidarisme normatif sur le bien commun.

La théorie libérale présuppose un groupe dominant face à un groupe dominé en charge de soigner des vulnérabilités : le cas des handicapés est symptomatique à cet égard de la vulnérabilisation de certains au nom du non-respect du principe d'égalité. Aucune doctrine du contrat social n'inclut les gens atteints de handicaps physiques et mentaux sévères que l'on nomme « les incapables ». D'où la question ; pour qui les principes de base d'une société sont-ils conçus ? Pour qui sont-ils bons ?

Lorsque les handicapés par exemple ne sont pas inclus dans le groupe de ceux qui choisissent les principes, ils ne sont pas non plus inclus dans le groupe de ceux pour qui ces principes sont conçus. S'ils sont considérés comme des sujets de droit, cela ne peut être concrétisé que de manière dérivée et secondaire. Tout l'effort de Nussbaum sera dès lors de montrer que la justice ne se confond ni avec la charité, ni avec la simple assistance sociale.

Par le domaine de la liberté humaine, l'être humain est fondamentalement scindé, car c'est en tant qu'être rationnel seulement que les hommes ont une dignité. C'est la capacité de se soumettre à la loi morale qui permet d'accorder la dignité à la personne ; cette approche refuse donc la vulnérabilité comme préhumaine. L'anthropologie kantienne nous rend donc peu attentifs au fait que la maladie, le vieillissement ou les accidents puissent nous affecter. Cet excès de rationalité ne rend pas les décisions plus justes, mais l'excès d'émotion affaiblit parallèlement les théories du *care* comme le montre Okin. Comment ne pas osciller entre les éthiques du *care* et celle de la justice en montrant le lien organique entre affect et raison comme condition de la promotion des capacités ?

Le *care* oriente le développement des capacités des institutions au raisonnement synchrone et rend inacceptables les inégalités et les injustices à l'intérieur des micro institutions. Ainsi faudrait-il que l'interrogation collective sur les modes de dispensation du *care*, devienne un des principes du processus concret de démocratisation sociale. Il faudra à l'avenir évaluer la plasticité de l'anthropologie du *care* dans ses effets sociaux concrets, afin de réaliser sa force émancipatrice de capabilisation des sujets, à partir de la reconnaissance pacifiée de nos dépendances mutuelles.

## Bibliographie

- Aristote, animaux, cite par Nussbaum M. (2008). *The fragility of goodness, luck and ethics in Greek tragedy and philosophy*. Updated Edition, (Cambridge: collection Garnier poche), p. 291.
- Botbol-Baum, M. (2000). "The necessary articulation of autonomy and vulnerability", in Rendtorf, J. and Kemp P. (Eds) *Basic Ethical principles in Bioethics and Biolaw*, vol. II: partners research (Copenhagen and Barcelona: Centre of Ethics and Law & Institute Borja de Bioètica).
- Botbol-Baum, M. (2003). « Au-delà d'une éthique de la sollicitude », in Pinsart MG (dir.) *Genre et bioéthique* (éd. Vrin).
- Gilligan C. (2008). *Une voix différente, pour une éthique du care* (Champ essais).
- Honneth, A. (2000). *La lutte pour la reconnaissance*, (Cerf).
- Feder Kitay, E. (2003). *The subject of care feminist perspective on dependency*, (Rowman and Little field publishers).

Nussbaum, M. (2008). *The fragility of goodness, luck and ethics in Greek tragedy and philosophy*, Updated Edition (Cambridge: collection Garnier poche).

Sen, A. (2009). *The principle of justice*, (Penguin books).

Tronto, J. (1994). *Moral boundaries for a politics of care*, (New York: Routledge).

# Considérations sur le traumatisme extrême et l'exil

## *Plaidoyer pour une éthique du care*

---

Emmanuel Declercq

### 1. En guise d'ouverture

Cet article rend compte de mon cheminement de clinicien-chercheur au contact de cette clinique si particulière qu'est celle du traumatisme extrême et de l'exil. Les hypothèses que je mets en dialogue dans le présent article se sont initiées il y a six ans au contact de cette clinique et de sa comparaison avec ma clinique libérale plus classique, à savoir une clinique tout venant avec des patients majoritairement belges. Comme je le montrerai, ces rencontres bouleversantes avec des sujets en trauma et en exil, souvent au bord du gouffre, m'ont amené à mettre au travail mes repères cliniques « classiques » et à m'interroger sur mon rôle et ma place de psychothérapeute dans cette clinique si complexe. En effet, cette clinique questionne nos repères nosographiques « classiques » et nous convoque à inventer une clinique Autre, Jenseits (au-delà, en deçà) des modèles théoriques sur lesquels nous nous appuyons et qui ont fait leurs preuves dans nos cliniques plus classiques.

D'abord et c'est ce qui a initié ma recherche, parce que la rencontre avec des patients ayant subis des traumatismes extrêmes suite à l'exposition prolongée à l'inhumaine barbarie est pour moi et pour beaucoup d'auteurs qui témoignent de leurs pratiques d'une autre essence que la souffrance dont nous parlent les patients que nous rencontrons dans nos cabinets de thérapeutes occidentaux, même si la souffrance dont ils témoignent relève de ce que Pommier (2012) identifie comme des situations extrêmes du quotidien (traumatismes précoces, maltraitements graves lors de l'enfance ou à l'âge adulte, etc.). Alors que ce dont témoignent souvent les patients en exil relève de l'extrême de l'exceptionnel (Pommier 2012).

Écoutons ce qu'en dit une de mes patientes après environ 4 ans de thérapie.

« Je pense que cette pourriture m'a été infligée par ces monstres qui ont commis ces actes. Ce sont des méthodes indescriptibles qu'ils ont utilisées. C'est à cause de leurs actes sales que c'est inlavable. Faire une thérapie, en parler, soulager, mais on n'enlève pas la pourriture. C'est si tenace, car ce n'est pas un simple viol. C'est quelque chose de monstrueux, les méthodes sont indescriptibles. Je n'en reviens

même pas aujourd'hui. Vous pouvez vous en approcher avec votre imagination, mais vous ne pouvez pas le ressentir, car vous n'avez pas été touché par cela. »

Mais il n'y a pas que l'impact psychiquement déstructurant suite à la confrontation à l'horreur qui est caractéristique de la clinique de l'extrême et de l'exil. Il s'agit aussi et peut-être surtout d'une clinique où s'entremêlent les traumatismes extrêmes et ce que j'identifie comme traumatismes de l'exil. En effet, cette clinique ne peut se penser sans prendre en compte l'impact du long et parfois très dangereux parcours d'exil, des conditions de vie dans la nouvelle terre d'« accueil », de la procédure d'asile avec ses incertitudes et dont les enjeux sont vécus comme « vitaux ». En effet, la non-reconnaissance comme réfugié aboutit très souvent à une vie au ban de la société, sans accès au monde du travail, au logement, etc.

Théoriser et comprendre cette clinique suppose donc d'analyser « l'actuel malaise » dans notre civilisation occidentale, qui tend à accueillir le moins possible de sujets en trauma et en exil, à les suspecter de mensonge, à les soumettre à des procédures anxiogènes, à les trier, à les sélectionner pour en renvoyer le plus possible dans le pays d'origine ou « les terres de nulle part » (Métraux, 2011) de la clandestinité. J'y reviendrai.

Écoutons déjà ce qu'en dit Monsieur A. Il venait de recevoir une réponse négative dans sa demande de séjour.

« Depuis que j'ai reçu la lettre, je ne dors plus jamais bien... Après 5 ans en Belgique, dormir dans la rue... Je ne sais pas, je suis venu ici pour sauver ma vie, c'est très difficile... Parfois je n'aime plus être avec les gens,... Seul Dieu peut m'aider, je ne sais pas... Aujourd'hui on est ici, demain on dort dans la rue. J'ai trop perdu, je ne vois aucun changement, je suis fatigué de voir ce vide... »

Voici ce que me raconta Monsieur H., victime de tortures au pays, quant à la façon dont il vécut son audition d'asile au CGRA (le Commissariat Général pour les Réfugiés et les Apatrides). Il me fit ce récit lors d'une de nos séances un an après qu'il fut reconnu réfugié.

« On s'est échappé de la mort. En Belgique, je demande l'asile. J'ai pensé qu'enfin, j'allais pouvoir jeter ce fardeau que je portais, ce fardeau de peur, ce fardeau de sentiments d'être poursuivi. Une fois là, dans le bureau du CGRA, je me suis dit ; "Nous sommes sauvés". Au début, j'éprouvais une énorme sympathie pour ceux qui nous interrogeaient. Ensuite, lors de l'interview, je dis la vérité, je parle de tout en détail et je vois qu'on ne me croit pas. Ma première réaction était une réaction de confusion. J'ai compris qu'ils ne voulaient pas que je dise tout ce que je disais. J'ai eu le sentiment qu'ils ne voulaient pas m'écouter, mais m'écraser, m'abattre. »

Écoutons finalement madame D. après plus de cinq ans de thérapie. Elle a obtenu ses précieux titres de séjour il y a deux ans.

« Au début, c'était plus facile de ne pas avoir confiance, d'avoir peur. Je ne comptais que sur moi-même et je devais prendre toutes les précautions. Mon âme était divisée en 4-5 morceaux. Vous m'avez vue presque délirante, vous avez vu la moitié de mon âme qui saignait. Je suis tombée sur vous. Je ne distinguais plus le bien du mal, tout était confus dans ma tête. Je vous rencontre, à quoi bon ouvrir mon âme. Vous n'avez pas vu les atrocités, les bombardements. Je pensais que vous étiez un médecin pour les fous, ça m'empêchait d'ouvrir la bouche. Vous avez essayé par tous les moyens. Parfois je vous écoutais, je vous répondais. Puis j'ai eu confiance, c'est très difficile de refaire confiance. Vous avez réussi à ouvrir mon âme et moi j'ai répondu à votre invitation. »

Comprendre cette clinique passe donc par une immersion dans un univers Autre. Il est non seulement radicalement différent du nôtre, mais ce que nous en percevons de l'extérieur est également un leurre, alimenté par nos aprioris d'Occidentaux, nos cadres théoriques académiques et le discours sociopolitique ambiant. S'immerger dans les lieux de l'Autre, c'est faire émerger d'autres savoirs, d'autres théories. S'y immerger, c'est aussi accepter d'être bouleversé, affecté, c'est accepter l'humilité de celui qui a tout à apprendre et qui est dès lors disposé à remettre en question ses propres certitudes existentielles dans ce qu'elles ont d'illusoire.

C'est ce constat qui m'a amené à quitter le cadre douillet de mon cabinet de thérapeute pour m'immerger dans les lieux de l'Autre en exil, par exemple en l'accompagnant en tant que personne de confiance lors de son audition d'asile, en m'immergeant en centre d'accueil, etc.

La thérapie et la place à laquelle est convoqué le thérapeute sont également radicalement Autres comparées à une psychothérapie plus « classique ». En effet, il ne s'agit pas dans cette clinique d'inviter le sujet à se laisser aller librement à ses associations et à les écouter dans une attitude d'attention flottante. Dans la clinique de l'extrême et de l'exil, il s'agit d'accompagner le sujet dans un long processus de réinstauration de la capacité même d'associer librement. À savoir la réinstauration dans le psychisme du sujet de la possibilité même de penser l'encore impensable, la réinstauration de la possibilité de faire des choix et de se remettre aux commandes de son destin, là où le sujet se vit entièrement à la merci du monde et des autres, vécus comme terriblement menaçants. On comprend qu'une attitude professionnelle de neutralité bienveillante ne serait pas que contreproductive, elle serait mortifère, car vécue à juste titre par le patient comme une indifférence, voire une hostilité de la part du thérapeute à son égard, évocatrice de l'hostilité des bourreaux lors des expositions à l'inhumaine barbarie.

Comme le décrit si bien madame B., cette clinique nous invite au contraire à nous défaire de notre neutralité bienveillante et à placer l'engagement thérapeutique, l'empathie et le « prendre soin » (le *care*) au cœur de la pratique et de sa théorisation.

Engagement thérapeutique que j'identifie suite à Danièle Deschamps comme celle d'un thérapeute engagé dans la relation thérapeutique en tant que *Mitsein* (être-avec) et en tant que *Nebenmensch* (être-humain-proche) afin « d'héberger dans sa psychè les états mentaux archaïques de ses patients et leur permettre de les élaborer, de les transformer en pensées supportables et fécondes, source de transformation » (Deschamps, 2004, p. 25).

Empathie que j'entends dans le sens que lui donne Charbonneau, c'est-à-dire « le vécu, à l'intérieur de soi d'une expérience d'autrui en sa souffrance qui fait que nous touchons en nous-même et en autrui quelque chose d'existentiel, à savoir ce qui, dans l'expérience de l'être, est celle du subir » (Charbonneau, 2010, p. 44).

Prendre soin que j'entends à la suite de Levinas (1982) comme le vécu de responsabilité radicale à l'égard de l'autre dans sa radicale vulnérabilité et dans son infinie altérité, telle qu'elle se manifeste dans la nudité de son visage. Prendre au sérieux notre rôle de psychothérapeute (des « soignants de l'âme »), c'est alors accepter de ne pas fermer les yeux, c'est accepter de descendre dans le fond de la souffrance et de la condition humaine, quitte à parfois perdre pied.

Cette clinique nous invite donc à décentrer la réflexion et la théorisation de l'intrapsychique vers l'interpsychique, l'intersubjectif. C'est ainsi que mes rencontres thérapeutiques et mes ethnographies montrent que la souffrance est aussi, et peut-être surtout la conséquence d'un délitement du lien social, d'une exclusion du vivre ensemble. Ceci réintroduit la dimension anthropologique, sociologique, politique et éthique (du *care*, de la justice sociale et démocratique, de l'engagement thérapeutique) au cœur de la pensée clinique.

Formulé autrement : si c'est dans et par l'action de l'Autre bourreau, de l'Autre tortionnaire, qu'un psychisme préalablement structuré de façon stable peut se déstructurer, c'est bien parce que lors de l'ontogenèse, c'est dans et par l'Autre que le psychisme de l'infans se structure. C'est donc aussi dans et par l'Autre secourable de l'authentique rencontre que ce qui était déstructuré peut se restructurer. Tout comme c'est dans et par la défaillance de cet Autre secourable que le processus de déstructuration psychique initié par les traumatismes extrêmes et le long et pénible parcours d'exil peut perdurer, voire s'aggraver, parfois jusqu'à la rupture et l'aliénation totale d'avec Soi et les autres qu'est la fuite dans la folie.

Les hypothèses centrales de mon propos étant maintenant posées, je vous propose d'approfondir en examinant comment l'articulation entre un psychisme traumatisé et en exil et ce que j'identifie comme psychisme collectif et sociétal, peut, dans certains cas, entretenir, voire renforcer la souffrance. Suite à Bion (1962, [2010]), je propose pour ce faire de penser la souffrance psychique comme résultant d'une déstructuration processuelle de l'appareil psychique, appareil que je conçois comme ce qui permet au sujet de faire lien à l'intérieur de Soi et avec les autres. J'avance en effet et sans développer ici, l'hypothèse qu'il y a consubstantialité entre les capacités à faire lien avec les autres et avec le monde, et les capacités à faire lien à l'intérieur de soi, c'est-à-dire

à mentaliser les affects, à penser les pensées et donc à se subjectiver. La souffrance psychique est alors une atteinte, plus ou moins grave, plus ou moins temporaire, de ces activités de liaison. Elle est aliénation de Soi et des autres.

Le présent texte reprendra les trois temps logiques dans le parcours d'exil du sujet traumatisé et la façon dont ces temps interagissent, s'entrecroisent et parfois se superposent, par exemple lorsque le manifeste, c'est-à-dire les difficultés actuelles liées au séjour, masque le latent, c'est-à-dire les horreurs vécues dans le pays d'origine. Ces trois temps logiques sont le temps inaugural du trauma, le temps de la procédure d'asile et ses aléas et idéalement le temps thérapeutique, le temps du soin.

Je commencerai donc par quelques brèves considérations théoriques sur le psychotraumatisme. Me basant sur les théorisations de Freud (1895, [1996], p. 336) sur le « *Nebenmensch* » (l'être-humain-proche secourable qui se trouve là, à côté) et celles de Ferenczi (1932a, b, [1985]) sur la deuxième personne secourable, je développerai ensuite l'hypothèse que ce n'est pas toujours uniquement l'impact du « coup » initial traumatisant et déstructurant dans le pays d'origine qui est au cœur de l'étiologie de la souffrance et de son maintien, mais parfois également la possible défaillance de la deuxième personne supposée secourable, à savoir les conditions de vie dans la nouvelle terre d'accueil, la procédure d'asile, etc. Revenant à mon titre et à mon point de départ, je clôturerai par quelques considérations cliniques et par un plaidoyer pour une éthique démocratique, une éthique de l'engagement et une éthique du *care*, du prendre soin.

## 2. Considérations sur le traumatisme psychique

Le psychotraumatisme est l'effet d'un débordement non maîtrisable de la psyché, l'effet de ce que Freud (1920, [1981]) appelle une angoisse automatique et un effroi. Dans la clinique de l'extrême, cet effroi, Bion (1967, [2002], p. 132) parle de « terreur sans nom », Winnicott (non daté, [2000], p. 208) « d'angoisses disséquantes primitives », Roussillon (1999) « d'agonie primitive » est suscité par la confrontation à la réalité de l'inhumaine barbarie. Comme le montre la clinique et comme le décrit si bien Ferenczi (1932, a, b, c, d, e), ces confrontations traumatiques extrêmes peuvent initier une régression à l'état de bébé, un anéantissement du Moi, une auto-destruction de la conscience, un sentiment d'inefficacité de tout recours à sa propre volonté accompagné d'un abandon de Soi à une volonté étrangère qui s'impose au Moi et s'affirme à ses dépens, une agonie, une fragmentation complète de la vie psychique. Et c'est pour se défendre contre ces vécus terribles de désobjectivation que le sujet en trauma risque de se cliver en deux personnalités, une personnalité innocente et une personnalité coupable, une personnalité morte ou en agonie, et une personnalité vivante qui ne veut rien savoir de la partie morte. Ce clivage peut à son tour initier un mode de fonctionnement en faux Self avec une partie de la personnalité très adaptée à la surface, très capable d'évaluer les situations, de calculer, d'évaluer des risques,

voire d'instrumentaliser ou de manipuler l'autre quand c'est nécessaire alors qu'à l'intérieur de Soi, le sujet en trauma se vit agonissant, mort, vide.

De par l'expérience qu'il a traversée, il a regardé la mort et l'inhumaine barbarie en face, ce qui est une expérience taboue, le sujet traumatisé risque également de se vivre radicalement différent des autres humains. C'est en ce sens que l'expérience traumatique est une attaque contre l'appareil à penser les pensées et contre le lien, à savoir la capacité à faire lien avec les autres et à l'intérieur de soi.

Et c'est au centre de ces régressions massives, de ces terreurs sans nom, de cette rupture d'avec Soi et d'avec les autres, de ces clivages, de cette attaque contre l'appareil à penser que se situe le point d'articulation entre l'intrapsychique et l'interpsychique, l'intersubjectif. J'avance en effet l'hypothèse que le degré de régression, de déstructuration psychique et d'attaque contre le lien, voire contre le sentiment d'appartenance à la communauté humaine n'est pas seulement fonction des dynamiques psychiques précédemment décrites.

Dans son texte magistral « Confusion de langue entre les adultes et l'enfant » Ferenczi (1932a, [1985]) place *et* la trahison de l'adulte, auteur des actes traumatisants *et* le vécu d'être abandonné par la deuxième personne supposée secourable au cœur du psychotraumatisme. Ce point de vue n'est à mon sens pas trop éloigné de celui de Freud (1895, [1996]) qui met en avant l'importance cruciale de la relation entre le nourrisson en état de détresse et le *Nebenmensch*, la personne qui se trouve à côté de lui et qui lui porte secours. La situation anthropologique fondamentale s'exprime donc chez lui à travers deux états : celui d'être secourable et celui d'être en état de détresse. Richard (2011a) en déduit l'hypothèse de l'existence d'un témoin interne dans la psyché du sujet, une instance subjectale toujours déjà-là et en attente d'un interlocuteur externe. Mais encore faut-il que cet interlocuteur se manifeste, car si personne n'est là, le sujet risque de se rétracter dans une réflexivité autistique, de désinvestir le lien à l'autre, voire de fuir dans la folie.

Que peut alors dire la psychanalyse de ces interactions circulaires entre le subjectif et le collectif ?

### **3. Considérations sur l'actuel malaise de nos sociétés occidentales**

Me basant sur mes rencontres psychothérapeutiques et sur mes immersions de terrain, je brosse un bref tableau de l'actuel malaise dans nos sociétés occidentales et de son interaction possible avec un psychisme gravement traumatisé et en exil.

Je vous propose d'emblée ce que j'identifie comme les caractéristiques de ce malaise, malaise qui est selon moi symptomatique de nos économies ultra-libérales avec leurs vacillements éthiques, voire leur mépris condescendant pour toute forme de transcendance. Je les approfondirai brièvement dans la suite de ma présentation.

La première caractéristique serait la défiance, la deuxième une forme particulière de clivage, la troisième un fonctionnement en Faux Self, la quatrième une tendance des sujets à régresser dans la masse, la dernière l'installation d'une tonalité affective anxio-dépressive dans le psychisme des sujets contemporains, des sous-groupes et du groupe (culturel, sociétal) auxquels ils appartiennent.

La défiance est une atmosphère au sens où l'entend Binswanger (1957, [2004] p.41), à savoir, « une tonalité affective fondamentale », une « humeur fondamentale », une « présomption » qui a pour conséquence « la proximité, flairée ou détectée, du danger en puissance, dans le monde d'autrui, proximité inquiétante, insolite, impalpable et cependant, toujours plus immédiate ». Comme le montre le témoignage de Monsieur H. repris ci-dessus, comme le montrent quantité d'autres récits et comme j'ai pu m'en apercevoir lors de mes immersions, cette défiance se retrouve tant dans le psychisme de bon nombre de sujets en exil que dans celui de leurs interlocuteurs. Tout le monde se méfie quelque part de tout le monde, car aux yeux de tous, tout le monde ment. Il s'agit d'une illustration du célèbre paradoxe d'Epiménide, qui s'énonce ainsi : « tous les Crétois sont des menteurs, dit Epiménide le Crétois ». Le paradoxe se situe dans le fait que dans tous les cas, l'affirmation est fausse. À tous les coups, on perd.

C'est ainsi que nombre d'acteurs du champ de l'exil me racontent lors des interviews qu'ils m'ont accordées que « tous les demandeurs d'asile sont des menteurs ». Pour certains, ils ont de bonnes raisons de mentir sur certains aspects de leurs parcours (mentir est parfois psychologiquement moins pénible que de raconter et de revivre l'indicible horreur), pour d'autres, c'est uniquement dans le but d'obtenir de façon malhonnête leurs papiers. Influencés par les récits de certains passeurs, par certaines histoires qui circulent dans les centres d'accueil, dans certaines communautés, par leurs vécus dans leurs pays d'origine qui sont souvent des dictatures ou règnent l'arbitraire, la corruption et le non-droit, nombre de demandeurs d'asile, surtout en début de parcours, sont eux aussi convaincus qu'il ne faut faire confiance à personne.

Les principes juridiques sur lesquels s'appuient les autorités d'asile favorisent ce climat de défiance généralisée. Comme me l'ont expliqué plusieurs spécialistes et acteurs du champ juridique, l'élément fraude est un élément essentiel en droit d'asile, suivant le principe « la fraude corrompt tout ». L'application à la lettre de ce principe aux auditions d'asile fait que dès qu'il y a suspicion de mensonge sur tel ou tel aspect du récit d'asile, celle-ci risque dans certains cas d'invalidier l'entiereté du récit et d'étiqueter le demandeur d'asile de menteur ou de fraudeur. Sans approfondir ici, ce principe juridique ne s'applique pas dans d'autres domaines juridiques où le doute bénéficie à l'accusé (en matière d'asile, c'est donc le contraire). On comprend dès lors les angoisses que peut susciter l'interview. Tant pour le demandeur d'asile qui vit dans la terreur de se tromper sur tel ou tel aspect et dès lors d'être suspecté d'être un tricheur que pour le fonctionnaire en charge de l'interview qui vit avec l'angoisse constante de donner le statut à quelqu'un qui l'aurait peut-être abusé.









laquelle le sujet déchiré renaît comme héros pensant (Richard, 2011a). Car l'être-là, l'être-avec, la présence vraie et authentique génère toujours du neuf.

Écoutons comment Madame D. décrit ce processus :

« Grâce à votre savoir, j'ai appris à voir ma situation autrement. Vous ne pourrez jamais ressentir ce que j'ai senti. Mais le fait d'entendre fait que vous sentez le mal qu'on a vécu. Vous m'avez dit que la cure pouvait avoir des effets si le travail se fait à deux. Si le spécialiste me dit de faire selon telle méthodologie, je me suis ouverte et je voulais vous donner de la matière pour que vous puissiez la modeler et qu'ensuite elle revienne vers moi pour me guérir. »

Cette ouverture radicale à l'Autre et l'engagement et la prise de risques qui en découlent, à savoir une attitude critique et engagée face à un discours sociétal qui est parfois (souvent) un discours de suspicion, d'exclusion, voire de franche hostilité et qui relève de la pensée unique précédemment décrite, n'est pas l'apanage de la rencontre singulière avec un psychanalyste engagé au sein de son cabinet et parfois hors de ses murs. Comme je l'ai vécu lors de mes rencontres avec certains avocats de mes patients, avec des assistants sociaux en centre et dans les ONG et comme me l'ont raconté nombre de patients, le champ de l'exil est aussi composé de beaucoup de personnes engagées, critiques et courageuses sur lesquelles le sujet en exil peut s'appuyer et s'étayer. Que ce soit parmi ses pairs (d'autres résidents, des membres de sa communauté) ou parmi les travailleurs en centre, les avocats, les ONG, etc.

C'est dans et par cet environnement « suffisamment bon » que le Self blessé peut se reconstruire pour à nouveau être capable d'aimer et faire face aux difficultés inhérentes de la vie.

Je laisse le dernier mot à Monsieur M. :

« Je n'étais jamais venu chez un psy. Depuis que j'ai commencé à venir ici, je sens beaucoup de soulagement. Si tu as un endroit où penser des moments difficiles. Je me souviens de vos paroles pour réconforter mes amis. Votre aide, celle des associations, nous poussent à aller plus loin. S aussi (S. travaille dans un centre d'accueil) en centre, la première fois je pouvais pas parler. Après avoir parlé avec elle, c'est comme si je n'avais plus rien. On voit beaucoup de gens de bonne volonté qui nous donnent un coup de pouce. Ce qu'elle m'a dit, c'est comme si tout ce que j'ai vécu, elle était présente. Le fait de venir ici me donne beaucoup de courage, même si on ne vit pas la vie qu'on veut vivre. »

## 5. En guise de conclusion

J'espère avoir montré que la pratique et la pensée de cette clinique passent par un questionnement de ce qui est au fondement de notre être, de notre ontogenèse, de notre devenir sujet. En effet, les vécus extrêmes et les vécus d'exil constituent une ré-

gression plus ou moins durable, plus ou moins importante, vers le chaos des origines, vers notre état de dérégulation originel, vers notre vulnérabilité extrême des origines et vers l'appel à l'Autre supposé secourable qui en résulte. Ceci introduit d'emblée l'éthique du care, qui est une éthique de la responsabilité vécue comme un impératif kantien (« tu devrais, donc tu dois »), du plus fort à prendre soin du plus faible, du plus vulnérable. Ce soin n'est possible que si le soignant accepte de se connecter avec le fondement même de son être, à savoir son propre désaide et sa propre dérégulation. Car c'est dans et par cette résonnance avec le désaide de celui qui s'adresse à lui que le soignant mobilise ses propres forces vitales. Et c'est dans et par ce transfert d'élan vital que s'opère une mise en sens d'une expérience de hors-sens absolu et que s'initie, ce faisant, le processus de reconstruction subjective permettant au plus vulnérable de (re)devenir fort.

## Bibliographie

- Agier, M. (2003). « La main gauche de l'empire ». In : *Multitudes*, 1/2003, n° 11, p. 67-77.
- Anzieu, D. (1975, [1999]). *Le groupe et l'inconscient*. Paris : Dunod.
- Barrois, C. (1998). *Les névroses traumatiques*. Paris : Dunod.
- Bion, W. (1962, [2010]). *Aux sources de l'expérience*. Paris : PUF.
- Bion, W. (1967, [2012]). *Réflexion faite*. Paris : PUF.
- Binswanger, L. (1957, [2004]). *Le cas Suzanne Urban*. Saint-Pierre de Salerne : Éditions Montfort.
- Charbonneau, G. (2010). *Introduction à la psychopathologie phénoménologique*. Paris : Fédition.
- Deschamps, D. (2004). *L'engagement thérapeutique*. Ramonville-Saint-Agne : Érès.
- Ferenczi, S. (1932a, [1985]). « Confusion de langue entre les adultes et l'enfant ». In : *Œuvre complète, Tome IV*. Paris : Payot et Rivages, p. 125-135.
- Ferenczi, S. (1932b, [1985]). *Journal clinique*. Paris : Payot.
- Ferenczi, S. (1932c, [2006]). « La catharsis s'enlise. Comment y remédier ? ». In : *Le traumatisme*. Paris : Payot et Rivages, p. 74-81.
- Ferenczi, S. (1932d, [2006]). « De la psychologie de la commotion psychique ». In : *Le traumatisme*. Paris : Payot et Rivages, p. 33-49.
- Ferenczi, S. (1932e, [2006]). « Fragmentation ». In : *Le traumatisme*. Paris : Payot et Rivages, p. 86-90.
- Foucault, M. (1966). « Les hétérotopies », conférence radiophonique (France Culture, 7-21 décembre 1966). In : Foucault, M. (2009), *Le corps utopique, les hétérotopies*. Paris : Nouvelles Éditions Lignes.

- Freud, S. (1895, [1996]). « Esquisse d'une psychologie scientifique ». In : *Naissance de la psychanalyse*. Paris : PUF, p. 309-396.
- Freud, S. (1921, [2010]). *Au-delà du principe de plaisir*. Paris : Payot.
- Freud, S. (1929, [1986]). *Malaise dans la civilisation*. Paris : PUF.
- Furtos, J. (2008). « Angoisse de non-assignation et santé mentale ». In : Furtos, J., *Les cliniques de la précarité*. Paris : Masson, p. 278-284.
- Heidegger, M. (1927, [1986]). *Être et Temps*. Paris : Gallimard.
- Levinas, E. (1982). *Éthique et Infini*. Paris : Fayard.
- Métraux J-C. (2011). *La Migration comme métaphore*. Paris : La Dispute.
- Orwell, G. (1949). 1984. New York : New American Library.
- Pommier, F. (2012). « Préface ». In : *Cliniques de l'extrême*. Paris : Armand Collin.
- Richard, F. (2011a). *La rencontre psychanalytique*. Paris : Dunod.
- Richard, F. (2011b). *L'actuel malaise dans la culture*. Paris : Éditions de l'Olivier.
- Winnicott, D.W. (1956, [2006]). « La préoccupation maternelle primaire ». In : *La mère suffisamment bonne*. Paris : Petite bibliothèque Payot.
- Winnicott, D.W. (non daté, [2000]). « La crainte de l'effondrement ». In : *La crainte de l'effondrement et autres situations cliniques*. Paris : Gallimard.

# Repenser la défamilialisation à l'ère de la circulation transnationale du *care*<sup>34</sup>

Laura Merla et Florence Degavre

## 1. Introduction

Depuis plusieurs années, la littérature sur la migration dans les États sociaux européens s'intéresse au rôle des travailleuses migrantes s'occupant d'enfants ou de personnes âgées dans le processus de défamilialisation. Elles sont souvent présentées comme participant à l'atténuation des risques sociaux liés aux tâches de *care* des travailleur-s-e-s, mais leur propre situation de travailleuses migrantes du *care* est généralement exclue de l'analyse, rendant donc leurs propres enjeux de défamilialisation invisibles. Au départ de l'expérience des personnes migrantes issues de pays extra-Européens venues en Europe – et en particulier en Belgique – pour travailler dans le *care*<sup>35</sup>, notre objectif est d'examiner la défamilialisation sous l'angle de deux littératures jusque là séparées : la littérature sur le *care* transnational et celle sur le potentiel d'émancipation, pour les femmes, des États Providence.

La première section retrace le parcours controversé du concept de défamilialisation tandis que la deuxième examine comment le processus empirique de défamilialisation en Europe dépend d'importants flux migratoires féminins combinés à un type particulier de dispositifs – comme le *cash for care* – dont un des effets est de former un marché du *care* où la main-d'œuvre migrante féminine se retrouve en grand nombre dans une situation d'irrégularité. La troisième section traite précisément du déni ou de la limitation d'accès de cette main-d'œuvre aux dispositifs de défamilialisation dans les États où elles travaillent. Après avoir brièvement présenté, dans la quatrième section, la situation de Natalia et Yasmina, deux travailleuses du *care* en Belgique originaires

<sup>34</sup> Ce chapitre a été publié en anglais dans Degavre, F. et Merla, L. *Defamilialisation of whom? Rethinking defamilialisation in the light of global care chains and the transnational circulation of care*. In: Kilkey, Majella; Palenga-Möllenberg, Ewa, *Family Life in an Age of Migration and Mobility: Global Perspectives through the Life Course*, Palgrave Macmillan, 2016, p. 287-311. Il reprend en partie les arguments développés dans Merla, L. et Degavre, F. *Travail domestique des migrantes et solidarité familiale transnationale : Des éléments-clés pour repenser l'accès à la défamilialisation dans les États sociaux européens*. In: Catherine Bourgeois (dir.), *Sortir du capitalisme, sortir du sexisme. Les fausses bonnes idées pour les femmes*. (Pensées Féministes), Université des Femmes: Bruxelles, 2014, p. 177-197. Ce chapitre ne reflète que le point de vue des chercheuses. Les bailleurs de fonds ne peuvent être tenus responsables de son contenu.

<sup>35</sup> Formel et informel, y compris le travail domestique, et dans des postes requérant généralement peu de qualifications.

du Salvador, nous montrons que le concept de défamilialisation est principalement défini à partir de critères d'émancipation conçus pour des situations spécifiques, définies à l'intérieur des frontières des États Nations, ce qui le rend inapproprié – en l'état – pour percevoir les enjeux spécifiques de ces deux travailleuses. Cette spécificité tient au fait qu'elles continuent, même en situation de migration, à exercer leurs responsabilités de *care* auprès de leurs proches restés dans un pays du « Sud global », responsabilités dont l'étendue et la nature sont en lien avec un régime de protection sociale généralement très familialiste. L'argument sous-jacent qui sera développé dans ce chapitre est que les personnes migrantes se trouvent à l'intersection de deux régimes de protection sociale : celui du pays d'origine qui détermine le *care* que les travailleuses devront prodiguer à leurs proches et celui du pays où elles résident et travaillent, qui détermine leur capacité à le prodiguer. Les implications théoriques et politiques de cette situation sont présentées dans la conclusion. Nous mettons particulièrement en avant l'importance d'un regard critique sur le potentiel (surestimé) de défamilialisation des politiques sociales européennes et plaidons pour une approche plus ouverte et substantive de la défamilialisation comme mesure du caractère inclusif et gender-friendly des politiques sociales européennes.

## 2. Controverses du féminisme

La deuxième vague des études féministes a contribué, en Europe, à la conceptualisation du travail reproductif et non rémunéré des femmes (Leira and Saraceno, 2002). Pour de nombreux mouvements de femmes des années 1970, l'État était considéré comme un acteur du système patriarcal et, donc, un frein à leur émancipation. L'insatisfaction par rapport à cette interprétation monolithique du rôle de l'État – exprimé notamment au sein de la littérature sur la variété des types de capitalisme et de rapport État-marché développée par Esping Andersen dans *Three worlds of welfare capitalism* (1990) et ses successeur-e-s – a amené d'autres perspectives sur l'impact des politiques publiques auprès des femmes (Orloff, 1993; Waylen, 1998: 221). Les travaux féministes s'interrogent alors sur l'étendue du soutien des politiques publiques à l'emploi des femmes, sur la présence de services sociaux pour soutenir leur travail reproductif mais aussi sur leur degré de familialisme (Sainsbury, 1994). Ils fondent ainsi une autre approche des États sociaux qui, à côté du rapport marché État, intègre la famille à la fois comme lieu de reproduction sociale et source d'une importante demande de *care* non couverte par le marché et par l'État. Ces travaux montrent l'importance de l'influence réciproque et substantielle que le genre et les États exercent l'un sur l'autre (Kilkey and Bradshaw, 1999).

Knijin et Kremer (1997) plaident pour recentrer l'analyse des États sociaux sur le *care* et plus précisément sur une citoyenneté sociale définissant des droits à prodiguer et recevoir du *care* (1997 : 331-2) En effet, pour elles, une citoyenneté dé-genrée et inclusive doit être basée sur le présupposé que chaque citoyen-ne « *at some time or another has to take care of people they care about* » de la même façon qu'en retour, il-

elle « *need care when they are ill, handicapped, or frail and old* ». Une reconnaissance publique du *care* comme un véritable travail (au travers, notamment des revendications d'une rémunération du travail domestique, « *wages against housework* ») aurait des effets émancipateurs sur les femmes puisque le fait de prodiguer du *care* serait considéré comme un bien public et que ses pourvoyeur-e-s seraient soutenu-e-s dans cette activité.

Cette interprétation du potentiel émancipatoire des États sociaux pour les femmes a été tout d'abord conceptualisée par Lister (1994, 2003) au travers de la notion de « défamilialisation », qui permet d'apprécier « *the degree to which individual adults can uphold a socially acceptable standard of living, independently of family relationships, either through paid work or through social security provisions* » (Lister, 1994:173). Le concept est ensuite appliqué à la situation des mères seules par Hobson (1994) ou Lewis et Hobson (1997) et Kilkey et Bradshaw (1999) qui considèrent cette situation comme exemplaire de celle de tout adulte qui tente d'atteindre un niveau de vie acceptable indépendamment des liens conjugaux. Conformément à l'esprit qui prévalait au moment de la conceptualisation de la défamilialisation par ses auteures, être en mesure de prodiguer du *care* est aussi important qu'exercer un emploi rémunéré. La défamilialisation dès lors, n'est rendue possible que lorsque la pauvreté des mères célibataires est évitée soit grâce à un emploi rémunéré, soit grâce au soutien financier du *care* à temps plein.

Progressivement, alors que le rôle des femmes dans la reproduction sociale commençait à perdre à la fois sa visibilité et sa valeur dans le mouvement et les études féministes (Bähr and Degavre, 2006), les analyses de la défamilialisation commencèrent à se détourner de l'intérêt premier manifesté pour le « soutien à la reproduction » effectué par les femmes. Les inquiétudes exprimées au niveau européen à propos de l'insuffisance de la participation des femmes à l'emploi (Lewis, Campbell and Huerta, 2008) et le renforcement d'une certaine interprétation de l'histoire des femmes en Occident qui voit le travail rémunéré comme seule condition d'accès à l'autonomie, ont alimenté une perception négative du *care* et des obligations familiales. Le *care* comme entrave à l'émancipation a dès lors commencé à sous-tendre les analyses de la défamilialisation. Une grande partie des analyses de l'État social furent piégées par ce postulat en ne retenant que la composante domestique du travail de *care* au détriment de sa nature reproductive et sociale. Étant donné le caractère central, pour la citoyenneté, du travail rémunéré, ce *shift* a renforcé la conception des femmes comme citoyennes de seconde zone dans la mesure où leur position sur le marché du travail est affectée par leurs responsabilités au niveau du *care* (Knijn and Kremer 1997). La définition d'Esping-Andersen de la défamilialisation (1999) entérine ce *shift* en ne reflétant que l'intérêt des femmes en tant que travailleuses rémunérées contraintes par leur responsabilités de *care* (Kilkey and Bradshaw, 1999). Bambra également situe la réflexion en dehors des enjeux de reproduction sociale lorsqu'elle définit la défamilialisation « *as the extent to which the Welfare State enables women to survive as*

*independent workers and decreases the economic importance of family in women's life* » (Bambra, 2007 : 327).

La défamilialisation représente certes une réponse importante à des concepts aveugles au genre dans l'analyse des politiques sociales et place l'intérêt des femmes et leurs besoins de welfare au centre des préoccupations scientifiques et politiques. Mais elle reste un concept controversé, l'intérêt des femmes étant une entité difficile à identifier, les intérêts des unes et des autres pouvant entrer en concurrence et varier à différentes étapes de leurs propres vies. Par ailleurs, le fait que le potentiel de défamilialisation dans les États européens dépende à présent largement de l'emploi de personnes migrantes avec un statut professionnel précaire est hautement problématique du point de vue de l'émancipation. Le concept est en effet construit et mobilisé pour des contextes européens des années 1990 où aucune analyse n'avait encore pris la mesure du rôle crucial qu'allaient jouer les travailleuses migrantes du *care* dans les systèmes nationaux de care. Or les « chaînes globales de *care* » (Hochschild, 2000 ; Hochschild, 2005 ; Yeates, 2012), qui « *describe the growing trend of women migrating to perform care and socially reproductive work* » (FitzGerald Murphy, 2014 : 191) et la « circulation transnationale du *care* »<sup>36</sup> (Baldassar and Merla, 2014b), qui examine les flux de *care* entre les migrant-e-s et leur proches dont ils sont distants géographiquement, sont des réalités désormais incontournables. Elles constituent également un défi au postulat que les politiques sociales sont des phénomènes nationaux et imperméables (Bode and Champetier 2012; Van Hooren, 2011). Williams (2011: 30) prévient que '*migrant care workers and their families' care needs challenge nation-based eligibility for care support services, financial supports for caring, pension entitlements, and provisions for flexibility of care responsibilities at work*', mais la littérature sur la défamilialisation n'a jusqu'à présent que très peu pensé cette réalité (voir toutefois Sainsbury, 2006). Les travailleuses migrantes restent considérées du point de vue d'une offre de *care* « sur place », mais pas en tant que récipiendaires ni comme pourvoyeuses de *care* à leurs proches restés au pays : autrement dit, elles sont reconnues du point de vue de la défamilialisation qu'elles rendent possible dans le Nord global, mais la question de leur propre défamilialisation reste largement en suspens. Au contraire de l'approche par les chaînes globales de *care* ou la circulation transnationale du care, le concept de défamilialisation est toujours compris comme concernant les nationales du Nord Global, au détriment des réalités qu'elle est sensée couvrir et qui lient désormais le Nord global et le Sud global, de même que les connexions Est-Ouest. Par leur objet empirique, ces trois concepts sont désormais intrinsèquement liés.

<sup>36</sup> La « circulation du *care* » est définie comme suit: « the reciprocal, multidirectional and asymmetrical exchange of care that fluctuates over the life course within transnational family networks subject to the political, economic, cultural and social contexts of both sending and receiving societies » (Baldassar & Merla, 2014a: 22). Dans ce chapitre nous parlons systématiquement de circulation transnationale du care, afin de refléter notre focale sur les dimensions transnationales de ces flux de care.

### 3. La migration : un pilier de la défamilialisation dans les États sociaux du nord

Au début des années 2000, la littérature sur les chaînes globales de *care* a mis à jour un système économique globalisé qui draine des migrant-e-s du « Sud » vers le « Nord » afin de palier à la crise du *care* dans les pays receveurs (Hochschild, 2000 ; Parreñas, 2000). Cette littérature invite à une analyse conjointe de la migration et des politiques de *care* européennes qui, précisément depuis la fin des années 1990, connaissent un mouvement de transformation vers une régulation quasi marchande du secteur à partir de la mise en place de mesures facilitant, entre autres, l'emploi de travailleuses migrantes à des fins de *care* (avec ou sans statut d'emploi régulier, soit dans le travail domestique soit dans l'aide et le soin aux personnes dépendantes) (Bettio, Simonazzi and Villa 2006; Shutes and Chiatti, 2012; Simonazzi 2009; Williams 2012). L'introduction du *cash-for-care* a, de fait, accru l'ethno-stratification du marché européen du *care*, de nombreuses travailleuses entrant dans les secteurs formels et informels du *care* et du travail domestique (Williams 2012). Dans le secteur spécifique du *care* aux personnes âgées l'Italie, la Grande-Bretagne et l'Allemagne ont opté pour un système de *cash-for-care* qui a encouragé un marché largement dérégulé où les familles deviennent des employeuses directes (Da Roit and Le Bihan, 2009; Degavre, Gambaro and Simonazzi, 2014; Degavre and Nyssens 2012; Rummery 2009). En Grande-Bretagne, une part significative et croissante de travailleur-se-s du *care* sont né-es en dehors du pays, (18 % en contre 8 % en 1998) (Cangiano et al., 2009; Eborall, Will and Woodrow, 2010). Des transferts monétaires tels que l'*Attendance Allowance*, la *Disability Living Allowance* et la *Carers' Allowance* ont permis d'engager des personnes migrantes en tant que pourvoyeur-se-s de *care*. Des permis de travail restrictifs piègent ces migrant-e-s parfois hautement diplômé-e-s dans des salaires et des statuts insatisfaisants.

Le *care* en Allemagne compte environ 100 000 travailleur-se-s d'origine étrangère dont le contrat est souvent de très court terme ou alors effectué avec un visa de touriste. La réforme de 2005 des lois sur l'immigration (*Aufenthaltsgesetz*) a autorisé les travailleur-e-s étranger-e-s à travailler jusqu'à 3 ans dans l'emploi domestique à temps plein si des citoyen-ne-s européen-ne-s ne sont pas disponibles. Le travail non déclaré est toléré de fait, les contrôles étant peu fréquents (Lutz and Palenga-Möllenberg, 2010). En Italie, l'*assegno di cura* a contribué au développement du marché informel du *care* aux personnes âgées (Simonazzi, 2009, Pasquinelli and Rusmini, 2008). La majeure partie de la population immigrée employée dans le secteur du *care* sont des femmes (Di Santo and Ceruzzi 2009). De même, la demande pour une main-d'œuvre flexible, engagée sur une base irrégulière et faiblement rémunérée a augmenté en Belgique, en particulier dans le travail domestique (Bribosia and Rea, 2002; Caestecker, 2006). L'absence d'études quantitatives mesurant le phénomène rend son évaluation difficile en Belgique, mais la migration dans le cadre du *care* est « *expected*

*to grow due to growing needs and budgetary constraints on the development of formal services in the future* » (KCE, 2011). L'étude qualitative de Safuta et Degavre (2013) suggère que les personnes d'origine immigrée répondent à une demande de « top up » aux services existants qui sont encore très peu nombreux sur l'offre de nuit, ou pour ce qui concerne le travail domestique et la « présence rassurante » qui ne peuvent être couverts ni par les titres-services qui ne portent que sur le travail domestique ni totalement par des organisations d'économie sociale dont les tarifs restent élevés. Les situations de live-in sont moins fréquentes en Belgique qu'en Italie parce que les formules de cash-for-care susceptibles de financer ce type de travail sont également limitées (Degavre and Nyssens, 2012) et qu'obtenir un permis de travail en tant que travailleuse étrangère est difficile. Peu de familles choisissent donc cette option (Safuta and Degavre, 2013).

De façon générale, les dispositifs basés sur le *cash for care* ont levé certains obstacles à la mise en place d'un système d'emplois disponibles à large échelle et lié à la migration. En retour, l'expérience des travailleuses migrantes de *care* est à présent profondément ancrée dans les processus de défamilialisation à l'œuvre dans les politiques sociales européennes. Comme l'affirme Kofman : (2012:147) : « *the provision of reproductive labour for wealthier professional women in turn shapes the ability and modalities of different categories of migrants to reproduce their own families* ». C'est ici que se pose la question du niveau d'émancipation des travailleuses migrantes ainsi que leur propre accès aux services sociaux ou transferts monétaires établis par ces mêmes politiques défamilialisantes.

#### **4. Migration : une piste vers la défamilialisation ?**

L'enjeu de la défamilialisation n'est pas seulement financier, dans la mesure où la migration en soi peut-être aussi interprétée comme une façon d'affranchir les femmes des liens familiaux et/ou conjugaux. Les femmes travailleuses du *care* migrent en effet pour des raisons très diverses qui ne sont pas purement économiques. Les relations familiales difficiles, la violence ou l'abus sexuel, ou encore la discrimination eu égard à l'orientation sexuelle, le désir d'autonomie ou d'aventure, la nécessité de fuir un pays en guerre ou un contexte politique instable sont souvent citées comme les raisons de la migration féminine (Jolly and Reeves, 2005). Celle-ci peut être une stratégie de survie mise en place par la famille, mais peut aussi résulter du désir d'échapper aux obligations familiales jugées trop lourdes (Baldassar, 2008). Les flux migratoires peuvent donc aussi s'envisager comme s'inscrivant au cœur d'un certain processus de défamilialisation particulier car initié au niveau individuel de la personne à travers l'insertion dans un marché international du *care* (voir par exemple Yépez del Castillo and Merla, 2013).

Mais même s'il peut être émancipatoire, le simple fait de migrer ne se traduit pas par une désintégration automatique du travail reproductif des femmes. Les nouvelles

technologies de la communication offrent la possibilité de rester en contact avec ses proches et peuvent avoir pour un effet paradoxal de renforcer, dans certains cas, le « fardeau » des obligations familiales en donnant l'impression d'une disponibilité constante et quasi immédiate de la travailleuse migrante (Merla and Baldassar, 2011; Baldassar et al, 2016). Le désir initial d'émancipation peut aussi évoluer vers une transformation de l'investissement dans la solidarité familiale, voire vers un réinvestissement. La distance géographique peut aider à (re-)construire l'identité familiale (Bryceson and Vuorela, 2002, Merla & François, 2014). Enfin, le statut précaire et illégal d'emploi et l'isolement social dans les pays de destination peuvent encourager ce réinvestissement dans un lien de *care* de longue distance (Merla, 2010).

#### **4.1. Les conditions de travail dans le *care* : un obstacle à la défamilialisation des migrantes**

Le potentiel émancipateur de la migration, aussi réel soit-il, n'épuise pas le sujet de leur défamilialisation qui doit avant tout être formulé en rapport avec leurs conditions particulières de travail. Dans le cas de migrant-e-s originaires de pays tiers (extra-européens) employé-e-s dans des postes dits « peu qualifiés » et qui représentent la focale de cet article, le travail se caractérise par des bas salaires, une protection sociale faible ou absente, par des horaires relativement longs et une absence prolongée de la famille (Queirolo Palmas and Ambrosini, 2008). Le niveau d'indépendance financière des travailleuses et leur accès aux services ou droits sociaux sont tributaires de leur situation d'emploi et de migration. L'accès à un standard de vie socialement acceptable, l'un des indicateurs de la défamilialisation, est donc loin d'être garanti. En l'absence d'une étude à grande échelle, il est difficile d'estimer le revenu des travailleuses qui ont un statut précaire au regard de l'emploi ou du séjour, mais en Belgique, les estimations vont de 800 euros à 1200 euros pour un emploi en *live-in* auprès d'une personne âgée et de 1200 à 1600 euros en *live out* pour 5 à 6 jours de travail par semaine (Safuta 2017).

#### **4.2. Le *care* intra-familial des travailleuses migrantes**

L'accès aux services publics ou sociaux, aux transferts ou encore aux arrangements permettant de combiner famille et travail est également un enjeu de la défamilialisation. Les travailleuses domestiques avec enfant ou un membre de leur famille dépendant établis dans le pays de destination éprouveront des difficultés à accéder aux mesures de défamilialisation que sont les crèches ou le crédit-temps dans la mesure où elles ne remplissent pas les conditions d'éligibilité qu'est généralement l'emploi stable et déclaré. L'accès aux dispositifs d'articulation famille-travail est également potentiellement problématique pour celles qui sont occupées dans un statut régulier. Wall and Sao José, qui ont étudié les familles migrantes dans plusieurs pays européens, arrivent à la conclusion que les États-providence remplissent un faible fonction

régulatrice dans la protection de ces familles (2004 : 591). Les travailleuses migrantes dans une situation irrégulière ont été moins souvent étudiées, pourtant celles-ci sont a fortiori largement exclues des mesures de conciliation travail-famille.

### 4.3. L'invisibilité du *care* transnational intra-familial

Le *care* transnational pour les familles qui sont restées dans le pays de départ est un autre enjeu de la défamilialisation des migrantes en situation régulière ou irrégulière. L'étude de Lutz and Palenga-Möllenberg (2012) éclaire le problème de l'absence de mesures d'articulation, tant dans leur pays de départ que dans le pays de destination, pour les mères et épouses ukrainiennes résidant en Pologne parties pour de longues durées. En l'absence d'arrangements alternatifs de type public ou privé en Ukraine, les mères migrantes doivent confier leurs enfants à des membres de leur famille (Lutz and Palenga-Möllenberg, 2012: 32). En outre, dans des pays post-socialistes où les responsabilités de *care* ont été transférées « back to families » (Lutz and Palenga-Möllenberg: 2012, 28), les travailleuses affrontent une conception refamilialisée du *care* tout autant que l'absence d'arrangements spécifiques. Et dans les pays hôtes où de tels arrangements existent, ils ne sont généralement pas adaptés aux spécificités émanant du statut de travailleuses accomplissant le *care* dans un cadre transnational.

Avant de nous tourner vers ces besoins spécifiques, nous présentons le cas de deux travailleuses domestiques salvadoriennes en Belgique. Notre réflexion sur le défi que posent les flux migratoires à la défamilialisation est en effet fortement ancrée dans l'observation et l'analyse des expériences vécues par les migrantes elles-mêmes. Nous croyons donc qu'il est essentiel de donner corps aux implications concrètes de la connexion entre la défamilialisation, des chaînes globales de *care* et la circulation transnationale du *care*.

## 5. Yasmina et Natalia

En 2001, suite à la fermeture de l'entreprise de nettoyage qui l'employait, Yasmina<sup>37</sup>, mère célibataire âgée de 31 ans, quitte le Salvador pour la Belgique en confiant ses deux filles aux soins de sa mère Carlita. Elle répond ainsi à l'invitation d'une tante installée en Belgique depuis près de 20 ans. Yasmina arrive en Belgique avec un visa touristique de 3 mois, puis entre en situation irrégulière sans introduire de demande de permis de séjour, sachant qu'elle ne remplit pas les conditions pour l'obtenir. Elle loge chez sa tante, pour laquelle elle fait le ménage et la cuisine en compensation de

<sup>37</sup> Les cas présentés ici sont tirés d'entretiens réalisés entre 2007 et 2010 par Laura Merla dans le cadre d'une recherche comparative financée par une bourse postdoctorale Marie Curie (Marie Curie Outgoing International Fellowship MOIF-CT-2006-039076 Transnational care), 6<sup>e</sup> programme-cadre de l'Union européenne. Elle visait à analyser l'impact de faibles niveaux de capital social, économique et/ou culturel sur la capacité des migrants latino-américains vivant en Australie et en Europe à prendre soin à distance de leurs parents demeurés dans leur pays d'origine. L'Union européenne n'est aucunement responsable de l'usage éventuel qui est fait des informations contenues dans cet article.

l'aide financière que celle-ci lui a apportée pour le voyage. Souhaitant participer à l'éducation de ses enfants malgré la distance, elle communique plusieurs fois par semaine avec ses filles et sa mère et leur envoie de l'argent. Carlita ne bénéficie ni d'une pension, ni de l'accès à des soins de santé financés par l'État.

Après avoir enchaîné des petits boulots – travail domestique non déclaré de quelques heures, voire semaines, auprès d'une succession d'employeurs – Yasmina trouve un emploi stable de domestique non déclaré, par l'intermédiaire de sa tante. Elle fait le ménage, la cuisine et s'occupe des deux enfants d'un couple d'avocats anglo-belges qui l'emploie à raison de 6 jours par semaine et préfère ne pas avoir recours aux titres-services. Elle consacre son seul jour de congé à rembourser la dette contractée auprès de sa tante en faisant le ménage chez elle. Elle ne peut rendre visite à ses enfants au Salvador en raison de son statut d'illégale et de la rareté de ses congés.

Au bout d'un an, elle parvient à financer le voyage en Belgique de ses filles, alors âgées de 13 et 16 ans. Il est convenu qu'elles s'installeront chez la tante. Lorsque les filles arrivent en Belgique, Yasmina est en Espagne où elle voyage avec ses nouveaux employeurs. Sans la prévenir, la tante les déclare au service d'aide à la jeunesse comme mineures non accompagnées. Pensant que sa tante cherche à tirer profit de la situation et ne sachant que faire, Yasmina consulte ses employeurs qui lui conseillent de prévenir les services sociaux de sa présence en Belgique. Elle s'exécute, la peur au ventre. En représailles, la tante expulse les adolescentes de son appartement. Le service d'aide à la jeunesse place les jeunes filles en internat et n'entame aucune procédure à l'encontre de Yasmina. Elles obtiennent à leur majorité un permis de séjour et l'aide financière du Centre Public d'Aide Sociale. Elles louent chacune un studio. Yasmina les voit peu. Au moment de l'entretien (janvier 2010), elle était toujours en statut irrégulier, mais avait introduit une demande de régularisation avec l'aide de ses employeurs dans le cadre de la campagne de régularisation lancée par le gouvernement belge.

Yasmina et ses filles sont en contact permanent avec Carlita, qui vit désormais aux États-Unis chez une autre de ses filles, et la soutiennent financièrement lorsqu'elles le peuvent. Yasmina aurait aimé que sa mère la rejoigne en Belgique, et regrette de ne pouvoir lui rendre visite. Ses congés dépendent en effet entièrement de la bonne volonté de ses employeurs, qui ne lui permettent pas de prendre plus de 2 semaines de vacances consécutives, ce qui rend difficile un voyage au Salvador.

Natalia, la cousine de Yasmina, est arrivée chez leur tante commune en 1999 avec un visa touristique de 3 mois, en confiant ses trois enfants aux soins de sa mère, Josefina. Pendant 2 ans, Natalia occupe divers emplois de travailleuse domestique non déclarée, tout en faisant de son mieux pour rester fortement investie à distance dans l'éducation de ses enfants. En 2002, l'un de ses employeurs lui propose un mariage blanc pour régulariser sa situation et faire venir légalement ses enfants et sa mère en Belgique. Mais celle-ci rentre au pays au bout d'un mois : le Salvador lui manque.

Natalia continue à soutenir sa mère à distance, lui fournissant soutien financier, émotionnel et pratique. Son mariage lui ayant donné accès au permis de travail (permis B), elle vit d'une succession d'emplois précaires, mais déclarés : titres-services, employée de restaurants. Elle déplore que le passage du marché du travail informel au marché du travail formel ait eu un impact négatif sur ses revenus, ses heures de travail étant désormais rémunérées à un taux plus faible.

Au fil des années, Natalia a aidé deux de ses frères et sa belle-sœur à s'installer en Belgique, ainsi que plusieurs de ses amies salvadoriennes. Une forte solidarité lie les membres du réseau amical et familial qu'elle s'est constitué en Belgique. Il permet de faire circuler les informations (offres de travail), conseils et astuces pour communiquer avec la famille au Salvador, prendre soin des enfants ou soutenir financièrement la famille restée au pays. Natalia est heureuse de vivre auprès de ses enfants, mais leur arrivée en Belgique rime avec davantage de contraintes – financières, parce qu'il est plus coûteux d'élever des enfants en Belgique qu'au Salvador, et organisationnelles, parce qu'elle peine désormais à combiner son activité professionnelle et l'éducation de ses enfants. Ses frères et sa belle-sœur lui fournissent une aide précieuse, mais elle ne voit ses enfants que tard le soir. Ses horaires de travail ne sont pas compatibles avec une vie de famille. En outre, les emplois à durée déterminée qu'elle occupe ne lui donnent pas accès aux congés de longue durée pour passer du temps avec ses enfants ou se rendre au Salvador pour s'occuper de sa mère vieillissante.

Celle-ci rejoint la famille en Belgique en 2008, pour ce qui devait à l'origine n'être qu'une visite de courte durée. Josefina était en séjour illégal en Belgique depuis près d'un an lorsque nous l'avons rencontrée, prenant soin de ses petits-enfants et bénéficiant du soutien de ses enfants. Ceux-ci étaient sur le point d'introduire une demande de régularisation pour lui permettre de s'installer définitivement en Belgique auprès d'eux. Il ne s'agit pas pour les enfants de placer leur mère en maison de retraite – idée qu'ils jugent totalement inacceptable –, mais plutôt de s'assurer qu'ils pourront lui fournir eux-mêmes tous les soins dont elle aura besoin<sup>38</sup>.

Comme évoqué précédemment, la migration des femmes peut être un facteur de défamilialisation, mais l'enjeu de leur défamilialisation ne s'arrête certainement pas là. Ces deux cas non seulement illustrent la précarité légale et financière des migrantes domestiques dans le Nord global, mais aussi leurs propres difficultés à combiner travail non déclaré et leur propre engagement en termes d'aide et de soin auprès de leurs familles distantes. Ils montrent également à quel point les migrantes se trouvent à la jointure de deux systèmes : d'une part celui – souvent très familialiste – de leur pays d'origine qui crée pour leurs proches une grande dépendance par rapport aux solidarités familiales et place des devoirs très lourds sur les épaules des migrants et,

---

<sup>38</sup> Plusieurs études montrent les écarts culturels entre, d'une part, les attentes des personnes migrantes âgées et de leurs proches quant à la manière de prendre en charge des personnes vieillissantes et, d'autre part, les dispositifs existant en Belgique (Moulin, M., Casman, M.-T., Carbonelle, S. et Joly D. 2007).

d'autre part, le système du pays d'accueil qui offre potentiellement un plus haut degré de défamilialisation, mais auquel elles n'ont pas accès. Ce positionnement crée un contexte dans lequel il est primordial que la reconnaissance du caractère oppressif de l'obligation de prendre soin d'autrui aille de pair avec le constat que les membres dépendants des familles des migrantes n'ont pas accès aux dispositifs qui permettent aux familles du Nord d'externaliser leur care. Les États sociaux européens ne peuvent plus prétendre ignorer qu'ils privent ces migrantes de leur capacité à prendre correctement soin de proches qui dépendent entièrement de la solidarité familiale et qui ne peuvent s'appuyer, dans le pays d'origine, sur des dispositifs étatiques.

## 6. Encastrer la défamilialisation dans le contexte transnational

Le maintien des relations familiales à distance et, en particulier, la contribution des migrant-e-s au bien-être matériel, personnel et émotionnel des membres de leur famille résidant dans le pays d'origine, est au cœur de la littérature sur les familles transnationales. La mobilité transnationale dans le cadre du *care* a été analysée par deux courants principaux : les chaînes globales de *care* et la littérature sur le *care* transnational qui a donné naissance au concept de circulation du *care* (Baldassar et Merla, 2014). Selon le premier courant, le mouvement mondial des migrantes crée un *care drain* (Hochschild, 2005) dans les pays d'origine, étant donné que les envois de fonds sont le seul moyen par lequel les migrants éloignés peuvent s'occuper de leurs proches. Cette vision unidirectionnelle et incarnée de la mobilité du *care*, qui est logique pour l'analyse des marchés du travail mondialisés, repose au départ sur une définition étroite du *care* et conforte l'idée de la culpabilité des mères : leur migration étant supposée affecter automatiquement les enfants restés au pays qui ne peuvent recevoir de l'amour de leur mère que sous forme d'argent (Pyle, 2006).

En revanche, le deuxième courant analyse la mobilité du *care* à travers les économies de la parenté et des relations familiales régies par la norme de réciprocité asymétrique généralisée (Baldassar et Merla, 2014a) et conteste l'idée que la migration crée automatiquement un déficit de *care* dans le domaine familial (Baldassar, Wilding et Baldock, 2007, Baldassar et al., 2014, Mazzuccato, 2013). Cet ensemble de travaux est basé sur une définition multidimensionnelle du *care* qui comprend une variété d'éléments d'ordre physique, émotionnel, moral, pratique, ainsi que le soutien financier et l'hébergement. La circulation du *care* intervient au sein de réseaux familiaux transnationaux transformés en réseaux de solidarité, où divers types de soutien circulent dans des directions multiples, avec différents niveaux d'intensité au cours du cycle de vie, et dans des situations de co-présence physique ou virtuelle (Baldassar et Merla, 2014a). La circulation transnationale du *care* et les chaînes globales de *care* devraient être conçues comme des concepts complémentaires plutôt qu'opposés : alors que les chaînes globales décrivent adéquatement un système d'exploitation mondiale

des travailleuses migrantes afin de combler les besoins de *care* dans le Nord, la circulation désigne les formes du *care* intra-familial et les échanges qui se déroulent au sein de la famille des migrant-e-s à l'échelle à la fois transnationale et locale.

L'implication des différents membres des réseaux familiaux transnationaux dans la circulation du *care* peut prendre quatre formes différentes (Kilkey et Merla, 2014) : la fourniture directe en situation de co-présence physique (par exemple lors de visites dans le pays d'origine ou de réception), la fourniture directe à distance par les technologies de la communication, la coordination à distance et la délégation à une tierce personne ou entité – ce qui peut signifier que la personne qui « délègue » reste toutefois informée de la situation de sa famille de façon à intervenir directement en cas de besoin. Ces types de participation nécessitent des ressources diverses auxquelles les migrant-e-s peuvent avoir un accès variable (Merla 2012, 2015) en fonction de leur âge, de leur origine ethnique, de leur situation migratoire et du cycle familial.

Le premier ensemble de ressources inclut la mobilité (être en mesure de voyager) et la communication (être en mesure de communiquer et d'envoyer le soutien matériel), qui sont également les principaux moyens par lesquels le *care* est fourni. Le deuxième ensemble comprend les ressources nécessaires pour être mobile et communiquer, c'est-à-dire le temps (pouvoir consacrer du temps aux activités de *care*), les finances (avoir des ressources financières suffisantes pour investir dans la circulation du *care*), l'éducation et les connaissances (pour utiliser les technologies de communication) et un logement approprié. Les relations sociales (via l'accès à un réseau social dans les sociétés d'origine et de destination) jouent un rôle de médiateur entre le premier et le second ensemble : elles peuvent aider les migrant-e-s et leurs proches à surmonter les obstacles liés à un accès difficile à la mobilité et à la communication par le financement des déplacements ou l'aide aux personnes ou à leurs proches dans l'utilisation des technologies de communication (Kilkey et Merla, 2014, Merla, 2011).

Les politiques formelles et informelles des pays d'origine et d'accueil influencent fortement l'accès à cette gamme de ressources et la capacité des travailleur-se-s à les utiliser. Selon Kilkey et Merla (2014), les contextes institutionnels dans lesquels les ressources liées à la circulation du *care* sont en partie constituées se déploient au croisement entre régimes de protection sociale et de *care* genré, régime migratoire, régime d'emploi, et politiques et règlements autour des transports et des télécommunications. Ces régimes et règlements interagissent pour créer des contextes particuliers qui facilitent ou entravent la circulation du *care* au sein de différents types de familles transnationales, issues de toutes les catégories sociales. Le niveau et la participation des migrant-e-s à la circulation du *care* et la facilité avec laquelle ils/elles participent à ces échanges en dépendent en grande partie (Merla 2014).

La migration de Yasmina et Natalia se fait dans le cadre du système mondial d'exploitation du travail domestique migrant à bon marché décrit par la littérature des *chaînes globales de care*. En Belgique, leur propre accès à la défamilialisation est fortement compromis par leur statut irrégulier et/ou par des conditions de travail ins-

tables et précaires. Il est donc difficile pour Natalia d'équilibrer l'emploi salarié avec le soin de ses propres enfants résidant en Belgique. Tout au long de leur histoire migratoire, les deux femmes sont restées largement impliquées dans la circulation transnationale du *care* en fournissant (et en recevant) des soins et un soutien à leurs parents géographiquement éloignés, et la forme particulière que cette circulation a prise a été partiellement modulée par leurs difficultés à accéder à des ressources importantes telles que la mobilité, le temps et les finances. Leur capacité de s'occuper de leurs parents éloignés est en grande partie constituée à travers le contexte de la politique sociale de leur pays d'accueil, où elles vivent et travaillent, et qui ne reconnaît pas, ne soulage ou ne soutient pas leurs obligations familiales transnationales. Les besoins de soins de leurs parents éloignés sont à leur tour largement influencés par le régime d'État-providence du Salvador, un régime familialiste qui fournit des niveaux extrêmement faibles de protection sociale à ses citoyens (Martínez Franzoni, 2008).

Ce manque de soutien de l'État dans le pays d'origine crée de lourdes responsabilités pour des travailleuses migrantes comme Natalia et Yasmina, qui doivent assumer des tâches de *care* dans un cadre transnational pour des parents basés dans un régime familialiste et qui travaillent dans un pays qui soutient partiellement des mesures de défamilialisation. D'aucun côté elles ne sont en position de pouvoir recourir à des mesures qui répondraient adéquatement à leurs obligations en matière de *care* transnational. Comme le montre le schéma 1, ces études de cas illustrent la double influence exercée par le régime de *care* du pays d'accueil (qui dépend en partie des travailleuses migrantes) et le régime de *care* de leur pays d'origine (ce qui est visible, chez Yasmina et Natalia, au niveau de la prise en charge de leurs mères âgées et dans le faible niveau de protection sociale qui caractérise le Salvador).

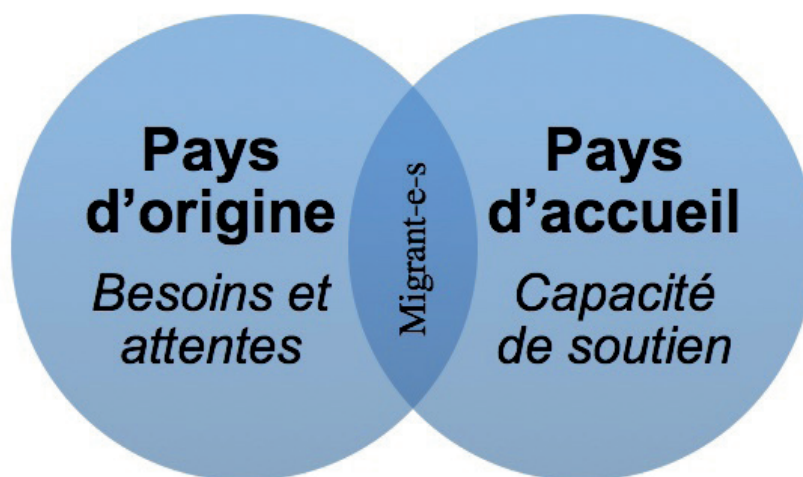


Schéma 1

Plusieurs mesures facilitent la circulation transnationale du *care* familial pour les citoyen-ne-s en mobilité intra-européenne de l'Union européenne, comme la portabilité des pensions permettant aux retraité-e-s européen-ne-s qui se déplacent dans un autre État membre de s'occuper de leurs petits-enfants pour recevoir leurs prestations de pension à l'étranger, ou les congés parentaux permettant aux travailleur-se-s de prendre congé pour s'occuper d'un enfant tout en résidant dans un autre pays de l'Union. En revanche, les politiques migratoires européennes ne favorisent pas l'extension des droits sociaux des migrant-e-s des pays tiers, ni le regroupement familial. L'esprit des politiques publiques européennes tend à favoriser la migration temporaire, saisonnière et circulaire des emplois peu qualifiés (voir par exemple McLoughlin et Münn, 2011). Il existe un lien fort – que certains pays d'accueil assument – entre la précarité de certains segments du *care* investis par la marchandisation, l'accès restreint aux politiques de défamilialisation et, enfin, la migration circulaire imposée à certain-e-s travailleur-e-s migrant-e-s.

Des politiques publiques d'accès aux dispositifs de défamilialisation pour les migrantes dans le pays où elles travaillent et le soutien aux pratiques de prise en charge au sein des familles transnationales restent à définir, en particulier pour les citoyen-ne-s extra-européen-ne-s (Cassarino, 2013). En outre, les migrant-e-s perçoivent les pays de destination comme ayant tendance à dévaluer non seulement le *care* familial mais aussi le rôle joué par les familles élargies. La construction culturelle des relations familiales et de la solidarité intergénérationnelle qui façonne les pratiques des migrant-e-s peut entrer en tension avec les objectifs de la défamilialisation des politiques telles qu'elles sont comprises et conçues de nos jours dans le Nord Global (Merla, 2014). Pour les États providence, le défi consiste à reconnaître que la défamilialisation doit concerner toute personne en lien avec son statut de travailleur-se et qu'elle doit impérativement être adaptée aux spécificités de la prise en charge transnationale du *care*.

## 7. Conclusion

La défamilialisation fait l'objet de débats parmi les chercheur-e-s féministes et chez les spécialistes des politiques sociales. Ce chapitre invite à y réfléchir à partir de l'expérience de migration vers le Nord Global et dans le cadre d'emplois à bas statut dans le secteur du *care* qui, pourtant, remplissent une fonction essentielle de défamilialisation au sein des régimes d'État sociaux du Nord. Ce chapitre plaide pour une approche substantive qui, simultanément, articule les niveaux macro de l'analyse des politiques sociales avec le niveau micro des individus qui rendent possible ou bénéficient des politiques de défamilialisation, et ré-envisage le fait de désirer prodiguer ou recevoir du *care* (présent dans une certaine approche de la reproduction sociale), comme une des dimensions du concept de défamilialisation. Elle s'écarte ainsi des approches dominantes qui s'appuient encore largement sur une vision unique du *care* comme un fardeau dont les femmes doivent s'affranchir pour accéder à leur indépen-

dance individuelle sur le marché du travail. Le niveau micro de la défamilialisation est celui de ses bénéficiaires et de celles et ceux qui en sont les agent-e-s en tant que travailleur-se-s du care. C'est aussi le niveau où « *individual practices, identities and positions come into view* » (Lutz and Palenga-Möllenberg, 2011: 354). La perspective du care transnational montre que les travailleuses migrantes sécurisent leur subsistance quotidienne en mobilisant un ensemble de ressources et de stratégies autres que celles offertes au sein des régimes d'Etat sociaux, que ce soit celui du pays d'accueil ou du pays d'origine.

Les enjeux de défamilialisation ne sont pas déconnectés de cette perspective puisque les chaînes de care ou encore les flux transnationaux révèlent que la défamilialisation se joue au moins sur ces deux territoires. Il s'en suit qu'une conceptualisation multisituée de la défamilialisation nécessite d'élargir l'échelle d'observation et de reconnaître qu'elle doit se réaliser en deçà et au-delà des frontières nationales. L'étude des flux transnationaux montre que les solidarités familiales peuvent soutenir et encourager la migration des femmes, mais que celles-ci continuent à jouer un rôle très important en termes de care auprès de leurs familles distantes. À travers la migration, les femmes s'émancipent certes de certains liens familiaux ou conjugaux, mais elles acquièrent souvent un rôle économique plus important auprès de leur propre famille. Cette possibilité d'une dépendance (économique) inverse plaide en faveur d'une application prudente du concept à leur situation.

Il y a aussi une tension potentielle entre la valeur symbolique que la théorie du care transnational attribue précisément au care et la suspicion de son caractère oppressif dans l'interprétation dominante de la défamilialisation. Le retour en grâce du concept de reproduction sociale dans le champ des études féministes constitue une invitation à rouvrir le débat autour d'une défamilialisation comme accès à des services sociaux et au travail rémunéré à partir de l'idée d'un temps pour le care, et contre l'idée qu'elle intervient principalement comme un arbitrage entre care et travail en faveur de ce dernier. Cette invitation renvoie aux premières demandes du mouvement féministe : "To have choices requires having time, and 'to 'have time' means to work less" (Dalla Costa and James 1973, 38 cited by Weeks, 2011: 125-6). Cette proposition porte aussi sur une meilleure répartition du travail domestique non rémunéré et du care. Dans une approche substantive et dans l'idée de refléter l'expérience des femmes migrantes travailleuses du care, il doit être possible de reconnaître ce caractère multidimensionnel et de souligner l'importance, pour tout-e adulte, d'être en mesure de choisir de prodiguer du care ou non, à tout moment et sans être pénalisé-e, puisque s'occuper d'autrui est fondamental pour accéder à un niveau acceptable de vie.

Cette invitation ouvre la voie à des recherches futures. Elle insiste sur l'importance d'approfondir la connexion entre accès à la défamilialisation (et, plus globalement, à la solidarité institutionnalisée dans des espaces), genre et racisation. Il est nécessaire d'explorer, pour chaque situation nationale, comment les politiques sociales et migratoires se croisent et en quoi cette intersection repose sur une forme d'injonction

paradoxe aux travailleuses migrantes du *care* qui contribuent à la défamilialisation sans en bénéficier ni contribuer à sa philosophie sous-jacente. Dans ce sens, la nature même de la défamilialisation ne peut se penser en dehors de l'étendue de sa couverture.

Connecter les chaînes globales de *care*, le *care* transnational et la défamilialisation est un défi intellectuel et politique. Dans le contexte du Nord global, la situation spécifique et les besoins des agent-e-s de la défamilialisation sont encore trop souvent ignorés, que ce soit par les théoricien-ne-s de la défamilialisation ou les autorités publiques. La spécificité de leurs besoins dépend de leur statut, de leurs conditions de travail dans le pays d'accueil et aussi du niveau de protection sociale et de services pour leurs proches dans le pays d'origine, un niveau qui est souvent faible dans les deux cas. La poursuite de la défamilialisation dans un État particulier peut donc, paradoxalement, amener à une stagnation des inégalités de genre et une plus grande inégalité entre femmes d'autre part. Les travailleuses qui participent à la défamilialisation dans le Nord global en sont elles-mêmes exclues, ce qui est hautement problématique.

Il est nécessaire de repenser le cadre des politiques publiques qui permettraient aux travailleuses d'accéder aux mesures défamilialisantes afin qu'elles puissent, elles-mêmes, être soutenues dans leur *care* transnational, où qu'elles travaillent. Williams (2011 : 36) plaide pour une compréhension extensive et transnationale de l'égalité et de la conciliation famille-travail. Cela passe par trois types de mesures concrètes selon nous : une adaptation des régimes de protection sociale et de *care* aux situations et besoins spécifiques des travailleuses migrantes afin de faciliter leur accès aux ressources financières et temporelles dont elles ont besoin pour s'occuper des membres de leur famille. Ensuite, l'accès des migrantes à des emplois stables et bien rémunérés dans le secteur du *care*, ce qui facilitera leur accès au droit à prendre du temps pour le *care*. Enfin, l'encouragement de mesures de regroupement familial pour les travailleuses qui souhaitent en bénéficier (Fresnozat Flot 2009).

## Bibliographie

- Baldassar, L. (2008) 'Debating culture across distance: transnational families and the obligation to care' in Grillo, R. (ed) *Immigrant families in multicultural Europe: debating cultural difference* (Amsterdam : Amsterdam University Press).
- Baldassar, L., C. Baldock and R. Wilding, R. (2007) *Families caring across borders: migration, ageing and transnational caregiving* (London : Palgrave MacMillan).
- Baldassar, L., Kilkey, M., Merla, L., and Wilding, R. (2014) 'Transnational Families' in Treas, J, Scott, J and Richards, M (eds) *The Wiley-Blackwell Companion to the Sociology of Families*. Wiley).

- Baldassar, L. and Merla, L. (2014a) 'Introduction : Conceptualizing care circulation' in Baldassar, L. and Merla L. ( eds) *Transnational families, migration and the circulation of care: understanding mobility and absence in family life* (New York and Abingdon : Routledge)
- (2014b) 'Care circulation : Families, mobility and caregiving' in Baldassar L. and Merla L. (eds) *Transnational families, migration and the circulation of care: understanding mobility and absence in family life* (New York and Abingdon : Routledge).
- Baldassar L, Nedelcu M, Merla L, et al. (2016) ICT-based co-presence in transnational families and communities: challenging the premise of face-to-face proximity in sustaining relationships. *Global Networks*, published online.
- Bambra, C. (2007) 'Defamilialization and Welfare State regimes: a cluster analysis', *International Journal of social welfare*, 16, 326-338.
- Bähr, K. et Degavre, F., (2006), « Reproduction contre accumulation : pour une nouvelle intégration des problématiques “Femmes” et “Développement” » in Froger G. (ed.), *La mondialisation contre le développement durable*, coll. Ecopolis (Bruxelles : P.I.E. Peter Lang).
- Bettio, F. and Villa P. (2006), 'Change in care regimes and female migration : the 'care drain' in the Mediterranean', *Journal of European Social Policy*, 16 (3) 271-285.
- Bode I. and Champetier, B. (2012) 'L'européanisation des régimes de *care* aux aînés. Apports d'une méthode ouverte de comparaison », *Sociologie*, 3 (3) 283-298.
- Bribosia, E. et Rea, A. (2002), « Le débat sur les nouvelles migrations en Belgique à la lumière des politiques migratoires récentes » in Bribosia E et Rea A (eds) *Les nouvelles migrations. Un enjeu européen* (Bruxelles : Complexe).
- Bryceson, D. and Vuorela.U. (2002) *The transnational family : new European frontiers and global networks* (New York : Berg).
- Caestecker, F. (2006) « Histoire de la migration aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles (1830-2000) » in Khader, B. et al. (eds) *Penser l'immigration et l'intégration autrement. Une initiative belge inter-universitaire* (Bruxelles : Bruylant).
- Cangiano, A., Shutes, I., Spencer, S., and Leeson, G. (2009) *Migrant Care Workers in Ageing Societies : Report on Research Findings in the UK* (Oxford : COMPAS).
- Cassarino, J-P. (2013) 'The drive for securitized temporariness' in Triandafyllidou A (ed) *Circular migration between Europe and its neighbourhood. Choice or necessity?* (Oxford : Oxford University Press).
- Da Roit, B., and Le Bihan, B. (2009) « La prise en charge des personnes âgées dépendantes en France et en Italie. Familialization ou défamilialization du *care* ? » *Lien social et Politiques*. 62, 41-55.
- Dalla Costa, M. and James, S. (1973), *Women and the Subversion of the Community/ À Woman's Place*, (London : Falling Wall Press).

- Degavre, F., and M. Nyssens (Dir.), Bode I., Breda J., Fernandez J.-L., Simonazzi A. (2012) *Care regimes on the move. Comparing home care to dependent older people in Belgium, England, Italy and Germany*, research report, (Louvain-la-Neuve : Université catholique de Louvain).
- Degavre, F., Gambaro, L., and Simonazzi, A. (2014) 'Pragmatique ou radicale ? La défamilialisation par les politiques d'aide à domicile en Europe' in Marquet J., and Marquis, N., Vuilleminot, A.-M., *Corps soignés, corps soignants : les soins infirmiers de la formation à la profession* (Louvain-La-Neuve : Academia Lharmattan).
- Di Santo, P., F. Ceruzzi. (2009) *Developing and ensuring quality. National report Italie*. (Rome : Interlinks) [http://interlinks.euro.centre.org/sites/default/files/WP4\\_IT\\_final.pdf](http://interlinks.euro.centre.org/sites/default/files/WP4_IT_final.pdf)
- Eborall, C., Fenton, W., Woodrow S. (2010), *The State of the Adult Social Care Workforce in England : the Fourth Report of Skills for Care's Research and Analysis Units*, Leeds, Skills for Care.
- Esping-Andersen, G. (1990) *The three worlds of welfare capitalism* (Cambridge and Oxford : Polity Press).
- Esping-Andersen, G. (1999) *Social foundations of post-industrial economies* (Oxford : Oxford University Press).
- FitzGerald Murphy, M. (2014) 'Global care chains, commodity chains, and the valuation of care: a theoretical discussion' *American international journal of social science*, 3, 191-199.
- Fresnoza-Flot, A. (2009) 'Migration status and transnational mothering: the case of Filipino migrants in France', *Global Networks*, 9, 252-270.
- Hobson, B. (1994), 'Solo Mothers, Policy Regimes, and the Logics of Gender,' in Sainsbury D. (ed), *Gendering Welfare Regimes* (London : Sage).
- Hochschild, A..(2000) 'Global care chains and emotional surplus value' in Hutton W. and Giddens A. (eds) *On the Edge: Living with Global Capitalism*. (London : Jonathan Cape).
- Hochschild, A. (2005) 'Love and gold' in Ricciutelli L. (ed.) *Women, power and justice: a global perspective* (Toronto : Zed/Innana Books).
- KCE (2011), *Rapport annuel, Centre d'expertise en soins de santé*, (Bruxelles : KCE) [https://kce.fgov.be/sites/default/files/page\\_documents/KCE\\_Rapport\\_Annuel\\_2011.pdf](https://kce.fgov.be/sites/default/files/page_documents/KCE_Rapport_Annuel_2011.pdf)
- Kilkey, M. and J. Bradshaw (1999) 'Lone mothers, economic well-being, and policies' in Sainsbury D. *Gender and Welfare State Regimes*, (Oxford : Oxford University Press).
- Jolly, S. and Reeves, H. (2005) *Gender and migrations. Panorama* (Brighton: Bridge).

- Kilkey, M. and Merla, L.(2014) ‘Situating transnational families’ care-giving arrangements: the role of institutional contexts” *Global Networks*, 14, 210-229 (first published online in 2013).
- Kofman, E. (2012) “Rethinking Care Through Social Reproduction: Articulating Circuits of Migration. Social Politics’, *International Studies in Gender, State & Society*, 19,142-162.
- Knijin, T., and M. Kremer. (1997) “Gender and the caring dimension of Welfare States : toward inclusive citizenship”, *Social Politics*, 4(3), 328-361.
- Leira A. and Saraceno C. (2002) ‘Care: actors, relationships and contexts’ in Hobson, B., Lewis J. and Siim B. (eds.) *Contested Concepts in Gender and Social Politics*, (Edward Elgar Publishing).
- Lewis, J., B. Hobson, B. (1997) ‘Introduction’ in. Lewis., J. *Lone mothers in European welfare regimes : shifting policy logics* (London and Philadelphia : Jessica Kingsley Publishers).
- Lewis J., Campbell M. and Huerta, C., (2008), ‘Patterns of paid and unpaid work in Western Europe: gender, commodification, preferences and the implications for policy’, *Journal of European Social Policy* 18(1), 21–37.
- Lister, R. (1994), “She has other Duties” : Women, Citizenship and Social Security’, in Baldwin S., Falkingham J. (Eds.), *Social Security and Social Change: New Challenges*, (Hemel Hempstead, Harvester Wheatsheaf).
- (2003), *Citizenship – Feminist perspectives*, (New York, New York University Press).
- Lutz, H. and Pallenga-Möllenbeck, E. (2010), ‘Care work migration in Germany: Semi-compliance and complicity’, *Social Policy and Society*, 9 (3), 419-430.
- Lutz, H. and Pallenga-Möllenbeck, E. (2011), ‘Care, Gender and Migration: Towards a Theory of Transnational Domestic Work Migration in Europe’, *Journal of Contemporary European Studies*, 19 (3), 349–364.
- Lutz, H. Pallenga-Möllenbeck, E. (2012) ‘Care Workers, Care Drain and Care Chains: Reflections on Central Perceptions in the Debate about Care and Migration’ in Erel E. (Hg.) *Transnational Care : Changing Formations of Citizenship, Family and Generation. Special Issue of Social Politics* 19 (1) 15-37, <http://sp.oxfordjournals.org/content/early/2012/01/18/sp.jxr026.short?rss=1>
- Martínez Franzoni J. (2008) « Domesticar la incertidumbre en América Latina. Mercado laboral, política social y familias » (San José (Costa Rica) : Universidad de Costa Rica).
- Mazzucato, V. (2013) ‘Transnational families, research and scholarship” in *The Encyclopedia of Global Human Migration*. (Blackwell Publishing Ltd).
- McLoughlin, S. and Münn R. (2011) *Temporary and circular migration : opportunities and challenges*, European Policy Centre Working paper n°35.

- Merla, L. (2010), 'La gestion des émotions dans le cadre du devoir filial. Le cas des migrants salvadoriens vivant en Australie occidentale », *Recherches sociologiques et anthropologiques*, 41, 39-58.
- (2011) « Familles salvadoriennes à l'épreuve de la distance », *Autrepart*, 57/58, 145-162.
- (2012) 'Salvadoran transnational families, distance and eldercare : understanding transnational care practices in Australia and Belgium' in (Geisen T., Studer T. et Yildiz E., (eds.) *Migration, Familie und Soziale Lage: Beiträge zu Bildung, Gender und Care..* (Wiesbaden : Springer VS).
- (2014) 'A macro perspective on transnational families and care circulation: situating capacity, obligation, and family commitments' in Baldassar L. and Merla L. (Eds) *Transnational Families, Migration and the Circulation of Care: Understanding mobility and absence in family life*, (New York and Abingdon: Routledge).
- (2015) *Les solidarités familiales transnationales au travers du prisme de la circulation du care*. In: Hassan Bousetta, Sonia Gsir, Marc Jacquemain, Marco martiniello et Marc Poncelet, *Villes connectées. Pratiques transnationales, dynamiques identitaires et diversité culturelle*, Presses universitaires de Liège : Liège, p. 15-36
- Merla, L. and Baldassar L. (2011) 'Transnational caregiving between Australia, Italy and El Salvador: the impact of institutions on the capability to care at a distance' in Addis E, Villota Pd, Degavre F, et al. (eds) *Gender and well being: the role of Institutions*. (London : Ashgate).
- Merla, L. et François, A (2014) *Distances et liens* (Louvain-la-Neuve : Academia L'Harmattan)
- Moulin, M., Casman, M.T., Carbonelle, S. et Joly, D. (2007), *Migrations et vieillissement*, Bruxelles : Fondation Roi Baudouin.
- Orloff, A. (1993) 'Gender and the social rights of citizenship: the comparative analysis of gender relations and welfare states' *American Sociological Review* 58 (3), 303-328.
- Parreñas, RS. (2000) 'Migrant filipina domestic workers and the international division of reproductive labor' *Gender & Society* (14) 560-580.
- Pasquinelli, S., Rusmini, G. (2008) *Badanti: la nuova generazione. Caratteristiche e tendenze del lavoro privato di cura*, (Milano, Istituto per la ricerca sociale).
- Pyle, J. L. (2006), 'Globalization and the increase in transnational care work : The flip side' *Globalizations*, 3, 297-315.

- Queirolo Palmas, L. et M. Ambrosini. (2008.), “Les leçons de l’immigration latino-américaine vers l’Europe et l’Italie” in Yépez del Castillo I. et Herrera G., *Nouvelles migrations latino-américaines en Europe. Bilans et défis*. (Barcelona et Louvain-la-Neuve : Publicacions i edicions de la Universidad de Barcelona et Presses universitaires de Louvain).
- Rummery, K. (2009), ‘A comparative discussion of the gendered implications of cash-for-care schemes : markets, independence and social citizenship in crisis?’, *Social policy and administration* (6) 634-648.
- Safuta, A. and Degavre, F. (2013), ‘What has Polanyi got to do with it? Undocumented migrant domestic workers and the usages of reciprocity’, in Oso L. and Ribas Mateos N., *The international handbook on Gender Migration and Transnationalism: Global and Development Perspectives* (Edward Elgar Publishing).
- Safuta, A., (2017), *Between familialism and formalization: Domestic services provided informally by migrant domestic workers in two diverging policy contexts*, PhD thesis, Université Catholique de Louvain.
- Sainsbury D. (1994) (ed), *Gendering Welfare Regimes* (London : Sage).
- Sainsbury (2006), Immigrants’ social rights in comparative perspective: welfare regimes, forms of immigration and immigration policy regimes, *Journal of European Social Policy* 16(3): 229–244
- Simonazzi, A. (2009) ‘Care regime and national employment models’ *Cambridge Journal of Economics*. 33(2) 211-232.
- Shutes, I., Chiatti, C. (2011) ‘Migrant Labour and the Marketisation of Long-Term Care in Italy and the UK’, paper presented at the *ESPAnet Annual Conference*, University of Valencia, 8-10 September 2011.
- Van Hooren, F. (2011) *Caring Migrants in European Welfare Regimes: The Policies and Practice of Migrant Labour Filling the Gaps in Social Care* (Thesis submitted for assessment with a view to obtaining the degree of Doctor of Political and Social Sciences of the European University Institute, EUI), Florence: EUI.
- Wall, K. and José, J. S. (2004) ‘Managing Work and Care: A Difficult Challenge for Immigrant Families’, *Social Policy & Administration* 38, 591–621. doi: 10.1111/j.1467-9515.2004.00409.x
- Waylen, G. (1998) ‘Gender, Feminism and the State’, in Randall, V. and Waylen, G. (eds) *Gender, Politics and the State*, (London : Routledge).
- Weeks, K. (2011) *The Problem with Work: Feminism, Marxism, Antiwork Politics, and Postwork Imaginaries*, (Duke University Press).
- Williams, F. (2011) ‘Towards a transnational analysis of the political economy of care’, in Mahon, R. and Robinson, F. (Eds) *Feminist ethics and social policy. Towards a new global political economy of care*, (Vancouver : UBC Press).

– (2012) ‘Converging variations in migrant care work in Europe’ *Journal of European Social Policy* 22 (4), 363-376. Yeates, N. (2009) *Globalizing care economies and migrant workers: explorations in global care chains*, (Basingstoke: Palgrave MacMillan).

Yeates, N. (2012) ‘Global Care Chains : A State of the art Review and Future Directions in *Care transnationalization Research*. *Global Networks* 12(2), 135-154.

Yépez del Castillo, I and Merla, L. (2013) “Stratégies familiales, projets migratoires et mobilité sociale : les envois de fonds comme vecteurs de reproduction sociale et d’autonomisation” *Cahiers Genre et Développement* 9, 205-215.

## **Partie II**

*Sur le travail : expériences de l'injustice  
et perspectives démocratiques*

---



# De l'Europe à l'atelier

## *Vulnérabilité du travailleur et démocratisation de l'entreprise à la fin des Trente Glorieuses*

---

Quentin Jouan

### 1. Introduction

Cet article donne un aperçu historique des réflexions du monde du travail sur ses propres vulnérabilités, telles qu'elles étaient ressenties, vécues et/ou exprimées. Il revient également sur les demandes de transformation de structures sociales afférentes à leur diagnostic. Plus spécifiquement, nous interrogeons les discours et revendications des deux principaux syndicats belges – la FGTB, le syndicat socialiste, et la CSC le syndicat chrétien – en matière de réforme de l'entreprise. La période étudiée s'étend de la deuxième moitié des années 1960 à la fin des années 1970, depuis une certaine remise en cause qualitative du compromis fordiste jusqu'à la crise économique des années 1970, qui sonne le glas d'une période de croissance économique et sociale exceptionnelle. Ce détour historique montre la permanence de certaines vulnérabilités. Il rappelle également avec force que toute réponse aux vulnérabilités de l'homme au travail ne peut faire l'économie d'une réappropriation des enjeux politiques plus vastes relatifs au fonctionnement de nos sociétés contemporaines. Cette dimension politique implique nécessairement une dimension conflictuelle et un débat démocratique.

Après avoir précisé le sens que nous donnerons ici au concept de vulnérabilité, nous décrirons celles qui affectent les travailleurs, au moins telles qu'elles sont exprimées par les organisations syndicales de l'époque. Dans un deuxième temps, nous présentons les réponses envisagées par ces mêmes syndicats en nous concentrant sur la démocratisation de l'entreprise. Cette dernière est effet vue, dans une volonté d'affirmer la rationalité politique de l'entreprise (voir Ferreras, 2012), comme un des moyens de répondre aux fragilités de l'homme au travail et d'assurer plus de justice sociale. L'entreprise doit être considérée comme partie intégrante de la société dans son ensemble. Les réponses syndicales seront dès lors fonction de leur *Weltanschauung* et de leur vision de la société idéale, qui diffèrent dans les traditions socialiste et chrétienne.

## 2. Les vulnérabilités du travailleur

### 2.1. Un terme polymorphe

La mention de « vulnérabilités humaines » évoque de réalités multiples. Suivant la typologie dressée par Nathalie Maillard, nous nous concentrons sur les vulnérabilités sociales, qui désignent « la fragilité de groupes particuliers [ici les travailleurs dans leur entreprise] et des personnes défavorisées dans la société » dans le développement de leurs capacités (2001, p. 197). Cette vulnérabilité sociale doit être comprise comme un processus (de Nanteuil, 2002, p. 65), qui renvoie certes à une situation présente, mais comporte aussi fondamentalement une dimension prospective. Il s'agit du fait d'être « sous la menace », de la « possibilité d'être affecté [...] dans l'exercice de ses capacités » (Maillard, 2001, p. 196 et 226, je souligne).

La vulnérabilité est aussi dépendance par rapport à des interactions, des ressources et des faits extérieurs à la personne. Nathalie Maillard a cette belle phrase : « si nous étions de purs esprits menant des existences hors du temps, délivrés des contingences naturelles et sans besoins d'aucune sorte, si nous étions par ailleurs des êtres “ontologiquement autonomes”, nous serions alors des êtres invulnérables » (Maillard, 2001, p. 199-201). La vulnérabilité du travailleur est affectée par les contextes économiques et sociaux propres à chaque époque, ainsi que par le contexte interne à l'entreprise, qui impose ses propres contraintes à ses employés (de Nanteuil, 2002, p. 65). Les possibilités et les réalités économiques déterminent et jouent dès lors sur la fragilité des travailleurs.

### 2.2. Vulnérabilités vécues et ressenties

Du point de vue syndical, la fragilité du travailleur s'explique d'abord par des facteurs structurels, tels la persistance et le développement d'un capitalisme, qui a pour objet d'« exploiter la masse par et dans la production »<sup>39</sup>. Une relation de dépendance, juridique et sociologique, du travailleur par rapport au capital persiste. Le travailleur reste fondamentalement un loueur de service, qui demeure dans une relation d'infériorité par rapport à l'employeur. De cette situation naît, selon le vocabulaire syndical, une infériorisation du travailleur dans son entreprise et dans la société en générale<sup>40</sup>. Ce contexte économique est l'arrière-fond dans lequel les travailleurs évoluent. C'est dans ce cadre qu'ils sont confrontés à une série d'éléments plus précis qui sont porteurs de menaces et causes de fragilité.

Le taylorisme et l'organisation scientifique du travail poussés à l'extrême constituent un premier facteur conjoncturel de vulnérabilité. Dans la perception syndicale,

<sup>39</sup> *Démocratisation de l'entreprise*, Bruxelles, Éditions de la CSC, 1971, p. 7 ; *Syndicats*, 13 juin 1970.

<sup>40</sup> CSC, *Responsable de l'avenir*, Bruxelles, Éditions de la CSC, 1969, p. 69 ; *Démocratisation de l'entreprise*, p. 23 ; *Syndicats*, 13 juin 1970.

les travailleurs en sont réduits à de simples instruments, tant l'OST divise chaque tâche en petites unités de travail indépendantes les unes aux autres. De par sa logique même, l'OST sépare la conception de l'exécution des tâches. Le travailleur n'est plus qu'un exécutant qui n'a aucune prise sur son travail et reste cantonné à des tâches répétitives, sans vision du sens de son travail. Répétitif, monotone et abrutissant « pour l'esprit et les nerfs »<sup>41</sup>, ce « travail en miettes » – pour reprendre le titre de l'ouvrage de Georges Friedmann – provoque une déshumanisation du travail. Cette séparation étanche entre la réflexion et l'exécution, entre « le monde de la production » et « le monde de la conception » (Osty *et al.*, 2007, 163), établirait aussi *de facto* une relation de dépendance en défaveur du travailleur. Son exclusion de toute tâche intellectuelle et conceptuelle infantilise le travailleur, à qui aucune responsabilité n'est confiée<sup>42</sup>. Ce « rapport social de subordination » ne s'arrête pas à l'usine, mais tend à s'ériger en caractéristique sociétale générale (Castel, 1995, p. 344).

On lit, dans le rapport du congrès de 1968 de la CSC, ces mots terribles : « l'entreprise n'attend d'eux aucune collaboration humaine, aucune remarque, aucune initiative, seulement des mouvements simples, pas trop fatiguant, qu'il pressent sur le bon bouton, au bon moment »<sup>43</sup>. De tous les ouvriers, le manoeuvre, qui ne possède aucune qualification professionnelle, est le plus vulnérable, car il est le plus facilement interchangeable, par l'homme ou la machine. Plus encore que les autres, il ressentirait « qu'il est, par excellence, un facteur marginal de production, sa position est soumise aux aléas de la conjoncture [...] il se sent déterminé socialement et économiquement par des circonstances sur laquelle il n'a aucune prise »<sup>44</sup>.

À côté de l'émiettement du travail, l'entreprise tayloriste est fustigée pour le contrôle permanent et autoritaire exercé sur ses salariés. La figure du contremaître évoque souvent celle d'un despote paternaliste régnant sur l'atelier. Sa mission se focalise sur le un contrôle continu et permanent du travail tel qu'il est organisé et minuté scientifiquement (Périlleux, 2001, p. 100-101). Plus fondamentalement, c'est l'organisation hiérarchique rigide et verticale de l'entreprise, étouffante et méprisante, qui est remise en cause.

L'OST n'apparaît naturellement pas au cours des décennies 1960 et 1970 et ne leur est pas spécifique. Dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, et plus encore au début du siècle suivant, le management scientifique du travail s'impose comme la « référence incontournable », la « one best way » à suivre, dans le sillage des travaux d'Henri Ford et de Frederick Taylor (Vandewattyne, 2014, p. 145). Au cours des années 1960 et 1970, toutefois, la critique à l'encontre du modèle tayloriste se fait de plus en plus fréquente. Au niveau syndical, les plus jeunes générations remettent en cause le compromis fordiste qui a prévalu après la Deuxième Guerre mondiale, où un partage des gains

<sup>41</sup> CSC, *Responsable de l'avenir*, Bruxelles, Éditions de la CSC, 1969, p. 71.

<sup>42</sup> *Démocratisation de l'entreprise*, p. 10-11.

<sup>43</sup> CSC, *Responsable de l'avenir*, Bruxelles, Éditions de la CSC, 1969, p. 71.

<sup>44</sup> *Ibidem*.

de productivité avec les travailleurs s'accompagne d'un certain consensus autour de l'intensification du modèle tayloriste. Avec la prospérité croissante qui caractérise les « Trente Glorieuses » – « temps facile » où le progrès semble aller de soi (Fourastié, 1979, p. 259) – d'autres revendications, avant tout qualitatives plus que quantitatives, se font jour.

Les syndicats insistent lourdement sur la nécessité d'un travail de meilleure qualité, qui permette l'épanouissement du travailleur. Le système taylorien poussé à son paroxysme permet bien une plus grande prospérité, mais se double d'une « organisation non démocratique et indigne de la personne humaine »<sup>45</sup>, concession que les syndicats n'entendent désormais plus tolérer. Ceux-ci rejettent également un certain matérialisme sous-jacent au compromis fordiste où le bien-être matériel est « proposé comme l'une des valeurs fondamentales des temps modernes »<sup>46</sup>. À l'opposé, les syndicats sont convaincus que la motivation du travailleur ne s'achète pas seulement par la rémunération, mais s'obtient aussi par la valeur fondamentale et le sens du travail<sup>47</sup>. Désormais, les slogans de la CSC opposent sa revendication « d'être plus » au seul « avoir plus ».

Un second facteur conjoncturel de vulnérabilité est la concentration toujours plus grande des entreprises, le développement des entreprises multinationales et l'échec d'une réponse syndicale concomitante, particulièrement au niveau européen. Comme l'OST, il ne s'agit pas d'une dynamique nouvelle, mais qui connaît alors une accélération marquée, théorisée notamment par Charles Levinson (1973 et 1974), auteur fort prisé des directions syndicales. Ce phénomène de concentration et de développement des multinationales s'exprime pleinement en Europe et dans la Communauté économique européenne (aujourd'hui Union européenne), où il est favorisé par l'union douanière et le marché commun. De plus en plus, des décisions qui affectent l'emploi d'un nombre toujours plus grand de travailleurs sont prises par des groupes restreints de dirigeants, de plus en plus éloignés de l'usine et d'un territoire défini. Ensuite, les entreprises multinationales, en l'absence d'une politique communautaire forte, tendent à jouer les États membres les uns contre les autres afin de profiter des meilleures conditions possible. Enfin, les réseaux d'influence et les législations protectrices obtenues au niveau national perdent de leur pertinence, puisque les entreprises multinationales sont justement affranchies de ce cadre national<sup>48</sup>.

<sup>45</sup> « La démocratisation de l'entreprise, note du service entreprise », 3 juillet 1978, p. 6. KADOC, *Archives Robert D'Hondt*, n° 243.

<sup>46</sup> Debunne, Georges, « Planification démocratique », dans *Syndicats*, 2 mars 1974.

<sup>47</sup> « La démocratisation de l'entreprise, note du service entreprise », *op. cit.*, p. 7.

<sup>48</sup> « La CES revendique la démocratie économique », 1979. IISG, *Archives of the ETUC*, n° 2185; « Les répercussions sociales de la concentration économique dans la CEE », sd. AMSAB, *Archives de la FGTB*, n° 1457 ; *Rapport d'activité* CSC 1972-1975, Bruxelles, CSC, 1975, p. XI ; « Résolution du comité exécutif de la CES », 6 février 1975. KADOC, *Archief Robert D'Hondt*, D91 ; Syndicaliste CSC, 10 mai 1984, n° 218.

Face à ce constat, la nécessité d'une approche européenne est régulièrement avancée. La structuration du capital au niveau supranational ne s'accompagne en effet pas d'un mouvement syndical équivalent. Le sentiment qui domine est que l'internationalisation des entreprises leur permet de « renverser les rapports de force, au détriment des organisations syndicales », qui ne possèdent plus les « moyens adéquats » pour défendre les travailleurs à l'échelon de pouvoir où la vie économique s'organise de plus en plus. Pour la CSC, « face à ces géants, le syndicalisme ne sait pas masquer ses faiblesses »<sup>49</sup>. En 1973, la Confédération européenne des syndicats (CES) a bien été créée. Elle éprouve toutefois une réelle difficulté à s'ériger en un véritable contrepoids syndical. Et ce d'autant plus que la CES est une mosaïque composée de syndicats aux positionnements fort divers, ce qui empêche bien souvent de définir une position cohérente et ambitieuse et de transformer la CES en un vrai syndicat transnational (voir Gobin, 1996 et Degryse et Tilly, 2013). Cette appréhension des syndicats pour les multinationales, menace pour l'emploi et la démocratie industrielle, perdure encore aujourd'hui. À cette différence près que la transformation du capitalisme industriel en un capitalisme financier est venue s'ajouter à l'épouvantail de l'internationalisation du capital (Dierckx, 2015).

La vétusté du droit des sociétés, et plus particulièrement du statut de la société anonyme, est une troisième source de vulnérabilité. Hérité en grande partie du XIX<sup>e</sup> siècle (loi du 18 mai 1873 sur les sociétés commerciales en Belgique), celui-ci consacre toujours, pour les syndicats, la « dictature légale » du capital. À leur estime, ce statut, axé sur le droit du pourvoyeur de capital, est dépassé dans les faits et doit faire place à un droit plus englobant. Les décennies 1960-1970 verront, dans plusieurs pays d'Europe, une large remise en cause du statut de la société commerciale, et une demande sous-jacente de réforme. Citons par exemple les travaux de François Bloch-Lainé (*Pour une réforme de l'entreprise*, 1963), le rapport Sudreau (*La réforme de l'entreprise*, 1975), le rapport Sanders sur la Société anonyme européenne (1967) ou le travail de Philippe de Woot (*Pour une doctrine de l'entreprise*, 1967). Il existe par contre de grandes divergences entre la CSC et la FGTB quant à la forme que doit prendre une entreprise réformée.

La situation économique difficile des années 1970 constitue un quatrième facteur conjoncturel de vulnérabilité. Le marché de l'emploi devient de plus en plus précaire, particulièrement à partir de 1974. Le chômage est perçu comme une atteinte à la dignité d'homme de l'individu et une menace sur la vie des familles. Mais c'est aussi la menace (« le spectre ») du chômage qui installe une atmosphère anxiogène pour le travailleur, nous rappelant ici la dimension prospective de la vulnérabilité. La lecture de quelques chiffres situe mieux mesure la prégnance de ce spectre. Un Eurobaromètre de 1979 révèle que la moitié des Européens interrogés ont une expérience personnelle

---

<sup>49</sup> Dubois, Jean-Pierre, « Entreprises multinationales et négociations collectives syndicales au niveau international : les moyens juridiques d'un contre-pouvoir syndical », sd., p. 6. AMSAB, *Archives de la FGTB*, n° 1457 ; *Rapport d'activité CSC 1972-1975*, Bruxelles, CSC, 1975, p. XI.

du chômage, que ce soit directement (13 %) ou parmi leurs proches (36 %)<sup>50</sup>. Les statistiques belges sont tout aussi exemplatives. Entre 1968 et 1973, la Belgique compte en moyenne 84 789 chômeurs complets indemnisés. En 1975, le pays en dénombre 177 367 ; 321 895 en 1980, 504 962 en 1983. La situation n'est guère différente ailleurs en Europe. Le chômage s'élève entre 1968 et 1974 à en moyenne 1,04 % de la population active en Allemagne, 2,62 % en France et 3,46 % en Angleterre (taux standardisés OCDE). Au cours de la décennie 1975-1985, la moyenne s'établit respectivement à 4,85 %, 6,76 % et 8,58 %<sup>51</sup>. L'augmentation est fulgurante et permet de mieux appréhender l'atmosphère des années 1970, où le chômage (et son spectre) est une vulnérabilité affectant le travailleur.

Finalement, un cinquième facteur conjoncturel de vulnérabilité pour le travailleur est la mécanisation et le développement des nouvelles technologies. Lors de son congrès de 1968, la CSC s'inquiète déjà des conséquences sociales de la mécanisation et de l'automation, ainsi que de l'apparition d'un chômage technologique. Pourtant, c'est après 1975, et surtout au tournant des décennies 1970 et 1980, que l'inquiétude syndicale quant à la progression de la technologie prend un tour nouveau. Ce n'est désormais plus tant la mécanisation qui préoccupe les syndicats, mais plutôt l'implantation rapide et définitive des nouvelles technologies, particulièrement de l'informatique et de la microélectronique (comme les microprocesseurs).

La FGTB redoute ainsi que la microélectronique ne provoque, à l'horizon 1990, un accroissement du chômage de 20 %, tandis qu'une étude du Bureau du Plan estime que le nombre de chômeurs dû à la technologie varierait entre 70 000 et 150 000 personnes sur la période 1985-1990<sup>52</sup>. Outre une perte quantitative de travail, les syndicats appréhendent également une dégradation de la qualité du travail suite à la réorganisation des tâches et aux transformations de l'organisation du travail induites par les nouvelles technologies. De même, ils craignent que l'informatique et la microélectronique ne soient source de concentration accrue du pouvoir pour quelquesuns, qu'elles facilitent les atteintes à la vie privée et permettent une surveillance tatillonne des rythmes de travail. Si les syndicats sont prudents – voire méfiants – face à l'avènement des nouvelles technologies, ils n'y sont pas opposés *en soi*. Ce que les syndicats réclament, c'est un accompagnement et une concertation lors de l'introduction de nouvelles technologies afin de les mettre au service de l'homme, de son bien-être et de son épanouissement. Et dès lors d'éviter que « le capital, qui est le fruit du travail et rien que du travail, soit utilisé maintenant pour supprimer le travail » (Dewulf, 1994, p. 124-125).

<sup>50</sup> Debunne, Georges, « Mieux vivre », dans *Syndicats*, 10 juin 1972 ; *Syndicats*, 11 janvier 1975 ; *Syndicats*, 17 novembre 1979.

<sup>51</sup> OCDE, Perspectives économiques, 1968-1989 ; ONEM, Rapports annuels, 1971-1985.

<sup>52</sup> *La micro-électronique et l'emploi*, 14 novembre 1980 ; *Micro-électronique : un défi social sans précédent*, 3 juin 1982. Notes aux membres du Bureau de la FGTB, disponibles en ligne : [www.amsab.be](http://www.amsab.be).

### 3. Des réponses syndicales divergentes

La fragilité conjoncturelle du travailleur dépend de l'organisation de l'économie, depuis l'entreprise jusqu'au niveau global. Les syndicats font le lien entre le « climat d'insécurité » dans lequel baigne le travailleur et l'ignorance dans laquelle il est laissé quant « aux décisions qui le concernent directement »<sup>53</sup>. FGTB et CSC s'accordent dès lors sur la nécessité de réorganiser l'économie, et au premier plan l'entreprise. Une relation de cause à effet est établie : c'est en transformant l'économie et en la démocratisant que l'on pourra « réaliser la sécurité et la promotion du travailleur »<sup>54</sup>. En ayant son mot à dire dans la vie de son entreprise, le travailleur pourra répondre au mieux aux vulnérabilités qui l'affectent ou le menacent. Néanmoins, des divergences fondamentales se font jour quant à la *forme* que doit prendre cette démocratisation de l'entreprise, en fonction de la philosophie sous-jacente à chaque organisation.

#### 3.1. La FGTB ou l'établissement d'une société socialiste

Pour le syndicat socialiste, la seule réponse véritable à ces vulnérabilités est d'instaurer une société socialiste démocratique, caractérisée par une propriété collective des entreprises et une planification poussée, en lieu et place du système capitaliste. La personnalité collective est prioritaire et prime sur l'individu. C'est seulement par l'action globale et collective que l'individu se libérera et s'affranchira des vulnérabilités décrites plus haut : la société socialiste fera « sortir le travailleur de son état d'exploitation, de sujétion et le soustraira à l'arbitraire et à l'autoritarisme patronal »<sup>55</sup>. Intrinsèquement, le problème identifié est le système capitaliste en tant que tel, plus que l'entreprise, qui n'en est qu'une composante. La FGTB préfère dès lors utiliser le vocable plus englobant de « démocratisation de l'économie », et fait rarement usage de « démocratisation de l'entreprise », qui ne se conçoit pas seule.

En ce qui concerne l'entreprise, le but final est d'instaurer l'autogestion, définie comme « l'expropriation totale des droits du capitaliste privé au bénéfice de la collectivité des travailleurs : la forme appartient à ses salariés ou à la collectivité » (Vandermissen, 1975). Il s'agit donc clairement d'expurger toute trace du capital dans l'entreprise. L'autogestion, on le sent, ne peut être effective dans une société capitaliste. Comme étape intermédiaire, la FGTB réclame l'instauration du *contrôle ouvrier*. Le contrôle ouvrier est une notion issue des années 1920, remise au goût du jour à la fin des années 1960 à la faveur des débats naissant sur la participation des travailleurs à la vie de leur entreprise. Tout au long de son histoire, le contrôle ouvrier reste une notion extrêmement vague et floue, dont la compréhension s'avère difficile. En 1968,

<sup>53</sup> *Syndicats*, 14 février 1970, p. 1.

<sup>54</sup> « FGTB – Conférence de presse : transformer la société pour... », 26 avril 1971. AMSAB, *Archives de la FGTB*, n° 1251.

<sup>55</sup> *Dialogue patronat-syndicats : participation-intéressement*, 14 mai 1969, Bruxelles, 1969, p. 11 ; *Syndicats*, 4 novembre 1978, p. 2-3.

la FGTB rédige un *commentaire sur le contrôle ouvrier*, officialisé lors du congrès doctrinal de 1971, afin d'en préciser la teneur (Ansion, 1984, 19-21 ; Desolre, 1970). Défini comme « une étape vers la démocratie économique, où le pouvoir appartiendra aux travailleurs »<sup>56</sup>, le concept de contrôle ouvrier peut se résumer dans la suite logique suivante. Un, les travailleurs doivent pouvoir bénéficier d'une information entière et complète sur leur entreprise et son activité. Deux, l'analyse et l'interprétation de cette information sont du ressort des travailleurs *organisés en syndicats*. Ceux-ci, dans un troisième temps, ont la possibilité – mais non l'obligation – de s'opposer et de contester la gestion patronale, si celle-ci semble contraire aux intérêts des travailleurs.

Le contrôle ouvrier est le fait des travailleurs organisés en syndicats, ce n'est que par l'intermédiation du collectif que le travailleur lutte contre ses vulnérabilités. La primauté est accordée à la personnalité collective, les travailleurs se confondant avec les syndicats : « Ce n'est qu'avec le syndicat et par lui que les travailleurs pourront faire face »<sup>57</sup>. Le contrôle ouvrier reflète également le refus de toute intégration au système capitaliste : le patron reste le patron, le travailleur reste le travailleur. Les syndicats se voient investis droit de s'opposer sur base des informations qu'ils reçoivent, mais il ne peut en aucun cas s'agir d'une collaboration. Le discours de la FGTB renvoie ainsi à la dialectique de la lutte des classes, avec une narration quasiment mythologique du combat de la classe ouvrière contre le patronat (Pasture, 1996, p. 102).

La FGTB s'oppose à toute collaboration structurelle avec le patronat, et par-là à toute participation des travailleurs dans les structures de l'entreprise. Les travailleurs et le syndicat se doivent de conserver leur autonomie revendicatrice et de contester la gestion patronale, toutes les fois où le syndicat le juge opportun. Or, une participation structurelle des travailleurs aux organes, particulièrement de gestion, de leur entreprise représente une forme d'acception du système capitaliste et un risque important d'intégration au système, sans que les rapports de force n'évoluent. Dans le système capitaliste en vigueur, la firme reste propriété de ses actionnaires, qui recherchent la rentabilité. En participant à la gestion de l'entreprise, les représentants des travailleurs contribueraient à la poursuite d'un profit économique, qui s'oppose, pour la FGTB, aux intérêts des travailleurs et de la collectivité (Vandermissen, 1975). Avec le contrôle ouvrier, et dans l'attente de l'avènement d'une société socialiste, la FGTB entend figer les classes sociales dans une dialectique de lutte et de différenciation, afin de s'opposer à toute participation des travailleurs à l'entreprise, qui reviendrait à mettre « une muselière à l'autonomie syndicale » et transformer les travailleurs en « parfaits petits capitalistes »<sup>58</sup>.

La FGTB s'en prend dès lors régulièrement à la CSC, dont les projets de participation dans l'entreprise sont dénoncés comme un « abandon de la lutte des classes » et une

<sup>56</sup> « Commentaire de la FGTB sur le contrôle ouvrier », Bruxelles, 22 avril 1968. IISG, *Archives of the ETUC*, n° 2185.

<sup>57</sup> *Syndicats*, 31 mars 1979, p. 6.

<sup>58</sup> *Syndicats*, 5 mai 1979, p. 1.

collaboration avec le capital (Schugens, 1970, p. 29). Les projets de société anonyme européenne, discutés au sein de la CEE, mobilisent particulièrement les énergies de la FGTB. Tant dans sa première version datant de 1970 que dans la version remaniée de 1975, la Commission propose que l'on instaure dans la société anonyme européenne un système dualiste, composé d'un directoire et d'un conseil de surveillance. Ce dernier, composé pour une part de représentants des travailleurs, nomme le directoire et contrôle la gestion de l'entreprise. La FGTB s'oppose à cette collaboration entre travailleurs et patrons, qui lierait les travailleurs aux décisions prises et les impliquerait dans la gestion de l'entreprise. Elle soutient, par contre, l'établissement d'un comité d'entreprise européen, composé uniquement de représentants des travailleurs et qui aurait une compétence d'information et d'agrément (dans des cas bien précis), tout en ne faisant pas ombre à une délégation syndicale européenne à créer qui serait le véritable organe de négociation ou de confrontation entre travailleurs et employeurs. À la délégation syndicale, qui « recouvre toute une conscience collective et ouvrière »<sup>59</sup> et qui symbolise le pouvoir collectif du travail, revient en effet la mission de défendre les intérêts des travailleurs.

Cette prédominance accordée à la délégation syndicale comme force motrice de défense des travailleurs illustre une nouvelle fois le refus de la FGTB de toute participation structurelle dans l'entreprise, qui reste un lieu de confrontation entre classes sociales. Ce n'est vraiment qu'avec l'avènement d'une société socialiste, et par corollaire d'une entreprise autogérée, que le travailleur pourra être pleinement à même de faire fi de ses vulnérabilités. En attendant, l'instauration du contrôle ouvrier, antithèse proclamée de la cogestion, permet une défense des intérêts du groupe des travailleurs en système capitaliste.

### **3.2. La CSC : la participation de l'homme dans son entreprise**

La philosophie guidant l'action de la Confédération des syndicats chrétiens est différente. Certes, la CSC revendique également, et avec véhémence, une démocratisation de l'économie dans son ensemble. Mais elle développe aussi un projet cohérent centré sur l'entreprise, qui permet en lui-même l'émancipation des travailleurs. Plus précisément, il s'agit de reconnaître le travailleur en tant que personne, qui doit reprendre sa dignité d'homme, penser de manière critique et devenir un acteur libre et créatif dans son entreprise. C'est par la participation de l'homme qu'une réponse adéquate pourra être apportée aux vulnérabilités. La participation implique, en effet, de considérer le travailleur comme « une adulte dans son travail et son entreprise », rompant ainsi la relation structurelle de dépendance par rapport au patronat dans lequel le travailleur se trouve<sup>60</sup>.

<sup>59</sup> *Plan FGTB 1976-1980*, 11 mars 1975. Note aux membres du Bureau de la FGTB, disponible en ligne : [www.amsab.be](http://www.amsab.be).

<sup>60</sup> *Démocratisation de l'entreprise*, Bruxelles, Éditions CSC, 1971 ; *Du conseil d'entreprise au conseil des travailleurs*, Bruxelles, Éditions CSC, 1974.

La philosophie de l'action de la CSC s'ancre dans le personnalisme et dans l'enseignement social de l'église. En 1961, l'encyclique de Jean XXIII *Mater et Magistra* rappelle son attachement à la propriété privée et s'oppose à la collectivisation. Le Pape y déclare légitime la volonté des travailleurs « à prendre part active à la vie des entreprises où ils sont enrôlés et travaillent ». Il poursuit, non sans insister sur la sauvegarde nécessaire de l'autorité, en affirmant la nécessité de ménager une présence aux travailleurs – qui ne peuvent être réduit « au rang de simples exécutants silencieux » – à côté des apporteurs de capitaux. Par-là, Jean XXIII redit son opposition au principe de lutte des classes et appelle de ses vœux une entreprise qui soit une « communauté de personnes », où s'instaure une relation « de respect, d'estime, de compréhension, de collaboration active et loyale, d'intérêt à l'œuvre commune » (Jean XXIII, 1961). Cette doctrine sociale de l'église inspire les dirigeants de la CSC, même si ceux-ci, particulièrement en termes d'entente cordiale avec le patronat, ne vont pas aussi loin.

La CSC établit aussi l'autogestion comme horizon à atteindre. Toutefois, celle-ci est définie comme le fait que « le droit de décision se voit confié, autant que faire se peut, aux groupes de base dans la communauté et qu'il est développé à partir de ces groupes de base »<sup>61</sup>. Si le principe de subsidiarité se voit réaffirmé, la question de la propriété de l'entreprise autogérée reste par contre floue. Certes, l'autogestion implique une « transformation du système de propriété des moyens de production » et la « primauté morale des travailleurs et de leurs intérêts », qui s'exerce sur le capital et les « intérêts techniques », qui ne disparaissent pas<sup>62</sup>. Le travail devient source d'autorité économique parce que « le facteur capital *perd* de son pouvoir, le facteur travail conquiert *voix au chapitre* » et qu'émerge une nouvelle « *répartition* des forces », « un rôle rest[ant] dévolu à la direction »<sup>63</sup>. À la différence de la FGTB, l'expropriation totale du capital de l'entreprise autogérée est moins claire, d'autant que la CSC ne souhaite pas une collectivisation de la vie économique.

L'idéal autogestionnaire est pour la CSC une ligne à suivre, qui structure la stratégie syndicale en direction d'un but, plus qu'un objectif concret en tant que tel. Aussi le syndicat chrétien, égratignant au passage la FGTB, juge-t-il inadéquat d'attendre un illusoire « grand soir ». Pour Houthuys, « les syndicats soi-disant révolutionnaires » se contentent de critiquer le système, sans proposer aucune alternative valable et par-là « se donnent des alibis pour continuer à végéter dans un conservatisme de fait ! »<sup>64</sup> Le

<sup>61</sup> La phrase « autant que faire se peut » fait référence au fait que les intérêts de la Communauté pourraient parfois diverger de ceux des groupes de base pris séparément. « La démocratisation de l'entreprise – note du service entreprise de la CSC », 3 juillet 1978. KADOC, *Archives Robert D'Hondt*, n° D243.

<sup>62</sup> *Au travail*, 26 octobre 1974 ; *Démocratisation de l'entreprise*, Bruxelles, Éditions CSC, 1971, p. 17.

<sup>63</sup> Respectivement : *Démocratisation de l'entreprise*, Bruxelles, Éditions CSC, 1971, p. 17, 28 ; « La démocratisation de l'entreprise – note du service entreprise de la CSC », *op. cit.*, p. 2.

<sup>64</sup> *Démocratisation de l'entreprise*, Bruxelles, Éditions CSC, 1971, p. 8, 18, 22-24.

sous-entendu est clair : la FGTB serait tout aussi conservatrice que le patronat. Plutôt que de se contenter de contester le système en attendant une mythique révolution, la CSC se veut « révolutionnaire dans l'évolution » et estime que des réformes peuvent déjà être introduites graduellement afin de développer la participation des travailleurs, sans toutefois s'intégrer au système.

Deux documents développent les positions de la CSC en la matière : Démocratisation de l'entreprise. Réponse de la CSC à la volonté des travailleurs de prendre la part qui leur revient et dans les structures de leur entreprise dans le cadre d'une démocratisation des structures économiques générales (1971) et Du conseil d'entreprise au conseil des travailleurs (1974).

La réforme de l'entreprise proposée par la CSC se décline en quatre pans principaux, que nous n'aborderons ici que succinctement. Le premier concerne l'information et le contrôle, un rôle qui revient à la délégation syndicale, un peu dans l'optique du contrôle ouvrier de la FGTB. Le deuxième concerne la concertation au travail et renvoie à un changement de la structuration de l'entreprise et à une rupture avec son organisation hiérarchique rigide. Le contremaître devrait faire place à un animateur, personne relais entre l'unité de base au niveau de l'atelier composée d'une douzaine de personnes et l'entreprise. Ce groupe fonctionnerait de manière plus circulaire qu'horizontale, s'organisant pour lui-même avec les travailleurs pour moteur. Troisièmement, la CSC réclame un remaniement et renforcement des organes de concertation (conseil d'entreprise, comité de sécurité et d'hygiène, délégation syndicale). Le projet phare de la CSC est la transformation des conseils d'entreprise en conseils des travailleurs, les premiers ne paraissant pas, plus de vingt ans après leur création, permettre aux travailleurs d'influencer véritablement la vie de leur entreprise. Malgré une composition paritaire, les travailleurs n'arriveraient en effet pas « suffisamment à s'affirmer, du fait que l'autre partie dispose de toute une série d'atouts : la présidence, la connaissance, la dignité, le temps, l'autorité »<sup>65</sup>. La CSC suggère donc de les remplacer par des conseils des travailleurs, composés exclusivement de travailleurs et disposant d'une compétence générale d'avis, d'un droit de décision dans les matières sociales ou encore d'accord et d'avis préalables à l'application de mesures patronales. Si ce conseil des travailleurs permettrait une véritable concertation et participation à l'entreprise, il ne signifie pas pour autant l'abandon de la contestation, qui demeure un pan essentiel de l'activité syndicale, particulièrement par le biais de la délégation syndicale. La FGTB ne se prive toutefois pas de souligner le flou existant quant à la répartition des tâches entre le conseil des travailleurs et la délégation syndicale.

Finalement, la CSC souhaite une réforme du statut juridique de la société anonyme et sa transformation en un droit de l'entreprise. Dans la lignée de la proposition du Mouvement ouvrier chrétien de 1967 et des débats autour de la Société anonyme européenne, la CSC soutient notamment la mise en place d'un conseil de surveillance, composé paritairement par les travailleurs, les représentants du capital, des représen-

<sup>65</sup> *Du conseil d'entreprise au conseil des travailleurs, op. cit.*, p. 10.

tants de l'intérêt général. Pour conclure, l'idée qui transcende ces différentes propositions est qu'une plus grande participation de l'homme à la vie de son entreprise lui permettra de s'y épanouir et de transformer progressivement le système, répondant par là aux vulnérabilités qui l'affectent.

## 4. Conclusion

En dépit de ces différences idéologiques marquées, la CSC et la FGTB mènent quelques combats communs au cours des années 1970 et 1980 en matière de réforme de l'entreprise. Les résultats obtenus, bien qu'importants<sup>66</sup>, visent « seulement » une meilleure information des travailleurs, au sein d'une entreprise dont l'architecture demeure identique. Ce combat commun cache toutefois des objectifs fondamentaux différents, fonction de leur infrastructure philosophique respective (*a contrario* de Pasture, 2003, p. 147). Pour la FGTB, l'information obtenue pour les travailleurs nourrit la contestation syndicale et participe au contrôle ouvrier. Pour la CSC, et même si l'aspect contestataire ne disparaît pas, l'information sert à rendre le travailleur capable d'une participation vraie et effective à la vie de son entreprise, qui est impossible en présence d'un déséquilibre informationnel.

Cet article montre tout le poids des idéologies latentes aux organisations syndicales dans la formulation de leur pensée. « Héritages culturels distincts » du passé (Ferreras, 2012, p. 200), elles impactent les philosophies de l'action des syndicats et les répertoires du changement social suggérés par la *rhétorique* syndicale pour répondre aux vulnérabilités. En considérant ces dernières comme une « altération des capacités d'action individuelles ou collectives » (de Nanteuil et Merla, ce volume), on donne à l'étude du changement social une perspective plus dynamique. Au lieu de considérer une opposition de classes figée, on se place dans la perspective de l'homme au travail. Nous avons montré en quoi les possibilités du travailleur d'exercer ses capacités se sont altérées individuellement (e.g. le chômage et son spectre) et collectivement (quelles relations collectives de travail dans une entreprise multinationale ?).

Dans leur introduction à ce volume, les éditeurs constatent que « le travail ne se réduit pas à la production » et appellent à une conception plus large de la notion de travail. À cet égard, il nous faut constater que l'idéologie syndicale des années 1960-1970 s'ancore toujours dans un syndicalisme d'usine – matrice au regard de laquelle sont pensées les situations de travail – à un moment où s'amorce une transition vers une société de service. Les vulnérabilités identifiées par les syndicats s'appliquent surtout à l'industrie, sorte d'idéal type quasi mythologique du travail. Si cette perception s'explique bien sûr par la distribution du travail à cette époque, elle n'est pas pour autant exclusive. Décentrer notre regard vers d'autres expériences de travail, moins

<sup>66</sup> CCT n° 9 du 9 mars 1972 (politique prévisionnelle de l'entreprise en termes d'emploi), arrêté royal du 25 septembre 1972 (information des conseils d'entreprise en cas d'aide publique) et mesures relatives à l'information économique et financière des conseils d'entreprise (notamment arrêté royal du 27 novembre 1973). Voir Jouan, 2015.

prises en compte peut-être par le discours syndical interprofessionnel, se révélerait dès lors indispensable pour une compréhension plus complète et plurielle des vulnérabilités de l'homme au travail.

## Bibliographie

- Ansion, Patricia. 1984. *Gérer autrement ? CSC-FGTB, discours et pratiques*, UCL, mémoire de licence sous la direction de Spineux, Armand, Louvain-la-Neuve.
- Bloch-Lainé, François. 1963. *Pour une réforme de l'entreprise*, Paris, Seuil.
- Castel, Robert. 1995. *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard.
- Degryse Christophe et Tilly Pierre. 2013. *1973-2013 : 40 ans d'histoire de la Confédération européenne des syndicats*, Bruxelles, European Trade Union Institute.
- de Nanteuil, Matthieu, 2002. « Vers de nouvelles formes de vulnérabilité sociale ? Réflexion sur les rapports entre flexibilité et précarité », *Travail et Emploi*, n° 89, p. 65-80.
- Desolre, Guy. 1970. *50 ans de débats sur le contrôle ouvrier*, Bruxelles, La Taupe.
- Dewulf, Roland. 1994. *Journal d'un militant syndical : textes choisis de Robert D'Hondt*, Bruxelles, Vie ouvrière.
- Dierckx, Sacha. 2015. « Le capitalisme mondial financiarisé et la démocratie industrielle », Van Gyes, Guy et De Spiegelaere, Stan (éd.), *L'entreprise de nous tous. Innover la participation des travailleurs en Belgique*, Louvain, ACCO, p. 117-128.
- Ferreras, Isabelle. 2012. *Gouverner le capitalisme ?*, Paris, PUF.
- Fourastié, Jean. 1979. *Les Trente glorieuses ou la révolution invisible*, Paris, Fayard.
- Gobin, Corinne. 1996. *Consultation et concertation sociales à l'échelle de la Communauté économique européenne. Étude des positions et stratégies de la Confédération européenne des syndicats (1958-1991)*, ULB, Thèse de doctorat en sciences politiques, Bruxelles.
- Jean XXIII (Angelo Giuseppe Roncalli), 15 mai 1961. *Lettre encyclique Mater et Magistra*. Disponible sur le site [http://w2.vatican.va/content/john-xxiii/fr/encyclicals/documents/hf\\_j-xxiii\\_enc\\_15051961\\_mater.html](http://w2.vatican.va/content/john-xxiii/fr/encyclicals/documents/hf_j-xxiii_enc_15051961_mater.html), page consultée le 18 août 2015.
- Jouan, Quentin. 2015. « Syndicalisme chrétien et démocratisation de l'entreprise en Belgique. La bataille de l'information économique et financière », *Nouvelle revue du travail*, n° 7, disponible sur le site <https://nrt.revues.org/2344>
- Levinson, Charles. 1973. *L'inflation mondiale et les firmes multinationales*, Paris, Seuil.

- Levinson, Charles. 1974. *Le contre-pouvoir multinational : la riposte syndicale*, Paris, Seuil.
- Maillard, Nathalie. 2011. *La vulnérabilité, une nouvelle catégorie morale ?*, Genève, Labor et Fides.
- Osty, Florence, Sainsaulieu, Renaud et Uhalde, Marc. 2007. *Les mondes sociaux de l'entreprise. Penser le développement des organisations*, Paris, La Découverte.
- Pasture, Patrick. 1996. « Belgium : pragmatism in pluralism », Pasture, Patrick, Verberckmoes, Johan et De Witte, Hans, *The lost perspective ? Trade unions between ideology and social action in the new Europe*, vol. 1, Aldershot, Avebury, p. 91-135.
- Pasture, Patrick. 2003. « Histoire et représentation d'une utopie. L'idée autogestionnaire en Belgique », GEORGI, Frank (éd.), *Autogestion. La dernière utopie ?*, Paris, Publications de la Sorbonne, p. 143-156.
- Périlleux, Thomas. 2001. *Les tensions de la flexibilité*, Paris, Desclée de Brouwer.
- Rapport Sudreau. 1975. *La réforme de l'entreprise. Rapport du comité présidé par Pierre Sudreau*, Paris, Documentation française.
- Sanders, Pieter. 1967. *Projet d'un statut des sociétés anonymes européennes, Bruxelles*, Commission européenne (Collections Études, série Concurrence, n° 6).
- Schugens, Willy. 1970. *Rapport sur le contrôle ouvrier*, Bruxelles, FGTB.
- Vandermissen, Georges. 1975. « Points de repère pour une politique du contrôle ouvrier », *Bulletin de la Fondation André Renard*, n° 61-62, p. 1532.
- Vandewattyne, Jean. 2014. « Reconfiguration de l'industrie. Rationalisation sans fin et redéfinition des frontières », Taskin, Laurent, ea (éds.), *Transformations du travail : regards disciplinaires*, Louvain-la-Neuve, PUL, p. 145-154.
- de Woot, Philippe. 1968. *Pour une doctrine de l'entreprise*, Paris, Seuil.

# Vulnérabilité et résistance dans les mutations du travail

---

Florence Osty

La notion de vulnérabilité dans la sphère du travail désigne l'ensemble des processus concourant à un affaïssement des protections sociales (Castel, 2009, Paugam, 2000), à l'effritement des espaces collectifs d'identification et des arènes de reconnaissance (Dubar, 2001), à l'expérience ordinaire du mouvement chaotique des organisations (Alter, 2009, Uhalde, 2004) ou de la confrontation à des univers de travail incertains (Uhalde, 2013), à l'expérience de l'injustice (Dubet, 2006), de la discrimination ou du mépris (Honneth, 2006, Renault, 2004). Elle combine des facteurs objectifs et une expérience subjective menant à l'altération des capacités d'action et de projection des individus.

La vulnérabilité touche les individus et groupes sociaux en faisant vaciller ce qui avait constitué un des facteurs de cohésion et d'intégration sociale : le travail.

C'est à ce niveau que peuvent être déclinées les différentes formes de vulnérabilité qui, en s'additionnant, révèlent la face sombre des mutations du travail : précarité et moindre protection du contrat de travail, carrières discontinues et incertaines, organisations de travail mouvantes prises dans un double étau de rationalisation et de flexibilité, perte d'un horizon de projection pour les salariés et exposition aux injonctions paradoxales comme cadre prescriptif, disparition des espaces et temps de régulation sociale au profit d'un évitement critique et de micro-ajustements, tensions sur l'orientation social-historique de l'entreprise, management coincé entre un rôle de mise en œuvre de changements et de continuité de la production, difficultés de conciliation des temps sociaux...

Pour autant, face à cette montée d'un sentiment de vulnérabilité, rabattant l'expérience du travail sur un présent immédiat, les salariés développent des stratégies de résistance, les conduisant à un investissement actif sur la scène de travail en construisant des liens de solidarité, de coopération et de reconnaissance. Ces dynamiques sociales peuvent être appréhendées comme autant de tentatives de restauration à un niveau infra-institutionnel, de collectifs d'action, d'espaces de socialisation et de régulation préservant la santé des individus et assurant une continuité de leur activité professionnelle.

## **1. Le travail ce paradis perdu ?**

### **1.1. La vulnérabilité comme symptôme d'une autonomie dépendante**

Le thème de la vulnérabilité émerge aux côtés de la souffrance et de la fragilité (Génard, 2009, Garrau, 2013) comme analyseurs de l'époque contemporaine. Si l'étymologie du terme renvoie à la notion de blessure, l'ensemble des processus d'altération et d'affectation de l'individu acteur et sujet participent de cette vulnérabilité. L'apport des philosophes met l'accent sur le paradoxe constitutif de la vulnérabilité : l'existence de limites propres à la condition humaine et sa dépendance à l'égard de son environnement l'exposant à des conséquences pouvant altérer ses capacités ou ses ressources. Mais ils insistent sur l'autonomie (Ricœur, 1997) qui reste un horizon normatif (celui qui accompagne une vie responsable), une épreuve (celle de devoir surmonter les aléas de la vie), une injonction (notamment pour les personnes les plus fragilisées, sommées de construire un projet). De fait l'homme contemporain se révèle dans ses manques et dans ses pleins, dans sa tension vers l'autonomie et les limites rencontrées qui font de lui un être vulnérable. Dépendance et autonomie se conjuguent dans un même mouvement soulignant tout à la fois sa fragilité, mais aussi ses capacités à restaurer un agir humain.

Mobilisée par la sociologie, la notion de vulnérabilité prend une couleur plus sombre puisque les usages font état d'une fonction critique des évolutions de nos sociétés. Recontextualisée dans une histoire sociale collective, elle invite à se pencher sur l'affaiblissement des capacités d'action, résultant des inégalités et des injustices, mais aussi de la fragilisation des modes de protection et d'intégration. En ce sens, l'accent est mis du côté des processus de délitement et moins du côté des capacités de résistance des acteurs sociaux.

Soulignons que l'usage de ce vocable à propos du monde du travail est relativement récent. Pendant longtemps, la question sociale (Castel, 1995) s'est traduite par la recherche de contenance des vagabonds, des inaptes, et des nécessiteux jusqu'à ce que la société salariale s'imposant progressivement, dote les prolétaires de droits sociaux et d'un statut comme modalité d'intégration sociale. La thématique des luttes sociales autour des conditions de travail et des rémunérations, d'une contestation des organisations tayloriennes et bureaucratiques aura rythmé les décennies de cette société industrielle qui s'est effritée et désagrégée.

De fait, on peut comprendre l'avènement de la vulnérabilité comme le symptôme d'une condition d'existence rabattue de nouveau sur la modalité sur « surnuméraire » ou du précaire pour une frange de population grandissante exposée aux vicissitudes du marché du travail.

L'effritement de la société salariale et des protections qui y étaient rattachées agit comme le spectre d'une menace vécue sur le mode du déclassement, de l'exclusion

ou de la disqualification. En réalité, le travail est bien appréhendé comme une valeur à deux titres : celle du statut d'emploi qui détermine une place dans la société, permettant d'accéder et d'être reconnu sous le sceau d'une utilité sociale et d'une autonomie d'existence. La deuxième forme de valorisation relève de cette passion du travail qui caractérise notre société française (Baudelot et Gollac, 2003) et dont la privation entame les modes de construction d'une identité sociale.

Dans cette perspective, les travaux d'A. Erhenberg (2010) éclairent les processus et facteurs de cette « société du malaise ». La précarisation de l'existence prend la forme d'épreuves individuelles se substituant aux rôles sociaux comme modalité de la déliaison de la société. L'auteur insiste sur la transformation profonde des inégalités de notre société ; il ne s'agit plus d'inégalités entre catégories sociales, liées au mode de division du travail, mais bel et bien d'inégalités « dans la distribution des capacités personnelles » (Ehrenberg, 2010 : 330) face aux exigences du monde du travail. Faute de solidarité organisée et dans un contexte de retrait de l'État, la responsabilité de se forger une personnalité expose les plus démunis à l'injonction de se reprendre en main et instrumentalise la subjectivité. La perte de confiance et l'effondrement narcissique du sujet en soi en sont les effets les plus significatifs. Cette crise du vivre ensemble signe l'avènement d'une société qui continue de mettre en avant les propriétés émancipatoires de l'autonomie et de l'égalité sous l'angle des protections dans un contexte d'affaiblissement des institutions de l'État providence.

La vulnérabilité des individus, perceptible dans ses effets dévastateurs jusqu'à des formes de souffrance aigüe, réifie alors le rapport au travail comme un paradis inatteignable. L'idéalisation du travail agit alors comme un mode de défense contre l'anxiété produite par l'insécurité à vivre.

## **1.2. Le travail : un grand intégrateur qui ne produit plus sa fonction de protection et de reconnaissance**

La construction d'une société polarisée sur le travail comme modalité principale d'intégration a vu ses fondements vaciller depuis plusieurs décennies en générant des positions objectives de vulnérabilité et de décrochage des protections sociales. Comme le souligne R.Castel, la propriété sociale s'était déployée comme une forme de propriété pour ceux qui n'étaient pas détenteurs d'autres capitaux. Attachée au statut salarial, elle agissait comme une réponse adaptée à la vulnérabilité de masse, en garantissant des droits sociaux et une protection contre les aléas de la vie. De nos jours, le retour d'un sentiment d'insécurité sociale sonne le glas des processus d'intégration stable et durable au profit de la temporalité d'un présent incertain.

À la propriété sociale s'ajoutait l'insertion dans des réseaux sociaux denses et cohésifs. Or ceux-ci s'effritent également. L'insécurité se nourrit de liens de réseaux fragilisés faisant basculer certaines personnes du statut de vulnérable à celui de désaffilié. Cette situation sociale, objectivée par la privation d'emploi et de faibles capacités de

réseau familial ou social, se double d'un vécu subjectif d'inutilité au monde, voire de honte et de repli, affectant alors la possibilité d'agir en individu autonome.

Avec le concept de disqualification, S.Paugam (2000) propose d'associer l'affaiblissement des protections à un processus de stigmatisation ou de jugement négatif. Au déni de reconnaissance par les institutions s'ajoute un facteur de vulnérabilité supplémentaire avec une assignation à l'assistance et à une crise identitaire. La privation d'avenir (instabilité du rapport à l'emploi) ou de considération (dans le rapport au travail) témoigne d'un affaiblissement des fonctions protectrices et intégratrices du travail avec le développement d'une pauvreté disqualifiante comme configuration durable.

## **2. Les symptômes de la vulnérabilité dans la sphère du travail**

La vulnérabilité se diffracte dans les expériences ordinaires de travail sous la forme de la montée des incertitudes, des tensions du travail, d'un défaut de reconnaissance, de ruptures biographiques ou de l'exposition à l'injustice. La notion d'incertitude contient, en la globalisant, différents registres favorisant la vulnérabilité et la « propension à renoncer à l'action et au projet » (Uhalde, 2013 : 6). Trois types d'incertitudes peuvent être dégagés alimentant des questionnements spécifiques sur les conditions de travail des salariés contemporains.

### **2.1. L'exposition au changement permanent : la crise sociale de modernisation**

La première est liée à un mouvement incessant de changements, introduisant des dyschronies (Alter, 2001) des morcellements du corps social, et une dilution de la rationalité organisationnelle. Le vécu critique de ces changements observés dans des univers à forte culture de métier et d'entreprise (Uhalde, 2016) se cristallise dans un état de fonctionnement dégradé. L'évitement entre professionnels et la ligne managériale ne permettent pas de régler les nouveaux problèmes de travail, liés aux multiples changements en cours, et cette carence de régulation sociale alimente le vécu subjectif de crise, selon un fatalisme partagé. L'auteur insiste cependant sur le fait que ces crises sociales de modernisation marquent la rupture avec un ordre social antérieur. La revanche managériale se substitue à un contre-pouvoir professionnel et s'adosse à une véritable idéologie de la modernisation, fixée sur des postulats érigés en dogmes, instrumentée par des outils de gestion et un langage managérial autocentré. Le vécu collectif de crise constitue le marqueur de cette vulnérabilité aux changements erratiques. Il se manifeste par un état de confusion psychologique et le brouillage d'une lecture de l'organisation, la production de fantasmes (celui du complot hiérarchique auquel répond celui de l'incompétence des salariés) et la recherche de boucs émis-

saire, mais aussi par un tassement de l'imaginaire, rabattant tout horizon à un présent oppressant et critique.

L'accélération des changements renforce ce vécu de crise au travers de phénomènes de souffrance au travail, dont l'intitulé RPS (risques psychosociaux) masque mal la dilution du sens auquel sont confrontés les salariés : perte d'orientation avec le vertige associé à la frénésie de changements, perte de signification et de symbolisation des processus de changement pour l'organisation, mais aussi pour soi. Depuis une décennie, plusieurs auteurs dénoncent les effets « paradoxants » des organisations et du management (De Gaulejac, 2013), où le travail se présente sous la forme de dilemmes et d'injonctions paradoxales. Cette exposition à un univers de travail pouvant devenir insensé ou marqué par l'absurde, propulse les individus dans une fragilisation touchant aux fondements mêmes de l'identité. Comme l'avait évoqué R. Sainsaulieu (1977), le travail représente un espace de relations d'influence, se sédimentant en normes relationnelles et définissant des collectifs d'appartenance. Le tourbillon des changements permanents vient en altérer la robustesse, tandis que l'organisation se vide de sa dynamique de régulation autour des enjeux du travail. Le désengagement des acteurs de ce qui fait problème ou tensions entre eux, altère ainsi les effets de construction d'identités collectives par l'expérience des relations de travail.

La médiation de dispositifs techniques de gestion renforce ce « rapport social sans relation » (Dujarier, 2015) en venant instrumenter l'action des managers. La prétention de manager sous une forme désincarnée vient alimenter le fossé séparant les « planneurs » – ceux qui conçoivent et mettent en œuvre des dispositifs – à distance des réalités opérationnelles, et la sphère de la production, sommée de se plier à des énoncés impersonnels et déconnectés des problèmes du travail réel. La gestion comme filtre ne fait que cristalliser cet écart grandissant, où le travail comme activité devient un impensé, au profit de la tâche et de l'indicateur de gestion. Au fond, l'illégitimité du projet d'entreprise porté par le management ne trouve plus les formes d'expression collective et de mise en débat, que ce soit par les canaux syndicaux ou la ligne managériale. Elle laisse les individus démunis pour répondre à cette quête de sens se manifestant dans l'activité ordinaire de travail.

## **2.2. Des contextes de reconnaissance plus incertains : de la plainte au malaise de reconnaissance**

L'incertitude liée aux marqueurs de reconnaissance représente une voie complémentaire d'interrogation sur les modes de construction de soi, lorsque les institutions s'avèrent sourdes aux demandes de reconnaissance qui leur sont adressées. De fait, la transformation des politiques de gestion des hommes, fondant une offre identitaire (Dubar, 1991), a modifié les conditions de construction des carrières en changeant les critères légitimes de reconnaissance. De fait, les identités de métier jusque là au sommet de l'échelle de prestige de la valorisation dans les organisations, rencontrent

un blocage, au profit d'identités d'entreprise ou de réseau plus conformes aux nouveaux canons de la gestion individuelle par les compétences. Quant à l'expérience de l'exclusion, elle s'affiche comme une inévitable perte de soi (Linhart, 2002) en faisant planer la menace sur l'emploi et le deuil d'un avenir commun.

C. Dubar précise cette exposition différenciée à la reconnaissance, en montrant que la crise des identités (2000) se nourrit de la crise des identifications collectives de type « communautaire », renvoyant l'individu à des formes réflexives ou narratives, plus incertaines du point de vue de leur capacité à être reconnues par l'institution. Si le travail continue à opérer comme scène majeure de la reconnaissance de soi, les conditions d'accès à une reconnaissance institutionnelle deviennent plus contingentes et introduisent de nouvelles inégalités d'accès entre catégories professionnelles.

De fait, la question de la reconnaissance alimente des plaintes peu socialisées (Osty, 2010). De la frustration comme insuffisante rétribution aux efforts engagés dans l'activité de travail, au doute éthique traduisant une défiance institutionnelle, en passant par un besoin de légitimation des pratiques inventives, les formes de la plainte de reconnaissance élargissent le spectre de ce qui demande à être reconnu au travail et les arènes de la reconnaissance. Si le travail accompli bute sur sa faible visibilité, et celle de ses contributeurs, la demande de reconnaissance se déploie en direction du client/usager dans une relation de coproduction du service, ou des pairs, susceptibles de reconnaître le style d'une contribution. Mais il convoque une autre instance, intrapsychique où « se reconnaître » dans son travail participe de l'étayage identitaire. Lorsqu'il fait défaut, la souffrance s'empare de ceux qui sont confrontés à l'insensé de leur activité (Clot, 2008). Par ailleurs, le travail est investi comme un espace de quête d'une excellence du soi, d'une extension de soi que D.Martuccelli (2006) associe à une vertu recherchée dans la sphère professionnelle. Cette conception de l'expérience du travail sous l'angle de ce désir de reconnaissance de soi alimente un rapport subjectif au travail, que les marqueurs classiques de récompense (salaires, promotion, statut, égards interactifs) peinent à combler.

L'exploration de la plainte de reconnaissance peut être aussi éclairée avec la notion de reconnaissance partielle ou carencée (reconnaissance dépréciative, invisibilisée ou fragmentée) proposée par E. Renault (2004). Il montre que si le sentiment d'insuffisance nourrit la plainte, c'est dans l'écart entre ce qui soutient une reconnaissance positive et une reconnaissance déficiente que l'incertitude identitaire émerge comme facteur de fragilité différentielle entre les individus.

### **2.3. Des itinéraires professionnels plus discontinus et des modes de conciliation temporels plus exigeants : bifurcations et recompositions des trajectoires**

Une dernière forme d'incertitude, source de vulnérabilité, peut être explorée à travers la difficile conciliation entre vie professionnelle et vie hors travail, ayant des effets sur

la manière dont se déploient les trajectoires professionnelles. La thématique des temps sociaux révèle une désynchronisation générant des rythmes de vie frénétiques, des syndromes d'épuisement et de décompensation et la plainte d'un manque de temps généralisé. Certaines catégories sociales sont davantage soumises à la tyrannie des temps (les femmes écartelées entre temps de travail et temps familial ou domestique, les personnes aux horaires décalés, longs ou subis, ou travaillant dans le secteur des services, ou les personnes exclues de l'emploi). Par ailleurs, la pression temporelle reliée à l'accélération des rythmes de vie et un horizon rabattu sur un présent étriqué (Rosa, 2010) participe de l'avènement de formes identitaires « situatives », dans un rapport à soi fluctuant, et contingent.

Le rapport critique au temps peut également être éclairé par le décalage entre notre représentation dominante du temps hérité de la société industrielle et l'avènement d'une société du temps libre (Sue, 1994). Le malaise temporel est celui de l'assignation à l'anomie pour ceux qui sont privés de ressources pour accéder au travail et aux loisirs, et de la dépression pour ceux qui sont exposés à des contraintes temporelles trop serrées ou à la disjonction entre les impératifs du travail et les aspirations à investir le hors travail. L'inégalité dont il est question est bien celle de la répartition de ce temps libéré entre ceux qui connaissent de lourdes charges horaires et ceux qui subissent un temps vacant de tout projet, pour que ce temps libre objectivement dominant le soit aussi socialement.

À l'échelle de l'individu, l'équilibre entre les différentes scènes de vie (travail et hors travail) se tisse sous la forme de bricolages ingénieux, mais contingents, rendant la visée de conciliation comme un horizon fragile. L'intensification du travail, la flexibilisation du marché de l'emploi et l'installation du précarat, celle du temps de travail, ainsi que l'arrivée massive des femmes sur le marché du travail ont profondément transformé les conditions d'exercice du travail et maintenu des inégalités de genre dans la sphère familiale. Le temps du quotidien pèse de tout son poids dans les situations de stress ou d'épuisement.

Concernant les trajectoires professionnelles, les concepts d'expérience (Dubet, 1994) ou d'épreuves (Martuccelli, 2006) sont opérants pour appréhender des parcours de vie marqués par des discontinuités, des inflexions ou des ruptures. De fait, l'imprévisibilité des parcours sociaux (Grosseti, 2006) devient une réalité ordinaire. S'il existe des degrés et formes variables d'imprévisibilité (modèle du carrefour, du risque anticipé, de la transition ou de la crise), il semble que les parcours sociaux se déploient dans des contextes plus incertains, et plus inégalitaires concernant les ressources pour y faire face. Plus contingents, ils nécessitent des réajustements tout au long de la vie en impulsant un travail réflexif et l'engagement dans une nouvelle orientation pour soi. La flexibilité de soi s'annonce comme une autre forme de vulnérabilité, où la redéfinition de soi et de ses rapports aux autres, ainsi que la recomposition des trajectoires, se produisent sur l'ensemble des scènes de la vie (professionnelle et/ou personnelle).

### 3. Résister à la vulnérabilité

#### 3.1. Les collectifs d'action informels au travail : une ressource fragile, mais bien réelle

La montée des vulnérabilités ne se réalise pas dans des systèmes sociaux vides d'acteurs et de sujets. Si la fragilisation est un marqueur contemporain, force est de constater le développement de formes de résistances opérant à un niveau mezzo ou micro. Des relations de solidarité et de coopération se déploient au niveau des collectifs d'action informels, agissant comme une protection face à l'insécurisation des situations de travail et des parcours professionnels (Uhalde, 2013). Elles soutiennent les dénis de reconnaissance, les risques de la perte de repères, la fragilité de leur statut d'emploi ou les déséquilibres des rythmes de vie, au travers d'un lien social ténu, mais réel. Il s'agit de collectifs non institués, construits localement par les acteurs sociaux, soucieux de puiser dans des relations de coopération, les vertus de la mise en interaction ; ces dernières soutiennent l'individu en lui fournissant des ressources d'action supplémentaires et l'étayent sur le plan de l'identité en l'inscrivant dans des relations d'altérité, dont on sait à quel point elles sont structurantes du processus identitaire. Ces collectifs ne sont pas orientés principalement vers la défense de droits collectifs et engagés dans des actions revendicatives, mais remplissent différentes fonctions (Uhalde, 2013).

Une première fonction relève d'une *dynamique de préservation*, celle d'une vie collective assurant l'intégration sociale de ses membres, à l'échelle d'un établissement de production ou plus largement d'une institution (via des politiques d'entreprise intégratives). Certains milieux de travail restent attachés à un pacte d'intégration sur le long terme avec leurs salariés, abaissant de ce fait le niveau d'insécurité dans l'expérience de travail.

Une *dynamique de compensation* concerne des groupes plutôt restreints (métier, fonction) s'engageant dans une activité de régulation, c'est-à-dire de coproduction de règles locales transitoires pour répondre aux aléas du travail rencontrés au quotidien ; ces relations de négociation structurent le groupe, en renforçant sa cohésion, en construisant un sens local à l'activité de travail, et en palliant l'insuffisance ou l'incohérence des prescriptions organisationnelles ou gestionnaires.

Les collectifs d'action peuvent également s'engager dans une *dynamique de résistance* feutrée ou conflictuelle, en opposition à des projets ou règles jugées inadaptés, et dans une relation de méfiance institutionnelle. Il s'agit alors de s'adosser à une force collective unie pour peser dans les rapports sociaux, ou pour cantonner les effets les plus néfastes de la rationalisation gestionnaire. Même si un lien affinitaire prime dans le dernier cas sur l'unité d'action, il ne reste pas moins que les individus trouvent dans ces liens sociaux de production, une ressource accroissant leur pouvoir d'agir (Clot, 2008).

Enfin, *la dynamique d'invention* représente une autre fonction possible des collectifs informels. Organisés sous forme de réseaux, ils engagent une relation avec les instances décisionnaires pour influencer la production de règles de gestion plus ajustées à la réalité des situations de travail. La création de nouvelles règles institutionnelles représente une visée là où, dans les autres cas de figure, la défense de sphères locales d'autonomie, le contournement ou la confrontation avec les acteurs du contrôle ne cherchent pas à établir de nouveaux compromis sociaux.

La pluralité de collectifs d'action invite à considérer la pertinence des ressources du social pour affronter des épreuves de la vulnérabilité contemporaine. À la source de ces collectifs informels, on redécouvre la vertu socialisatrice des liens de solidarité, humanisant la vie au travail et l'affirmation d'une autonomie qui n'abdique pas face à l'emprise gestionnaire et aux voltes faces managériales. S'y dévoilent des capacités politiques et de construction de sens, assurant une continuité du lien social au travail et la résistance d'acteurs-sujets affleurant dans cette dimension plus collective que leur action. Les individus ne renoncent pas à investir les situations de travail comme un espace social, certes souvent rétracté sur un horizon de proximité, mais qui produit des effets de société, en termes d'intégration, de coopération, de socialisation et de protection. Si les collectifs se ne présentent plus sous une forme stabilisée d'appartenance durable, leur fonction reste essentielle pour ne pas exposer les individus dans une solitude douloureuse face aux turbulences de situations de travail incertaines et insécurisantes.

### **3.2. Le métier comme résistance et ajustement aux contextes incertains**

Même si toutes les situations de travail ne sont pas équivalentes concernant l'édification d'un métier, la figure du métier émerge cependant comme une réponse adaptée à des situations complexes et évolutives (Osty, 2003). L'aléa comme matière première du travail ouvre un espace d'autonomie et d'engagement subjectif pour construire une représentation des situations critiques et une modalité d'intervention ajustée. Le métier correspond à cette forme d'engagement individuel dans l'activité, mobilisant une compétence expérientielle de diagnostic et d'intervention. Mais il se déploie dans un collectif comme lieu de construction d'un référentiel commun et d'appartenance, au travers de rites de passage, de convivialité, d'initiation ou de défi. Ce collectif convoque différents registres (Clot, 2008) (personnel, intrapersonnel, transpersonnel, interpersonnel) produisant un genre professionnel.

Au niveau de l'entreprise, l'existence de différentes scènes et d'acteurs de régulation conjointe ainsi que l'ancrage local de la main d'œuvre jouent également en faveur d'une fiabilisation des fonctionnements collectifs. Certes nombreuses sont les situations de travail, où ces conditions sont absentes et où la pression, conjuguée aux injonctions paradoxales et aux réorganisations incessantes, n'autorise plus d'espaces

de régulation locale. Mais la résistance au délitement et à l'impuissance trouve une réponse partielle dans le développement et la visibilité d'un métier. Les professionnels continuent de puiser dans le lien ordinaire de travail des repères pour surmonter les épreuves du travail et renouveler le genre professionnel. Le métier est investi comme un socle suffisamment stable pour résister aux bouleversements organisationnels et dessiner un réseau relationnel se maintenant dans le temps. Il préserve une sphère d'autonomie et de réalisation de soi dans le quadrillage gestionnaire du travail. Même invisibilisé par les dispositifs gestionnaires et le management qui craint plus que tout le « retour de l'acteur » avec l'affirmation professionnelle, le métier reste cette pépite précieuse à conserver au sein de collectifs réduits, dont les membres se reconnaissent par des signes distinctifs. Dans les méandres souterrains de la vie au travail, le sillon du métier continue de creuser comme résistance à une rationalisation perçue comme menaçante.

### **3.3. Les réseaux familiaux et sociaux : une ressource inégalement répartie, mais décisive**

Au-delà d'une fragilisation des conditions de travail et de vie, la vulnérabilité peut aussi s'envisager dans la manière d'aborder les itinéraires de vie. La désynchronisation des temps sociaux et la discontinuité des parcours alimentent une représentation de la trajectoire, jalonnée d'écueils et d'étapes, où la dimension expérientielle devient centrale. Les sociologues des ruptures et bifurcations professionnelles soulignent l'importance des réseaux sociaux dans les processus d'inflexion des trajectoires. Dans le cas de reconversions professionnelles choisies (Négroni, 2007) ou de ruptures professionnelles (Denave, 2009), la mobilisation de ressources économiques, culturelles et sociales s'avère décisive dans la manière de vivre cette bifurcation. Ainsi, aux supports institutionnels pouvant sécuriser et jalonner de cette phase de « latence » ou de « transition professionnelle » (accès à la formation, à des mises en disponibilité d'un poste ou à des conditions d'indemnisation de cette période de chômage) s'ajoute une variété de capitaux dont peut disposer un individu (patrimoine économique, mais aussi réseau relationnel, soutien familial...). Ces ressources sont discriminantes et inégalement réparties, jouant un rôle d'accentuation ou d'atténuation de la vulnérabilité ressentie lors de ces transitions professionnelles. Le rôle des *Autruis* déclencheurs ou supports de la reconversion est souligné par C. Négroni qui y voit une « fonction d'activation de la position de l'individu ». Mais il est important de souligner également que la capacité réflexive de chacun est mobilisée dans cette dynamique de conversion identitaire, pour soutenir une possibilité de projection de soi suffisamment forte pour engager la bifurcation.

Plus largement, la mobilisation de ressources personnelles est décisive pour faire face aux situations d'incertitude (Uhalde, 2013 : 189) et éviter l'état d'anomie. Au-delà du capital social disponible, une autre famille de ressources réfère à la « construc-

tion socio-affective » participant de l'équilibre entre les différents registres et sphère d'engagement. Qu'il s'agisse de la sphère amoureuse, familiale ou amicale, ces liens s'avèrent de puissants supports de remédiation pour le sujet en situation de vulnérabilité. Cet arrière-fond de la vie au travail se manifeste comme un support pour soutenir les turbulences de la trajectoire professionnelle, tout comme le travail peut aussi s'avérer un soutien pour vivre les épreuves de la vie personnelle.

### **3.4. Construire des réseaux professionnels : un étayage identitaire et de compétence pour développer son pouvoir d'agir**

Moins assignés que par le passé à des collectifs d'appartenance, les individus sont en quête de nouveaux ancrages pour résister à la fébrilité du monde et au vertige identitaire traduisant un rapport au monde plus critique. Leur appétence pour toutes les formes de réflexivité est à saisir comme la quête d'une reprise en main de leur vie et de leur autonomie, comme condition d'existence.

Des dispositifs d'accompagnement collectifs, ou construits autour de démarches individuelles viennent ainsi étayer l'individu contemporain comme acteur social.

Parmi les démarches proposées, la sociologie offre un miroir de projection et d'analyse fécond pour investir les interstices du rôle, de l'acteur et du sujet, dans des contextes professionnels et de vie plus complexes et évolutifs. En prenant pour objet d'élucidation les situations de travail ou les trajectoires de vie dans lesquels les individus se débattent, la compréhension de la dimension sociale de construction de soi ou les mécanismes de production sociale d'une situation dégradée, servent de support à une remédiation cognitive et psychologique, réactivant ensuite des capacités d'élaboration d'alternatives opératoires.

À travers des dispositifs de supervision, de tutorat ou de groupes d'analyse ou d'échanges de pratiques, dans un cadre de formation, ou d'associations professionnelles, cette expérience de réflexivité entend agir sur les modes de construction de soi et une autre lecture des situations organisées et des tensions du travail. En partant des situations de souffrance et de mal-être, comme produits de cette vulnérabilité au travail, les sciences sociales offrent un miroir de compréhension, réintroduisant l'individu dans un contexte social. Là où il se perçoit sous le registre du déficit personnel, de l'incapacité, ou de l'insuffisance, l'analyse des situations de travail lui permet de saisir les facteurs organisationnels, gestionnaires et sociaux intervenant dans la situation critique et ainsi l'autorise à sortir d'une culpabilité délétère. Cet effet de distanciation permise par la réflexivité relance des facultés d'imagination créatrice pour se projeter comme acteur (à travers l'identification des marges de manœuvre et des contraintes de l'activité et des relations de travail) et comme sujet (à travers une réappropriation de ses ancrages identitaires et de la relance d'une visée identitaire). Il s'agit bien de restaurer une dynamique de développement des *capabilités*, selon

l'expression d'A. Sen (1992), c'est-à-dire un pouvoir effectif d'être et de faire, ou d'un pouvoir d'agir (Clot, 2008).

En introduisant un tiers dans le jeu social du travail et en dessinant des espaces transitionnels de réflexivité ou de régulation, il s'agit d'explorer des formes d'étayage individuels et collectifs pour retrouver le chemin d'un vivre ensemble au travail qui fasse sens (réactivation du processus de régulation entre acteurs sociaux) et de reprise en main de son itinéraire et de sa pratique professionnelle (réflexivité). Ce travail sur l'organisation ou sur soi représente un mode d'accompagnement de cette vulnérabilisation de la vie au travail pour en conjurer les effets les plus pathologiques pour les individus. Il tisse la toile d'autres réseaux sociaux informels, à partir de cette même expérience compréhensive qui indique la force du lien dans ce processus de résistance.

Au final, le constat de la montée des vulnérabilités dévoile un paysage dans lequel les frontières assurant une lisibilité des situations de travail sont diluées et poreuses. Les repères d'emploi, d'organisation, de prescriptions du travail, de relations sociales s'effritent, n'étayant plus de la même façon la construction des identités collectives et individuelles. La figure de l'acteur contraint est une réalité ordinaire, dont la variabilité des ressources disponibles dessine des formes de vulnérabilité plurielles, mais non exclusives les unes des autres. Dans la plupart des cas, les tensions *du* travail et *au* travail s'accompagnent d'un engagement subjectif qui reste présent, traduisant la quête de réalisation de soi par l'expérience du travail.

Il revient à l'éthique du *care* de nous inviter à porter notre attention sur les modes de solidarité conférant de la consistance à la notion de travail et à ré-internaliser le politique au cœur même du travail. Le vivre ensemble dépend de la manière dont chacun déploie un « souci de l'autre » à propos du travail, et pas seulement du seul horizon émancipatoire de dépassement de la dépendance. C'est au sein des relations de travail, que se fabriquent les ferments de rapports sociaux plus démocratiques, comme l'avait imaginé en son temps R. Sainsaulieu (1987) à travers le concept de « développement social d'entreprise ». Il y a là matière à enrichir la lecture de la transformation des mondes du travail et à réinvestir le registre politique à partir de l'interpellation que nous offre le concept de vulnérabilité.

De fait, les modalités de résistance à ce processus de vulnérabilisation témoignent de l'existence de poches d'autonomie, d'inventivité et de coopération. Certes, elles s'avèrent fragiles face à l'ampleur des déstructurations des modes d'intégration et de régulation, et ne peuvent pas être pensées indépendamment de nouvelles formes de protections sociales. Elles ouvrent néanmoins la voie à la réflexion sur les conditions nécessaires pour éviter le syndrome du travail empêché, de l'identité contrariée et de l'action contrainte dans la vie ordinaire du travail.

## Bibliographie

- Alter, N. (2001), *L'innovation ordinaire*, Paris, Presses universitaires de France.
- Alter, N. (2003) « Mouvement et dyschronies dans les organisations », *L'Année sociologique*, 53, 2.
- Baudelot, C. et Gollac, M. (2003), *Travailler pour être heureux*, Paris, Fayard.
- Castel, R. (1995), *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Fayard.
- Castel, R. (2003), *L'insécurité sociale*, Paris, Seuil.
- Clot, Y. (2008), *Travail et pouvoir d'agir*, Paris, Presses universitaires de France.
- Denave, S. (2015), *Reconstruire sa vie professionnelle. Sociologie des bifurcations biographiques*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Le lien social ».
- Dubar, C. (1991), *La socialisation*, Paris, Colin.
- Dubar, C. (2000), *La crise des identités, l'interprétation d'une mutation*, Paris, PUF.
- Dubet, F. & al. (2006), *Injustices. L'expérience des inégalités au travail*, Paris, Seuil.
- Dubet, F. (2007), « Injustice et reconnaissance », *Esprit*, mai.
- Dubet, F. (1994), *Sociologie de l'expérience*, Paris, Le Seuil.
- Dujarier, M.-A. (2015), *Le management désincarné*, Paris, La Découverte.
- Erhenberg, A. (2010), *La société du malaise*, Paris, O. Jacob.
- Garrau, M. (2013), « Regards croisés sur la vulnérabilité ; entropologie conjonctive et épistémologies du dialogue », *Tracés*, 3 (n°HS-13).
- De Gaulejac, V. (2011), *Travail, les raisons de la colère*, Paris, Le Seuil, coll. « Économie humaine ».
- Genard, J.-L. (2009), « Une réflexion sur l'anthropologie de la fragilité, de la vulnérabilité et de la souffrance », in Périlleux, T. et Cultiaux, J., *Destins politiques de la souffrance*, Érès.
- Grosseti, M. (2006), « L'imprévisibilité dans les parcours sociaux », *Cahiers internationaux de sociologie*, n° 120.
- Linhart, D. (dir) (2002/2005), *Perte d'emploi, perte de soi*, Paris, Érès.
- Martucelli, D. (2006), *Forgé par l'épreuve. L'individu dans la France contemporaine*, Paris, Armand Colin.
- Méda, D (2010), « Comment mesurer la valeur accordée au travail » ? in *Sociologie*, vol 1, PUF.
- Négroni, C. (2007), *Reconversion professionnelle volontaire. Changer d'emploi, changer de vie : un regard sociologique sur les bifurcations*, Paris, Armand Colin.
- Osty, F. (2003), *Le désir de métier. Engagement, identité et reconnaissance au travail*, Rennes, PUR.

- Osty, F. (2010), « La reconnaissance, un impensé de l'organisation », in Clot, Y. et Lhuillier, D. *Agir en clinique du travail*, Paris, Éres.
- Osty, F. (2014), « Tenir dans les incertitudes : le ressort du métier ? », in R. Bercot, P. Zarifian, N. Rahou, *Le travail de service*, Éditions de l'Anact.
- Paugam, S. (2009), *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, 4<sup>e</sup> édition, PUF.
- Paugam, S. (2000), *Le salarié de la précarité. Les nouvelles formes de l'intégration professionnelle*, Paris, PUF.
- Renault, E. (2004), *L'expérience de l'injustice. Reconnaissance et clinique de l'injustice*, Paris, La Découverte.
- Ricœur, P. (1997), « Autonomie et vulnérabilité », in A. Garapon et D. Salas, *La justice et le mal*, Paris, Odile Jacob.
- Rosa, H. (2010) *Accélération. Une critique sociale du temps*, Paris, La Découverte.
- Sainsaulieu, R. (1977), *L'identité au travail*, Paris, Presses FNSP.
- Saunaulieu, R. (1987), *Sociologie de l'organisation et de l'entreprise*, Paris, Presses FNSP, Dalloz.
- Sue, R. (1994), *Temps et ordre social*, Paris, PUF.
- Uhalde, M. (dir), (1999), *L'intervention sociologique : de la crise à la régulation sociale*, Paris, Desclée de Brouwer.
- Uhalde, M. (dir), (2013), *Les salariés de l'incertitude : solidarité, reconnaissance et équilibre de vie au travail*, Toulouse, Octares.
- Uhalde, M. (2016), *Crise sociale et transformation des entreprises*, Paris, L'Harmattan.

# Maîtrise individuelle du temps et justice sociale

---

Lotte Damhuis

« Au secours, tout va trop vite ! », « la tyrannie de la vitesse », « le culte de l'urgence »... Le « malaise dans la temporalité » semble se raconter à l'aune d'une critique de « l'accélération d'à peu près tout »<sup>67</sup>. Sur la scène du travail, on manque de temps pour parvenir au bout de certaines tâches, on se dit soumis à la dispersion et au multitasking, ainsi qu'aux injonctions et aux échéances difficiles à rencontrer ; sur la scène privée s'expriment des difficultés d'articulation des activités aux rythmes différents, le sentiment de devoir courir après le temps et de répondre à des sollicitations multiples. Plus largement, il existe un sentiment répandu – et relayé dans les publications (magazines, ouvrages et essais grand public) – d'une *société de l'urgence et des lendemains incertains*. Tout cela en lien avec une interrogation critique des nouvelles technologies de l'information et de la communication et de leurs effets sur nos modes de vie.

Face à ces difficultés, une série de réponses pratiques se développent depuis les années 1980-1990. Elles prennent deux orientations : d'une part, des offres de formation et d'accompagnement en « gestion du temps »<sup>68</sup> qui se donnent pour objectif d'aider les personnes à affronter certaines difficultés sur la scène professionnelle (sans toutefois s'y limiter) ; d'autre part, des mouvements ayant pour objectif de promouvoir des relations alternatives au temps, tels que les mouvements « slow » ou « simplificateurs ». Ces deux types de réponse paraissent *a priori* très éloignés. Le sort qui leur est généralement réservé dans les travaux en sociologie en témoigne : la « gestion du temps » étant plutôt étudiée comme un dispositif, parmi d'autres, de nouveaux modes de management exigeant des individus d'intérioriser les contraintes de l'entreprise

---

<sup>67</sup> Les expressions entre guillemets sont empruntées des titres, respectivement, du *Monde Magazine*, du 28/08/2010 ; du n° 239 de *Sciences humaines*, juillet 2012 ; de l'ouvrage de Nicole Aubert (2003), Paris, Flammarion ; de l'ouvrage collectif de Paul Zawadski (2002), Paris, Publications de la Sorbonne ; et, enfin, de l'ouvrage de James Gleick (1999), *Faster : The acceleration of just about everything*, New York, Pantheon books.

<sup>68</sup> Ces dispositifs varient dans leur appellation : « gestion du temps », « réduction du stress au travail », « organisation efficace », etc. Leurs contenus reposent sur des bases communes.

afin d'être plus productifs<sup>69</sup> ; les mouvements « slow » et alternatifs étant, pour leur part, abordés comme des nouvelles formes d'engagement politique<sup>70</sup>.

Sans sous-estimer leurs différences effectives – notamment dans le degré d'engagement *public* poursuivi – ces réponses partagent pourtant des « airs de famille » (Wittgenstein, 2004 [1953]). Tout d'abord, est valorisée l'action « qui vient de soi », c'est-à-dire que la personne est invitée à se positionner par rapport à ce qui lui arrive, à ce qui lui est imposé « de l'extérieur », que ce soit de la part d'une organisation ou de « la société ». Est mise en avant, ensuite, l'idée de guider nos actions en cohérence avec les valeurs que l'on se donne. Enfin, l'individu est invité à retrouver une forme de contrôle ou de maîtrise de *son* temps. Il s'agit de ne plus subir les contraintes temporelles qui ne nous conviennent pas et occasionnent une série de symptômes, de reprendre un rôle actif dans la relation que l'on a au temps. De faire, en somme, de notre relation au temps l'objet d'un travail afin de changer certaines habitudes ou comportements.

Au-delà de leurs divergences, on peut donc voir dans les différentes manifestations contemporaines du temps comme malaise – et plus spécifiquement dans les réponses et appuis à une expérience « heureuse » du temps – une façon nouvelle de concevoir l'idée sociale de *maîtrise du temps*. Ces manifestations et réponses traduisent en effet une importance toute nouvelle donnée à l'individu comme « donneur de temps » (que cette maîtrise du temps soit effective ou non). L'idée de maîtriser le temps – dont les racines remontent à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle – deviendrait l'objet d'une *compétence individuelle*<sup>71</sup>.

Cette contribution propose d'examiner comment cette idée se décline concrètement, à partir des pratiques d'accompagnement (de publics différents) où le rapport au temps fait l'objet de prescriptions particulières. Je décrirai plus spécifiquement

<sup>69</sup> On pense ici aux approches foucaaldiennes, notamment Aubert N. (1994), « Du système disciplinaire au système managinaire : l'émergence du management psychique », in Bouilloud J.-P. et Lécuyer B.-P. (dir.), *L'invention de la gestion. Histoire et pratiques*, Paris, L'Harmattan, p. 119-133 ; Rose N. (2001), « The politics of life itself », *Theory culture society*, vol. 18/6, p. 1-30 ; Salman S. (2014), « Un coach pour battre la mesure ? La rationalisation des temporalités de travail des managers par la discipline de soi », *Revue d'anthropologie des connaissances*, vol. 8, n° 1, p. 97-122.

<sup>70</sup> Voir notamment De Bouver E. (2011), « La simplicité volontaire », in Pleyers G. (dir.), *La consommation critique: mouvements pour une alimentation responsable et solidaire*, Paris, Desclée de Brouwer, p. 171-194 ; (2015), « Le choix de la cohérence », *Politique*, n° 90, mai-juin 2015, p. 45-48. Voir également les analyses des mouvements slow, entre autres Parkins W. (2004), « Out of time: fast subjects and slow living », *Time and Society*, vol. 13, n° 2/3, p. 363-382 ; et Connolly W. E. (1999), *Why I am not a secularist*, Minneapolis, University of Minnesota Press.

<sup>71</sup> Cette hypothèse s'appuie entre autres sur les travaux qui soulignent les changements du rapport au travail sous l'horizon du tournant de la compétence (Mohib et Sonntag, 2004 ; Veltz, 2008 ; Datchary, 2011) ; et aux concepts récents en sociologie du temps, tels l'« équation temporelle personnelle » (Grossin, 1996) ou « les chronopathies » (de Terssac et Tremblay, 2000 ; Valabrega, 2005), créés pour décrire la façon dont les individus parviennent, avec des fortunes diverses, à articuler leurs actions avec les temporalités sociales. Du point de vue épistémologique, je m'adosse notamment aux travaux s'inscrivant dans une sociologie de l'individualité (Ehrenberg, 2009, 2010 ; Illouz, 2008).

la façon dont les publics accompagnés sont invités à organiser leur quotidien par les logiques respectives de la projection et de la présence<sup>72</sup>. Sur cette base sera alors examiné comment cette grammaire du temps « choisi » et maîtrisé est inégalement accessible et participe de nouvelles formes de vulnérabilité sociale quand la capacité à se poser en acteur de son temps de travail (et de vie) devient un prisme particulièrement valorisé et dominant.

Je défendrai, ce faisant, la proposition selon laquelle une prise de distance avec le courant critique sur l'accélération et le court-termisme peut s'avérer salutaire pour renouer avec la dimension *politique* des cultures temporelles.

## 1. Des dispositifs visant à former à la compétence temporelle

L'enquête de terrain a été réalisée, d'une part, auprès de formateurs et coaches en gestion du temps ; d'autre part, auprès de travailleurs sociaux accompagnant des demandeurs d'emploi en situation précaire au sein d'organisations d'insertion socioprofessionnelle (OISP) et d'entreprises de formation par le travail (EFT)<sup>73</sup>. Si du côté des pratiques de coaching, le travail sur le temps constitue l'objet officiel et annoncé de l'offre, l'accompagnement des demandeurs d'emploi ne propose pas, en tant que tel, une formation ou un module de gestion du temps. Néanmoins, le travail sur l'attitude temporelle y est central, comme on le verra plus loin. D'un côté comme de l'autre, on peut mettre la focale sur ce que constitue une relation réussie au temps aux yeux de ceux qui pratiquent l'accompagnement.

L'attention est cependant sélective. En effet, l'intérêt de la recherche ne porte pas – à proprement parler – sur la manière dont les différents publics accompagnés vivent le temps *dans les faits* ou comment (et si) les propositions des prescripteurs sont reprises, appliquées ou même rejetées. Il n'est pas question, non plus, d'expliquer pourquoi les publics accompagnés en arrivent à avoir un rapport problématique au temps<sup>74</sup>. Sur base du discours des prescripteurs, est abordée la manière dont le temps est saisi et construit dans *le langage* (Torre, 2007), ou *la narration* (Ricoeur, 1983), quand les interviewés et les auteurs du champ parlent des difficultés au travail, des

---

<sup>72</sup> Le projet et la présence n'épuisent pas les modalités de la compétence temporelle. Ils se conjuguent notamment avec l'ajustement, qui vise à répondre au caractère événementiel dans le travail tout en évitant de verser dans la réactivité par laquelle, in fine, le « vrai » travail ne parvient pas à être fait. Cette modalité ne sera pas développée dans cette contribution..

<sup>73</sup> Le matériau empirique est constitué de 25 entretiens semi-directifs, d'un entretien collectif (avec une équipe de formateurs et assistants sociaux d'une OISP), de l'observation de 8 journées de formation en gestion du temps, ainsi que les ouvrages de gestion du temps (n=8) mobilisés par les coaches et formateurs rencontrés.

<sup>74</sup> Ce qui pourrait notamment amener à vouloir *corriger* les diagnostics proposés par les prescripteurs eux-mêmes quant aux raisons pour lesquelles les travailleurs et les demandeurs d'emploi précarisés ont un rapport au temps « problématique ».

problèmes d'articulation travail/vie privée, ou de la recherche d'emploi. Par ailleurs, est examinée la *logique des raisons* qu'ils proposent aux publics accompagnés pour expliquer leur rapport problématique au temps et la façon dont leurs propositions viennent rétablir une expérience plus heureuse du temps. Il s'agit en somme d'approcher la formalisation opérée par les prescripteurs quand il s'agit de « bien agir » dans le temps, c'est-à-dire les manières dont, à leurs yeux, il faut comprendre le temps afin de pouvoir agir correctement. À titre illustratif, lorsqu'un auteur d'ouvrage de gestion du temps ouvre son propos en affirmant que « gérer son temps, c'est gérer sa vie » et qu'il faut donc « se maîtriser soi dans le temps », la question n'est pas de savoir si l'individu a ou n'a pas ce pouvoir, mais de comprendre la logique qui préside à cette prescription. Dans ce cas particulier, cette proposition soutient une injonction à penser et agir son quotidien en fonction d'un projet.

Loin d'une « épistémologie de la suspicion » (Illouz, 2008) qui condamnerait *a priori* ces formations en gestion du temps à des (nouveaux) outils de domination (Aubert, 1994 ; de Gaulejac, 2005 ; Gori et Le Coz, 2006), les dispositifs d'accompagnement étudiés sont ici considérés comme une scène où se joue la définition d'un rapport au temps « réussi », au travers du langage, des appuis mobilisés et des interactions avec les accompagnés. Des dispositifs qui dispensent et fabriquent des propositions pratiques pour composer avec les environnements temporels. Ce faisant, on peut les associer à la dimension descriptive sous-jacente à la définition des pratiques de *care*, proposée en introduction de cet ouvrage, c'est-à-dire une situation où se réalise « une attention aux autres qui vaut comme une réponse appropriée à des êtres dépendants dont le statut de sujet doit être pensé à travers la nécessité de la survie, du maintien de la vie ou du mieux-vivre » (Brugère, 2011 : 67)<sup>75</sup>.

La « compétence temporelle » – telle qu'elle est travaillée au sein de ces dispositifs – peut donc être définie de manière lâche comme un engagement « approprié » dans le temps, reposant sur la faculté de poser « l'action qui convient » (Thévenot, 1990) au sein d'une culture temporelle. Passons en revue la façon dont elle se décline au sein des pratiques étudiées.

---

<sup>75</sup> Notons toutefois que les dispositifs étudiés s'inscrivent dans des cadres différents : le coaching est soit recommandé par le supérieur hiérarchique ou initié par la personne ; tandis que les activités des OISP et EFT se font dans le cadre des politiques de l'emploi. Nous reviendrons sur la façon dont ces dimensions interviennent dans la compréhension des modalités de la compétence temporelle telles qu'elles sont travaillées avec les différents publics.

## 2. Ce que maîtriser son temps suppose dans l'accompagnement d'un public « en emploi »

### 2.1. La logique du projet pour guider le temps qui passe

« Il y a seulement deux problèmes dans la vie : (1) on sait ce qu'on veut, mais on ne sait pas comment l'atteindre ; et/ou (2) on ne sait pas ce qu'on veut. Face à ces problèmes, il n'existe que deux solutions : clarifier ce que l'on veut, et le réaliser »

David Allen (2001), « *Getting things done: the art of stress-free productivity* », p. 251.

La figure du projet est un pilier central des formations et des offres de coaching. Dans le régime temporel du projet<sup>76</sup>, l'individu est invité à « définir son futur » et à « l'agir au présent », de manière à ce que le quotidien soit investi d'un sens, dans sa double acception de direction et de signification. Cela concerne tous les domaines – professionnel (ambitions de carrière, mise sur pied d'un projet, offre d'un service d'accueil de qualité, écriture d'un rapport), familial (passer du temps avec ses enfants), individuel (se planifier du « temps pour soi ») – ainsi que l'équilibre entre ces différentes sphères. Le futur est donc intégré dans le présent, dans le sens où il ne s'agit pas d'« attendre de voir ce que le futur nous réserve », mais de décider le futur que l'on désire faire advenir et qui doit être effectif « dès aujourd'hui ». Par contraste, l'absence de projet rend l'expérience du temps problématique, tant sur le plan pratique (« par quoi dois-je commencer ? à quoi dois-je donner la priorité ? ») que sur le plan symbolique (« quel est le sens de ce que je fais ? je n'ai pas le sentiment de faire du “vrai travail”, parce que je passe mon temps à répondre à ce qui est urgent »). L'explicitation du projet se traduit ensuite par la planification, en établissant une priorisation au sein des activités qui y sont liées. Le régime du projet est par ailleurs une invitation à poser des choix dans une société de l'abondance (Huijer, 2013) : la gestion du temps par le régime du projet fonctionne comme une autodiscipline permettant, certes, de faire advenir un projet personnel, mais aussi de se protéger du « trop-plein » (et donc de « choisir de ne pas tout faire »).

Aux yeux des coaches, une telle dynamique permet de donner du temps effectif à ce qui « doit être fait », mais également la réalisation de nos aspirations au cours d'une vie. Sous le slogan « ce que je fais de mon temps, c'est ce que je fais de ma

<sup>76</sup> La notion de « régime temporel » emprunte à la théorie de Thévenot (2006) l'idée de qualifier le rapport au temps par la notion d'engagement. Dire qu'agir c'est s'engager, revient pour Thévenot à dire que la personne prend une certaine voie qui mobilise son corps, ses affects et ses pensées dans une certaine direction. La personne réalise donc des opérations de *jugement*, considérés comme des opérations cognitive et corporelle, et « qui permet de sélectionner ce qui est pertinent pour l'action en cours » (Gardella, 2006). La qualification des régimes temporels s'est faite par induction, à partir de l'analyse de contenu des différents supports empiriques. Ce n'est donc pas nécessairement les interviewés eux-mêmes qui parle en termes, par exemple, de *projet*.

vie », la direction donnée par le projet sous-tend en effet un « idéal de vie bonne ». Ce registre existentiel s'articule donc au registre fonctionnel associé historiquement aux techniques de gestion du temps.

## **2.2. Être dans l'ici et maintenant pour goûter le temps et être effectif**

« Dans la vie courante, à quoi reconnaissons-nous les maîtres de leur temps ? Qui admirons-nous ou envions-nous discrètement ? Ce médecin qui nous reçoit comme si nous étions son seul patient de la journée. Il nous porte toute son attention, nous écoute, ne consulte jamais sa montre et, ainsi, nous donne confiance dans l'attention qu'il nous porte ».

Jean-Louis Servan-Schreiber (2000), « le nouvel art du temps », p.137.

Outre l'organisation du temps en fonction des priorités, les coaches invitent aussi les individus à « être dans l'ici et maintenant ». Ce régime se décline davantage sur le registre de l'expérience, du vécu du temps que sur le registre de l'action. Si l'action existe en toile de fond – la personne est en train de faire quelque chose – l'accent est mis sur l'alignement entre l'action en train de se faire et l'esprit de l'individu qui doit être pleinement dans l'action. On invite la personne à faire abstraction de toute idée de projection dans le futur et de toute pensée vers le passé afin d'être dans un présent « suspendu ».

La notion de présence est alors à la fois une fin en soi et un moyen : pour les coaches, la présence permet de ralentir le temps et ainsi de se sentir plus « riche » de son temps ; mais elle est également un support au service de l'action elle-même, dans la mesure où la présence permet de cultiver la disponibilité de l'esprit, débarrassé qu'il est des pensées à propos des choses à faire dans le futur ou non effectuées dans le passé.

Le corps constitue dans ce régime un appui central. Il permet de vivre la temporalité sur le mode de la continuité, qui est opposé, dans le discours des coaches, au temps externe, incarné par l'horloge et tous les instruments invitant à opérer un découpage du temps. Les horizons temporels du passé-présent-futur sont dépeints comme appartenant à une conception *construite* du temps (une convention que nos sociétés se sont données pour se synchroniser). S'oppose à cette conception discontinue, une conception que l'on pourrait qualifier d'« ontologique » du temps qui ne se présente que dans un éternel présent et ne peut se vivre que « lorsqu'il se présente à nous ». Le temps vécu pleinement ne peut alors s'appréhender que dans le lâcher-prise. Il s'agit dès lors de travailler la disposition à être présent à ce qu'on fait, « à élargir le présent, ou le rendre habitable (ou appropriable), effectif et intéressant » (Delchambre, 2008 : 67), de se centrer sur ce qui se passe dans le corps en se distanciant (de temps en temps) de tous les artefacts qui opèrent des découpages du temps.

### **3. Ce que maîtriser son temps suppose dans l'accompagnement d'un public en recherche d'emploi**

#### **3.1. Le régime du projet**

La philosophie politique des mesures actuelles d'activation des demandeurs d'emploi s'inscrit dans une visée d'autonomisation dans la prise en charge de soi et une responsabilisation des bénéficiaires face à leur parcours. Les dispositifs d'accompagnement vers l'emploi reposent dans ce contexte sur deux outils majeurs : le projet et le contrat (Breviglieri et Stavo-Debaugé, 2006 ; Breviglieri, 2008)<sup>77</sup>. Cette logique du projet – conjuguée à la signature d'un contrat – constitue la colonne vertébrale de l'accompagnement. Le/la stagiaire est invité à expliciter ce vers quoi il/elle désire aller, principalement du point de vue professionnel, de manière à donner du sens à la formation et de s'y engager. L'engagement dans le projet exige dès lors du stagiaire d'apprendre à jalonner un parcours dans un temps adéquat. Le projet guide ainsi le présent et lui donne un sens pratique : qu'est-ce que je dois faire maintenant, par quelles étapes dois-je passer ? Comment le parcours peut-il être balisé afin de parvenir à trouver l'emploi qui convient ou auquel je peux prétendre ?

Dans cette perspective, la personne est invitée à se raconter selon une chronologie cohérente, à faire un « récit biographique de soi » (Astier et Duvoux, 2006 ; Duvoux, 2009). Il s'agit de reconstruire une histoire personnelle qui se tienne, de savoir exposer les événements selon un ordre chronologique, et de « raccrocher » à cette histoire la pertinence d'un futur projeté. « Déterminer ou retravailler un projet avec l'usager consiste à “creuser” la situation de ce dernier et à faire émerger des choix dans le chef de l'usager. Le travail de détermination consiste ainsi à transformer les demandes du type “je veux un travail” en projet concret qui soit au final opérationnalisable, décomposé en objectifs qui puissent être inscrits dans un contrat et qui permettront un suivi des échéances » (Lacourt, 2007 : 229).

#### **3.2. L'anticipation pratique et la déconstruction d'une attitude « présentiste »**

Si la logique du projet est un pilier central dans l'accompagnement, il se conjugue à un autre régime temporel : celui de l'anticipation pratique ou de la « présence à l'à-venir » : « Ce que vise la pré-occupation du sens pratique, présence anticipée à ce qu'elle vise, c'est un à venir déjà présent dans le présent immédiat et non constitué comme futur. Le projet, au contraire, ou la préméditation, pose la fin en tant que telle, c'est-à-dire comme une fin choisie entre toutes les autres et affectée de la [modalité du futur contingent], qui peut arriver ou ne pas arriver » (Bourdieu, 2003 [1997] : 303-304).

<sup>77</sup> Contrairement aux propos des formateurs et coaches, le terme de « projet » est utilisé explicitement dans l'accompagnement proposé par les assistants sociaux. Toutefois, les lignes directrices de l'idée de projection présentent des similarités.

Ce régime se traduit par le respect d'une discipline horaire. Être présent et arriver à l'heure constitue tout d'abord une nécessité pour que l'accompagnement puisse « se poursuivre téléologiquement » (Breviglieri, 2010), c'est-à-dire s'effectuer dans la perspective donnée par le dispositif. Néanmoins, si le respect d'un horaire est une condition pour que l'accompagnement puisse avoir lieu, il est aussi emblématique d'un régime temporel travaillé en tant que tel dans l'accompagnement. L'anticipation pratique se décline alors également par la déconstruction d'une attitude présentiste, dans laquelle seul le présent compte. Concrètement, les stagiaires sont invités à apprendre à conjuguer le temps au pluriel – c'est-à-dire de prendre en compte la multiplicité des rythmes et des contraintes temporelles sociales – afin de parvenir à assurer une ponctualité, une présence à la formation (et, plus tard, au travail). Il s'agit par exemple d'apprendre à différer le temps de réaction par rapport à une demande extérieure, à planifier les démarches administratives dans des créneaux horaires compatibles avec la formation, de calculer les temps de déplacement (et de les inclure dans l'organisation quotidienne), ou encore (particulièrement pour les femmes) d'organiser leur quotidien autrement qu'en faisant tout reposer sur elles. La ponctualité et les présences sont ainsi des sujets qui reviennent dans tous les entretiens effectués, et chaque association tente de mettre sur pied les limites et les règles qui semblent « justes » ou efficaces afin de faire respecter les horaires. Les travailleurs sociaux invitent par ailleurs les stagiaires à pratiquer une « hygiène spatiale des temps », en opérant une séparation entre les préoccupations d'ordre privé et celles d'ordre professionnel, surtout dans le sens des incursions des premières vers les secondes.

Tout est donc mis en place pour amener les stagiaires à anticiper. Les explications autour des difficultés à anticiper – et d'« arriver à l'heure » – peuvent toutefois varier : entre explications dues aux situations vécues par les stagiaires (les retards et absences étant alors un levier pour mettre au jour, avec le stagiaire, les façons d'agir sur ces situations) ; et explications dispositionnelles (le stagiaire étant alors invité à changer de comportement). En fonction des anthropologies<sup>78</sup> engagées dans le travail social, la question de la ponctualité va alors être plus ou moins traitée comme un moyen de réflexivité ou comme une « fin en soi ».

---

<sup>78</sup> Le terme « anthropologie » désigne la définition de ce qui caractérise et constitue le sujet humain. Elle oscille dans les pratiques d'insertion socioprofessionnelle, entre anthropologie finie, qui « dresse [...] par avance une carte des entités qui composent le monde et spécifie ce que *sont* ou *font* les personnes » (Breviglieri et Stavo-Debaugé, 1999 : 17) et anthropologie capacitante qui postule le sujet comme capable d'agir de lui-même pour autant que soient soutenues et déployées ses potentialités.

## 4. Ce qu'une lecture individualisante du rapport au temps permet et exige

### 4.1. Sentiment de maîtrise et émancipation

De manière générale, les régimes d'engagement dans le temps proposés par les coaches et par les assistants sociaux poursuivent l'objectif de retrouver un sentiment de maîtrise par rapport au quotidien. D'un côté comme de l'autre, les accompagnateurs « appréhendent » (Stavo-Debaugé, 2004) les participants afin qu'ils puissent faire de leur parcours et de leur organisation quotidienne, l'objet d'une *intention*. La personne est invitée à mobiliser une forme de narration de soi par le projet – qui est une manière de devoir se situer dans le temps.

Dans l'accompagnement de demandeurs d'emploi, la remise en route de soi au travers du projet professionnel sert certes la philosophie des politiques d'activation, mais elle représente également, du point de vue des assistants sociaux, un format d'émancipation par excellence. Le projet permet, à celui ou celle qui entre dans cette logique, de se reconstituer en « acteur » de son parcours et de ce qui lui arrive. Au-delà de la visée fonctionnelle de retrouver un emploi, le projet est donc aussi proposé pour des raisons existentielles : il traduit la visée « réparatrice » que permet le régime du projet, par la reconstruction d'une identité basée jusqu'alors par une série d'échecs.

Ce potentiel émancipateur de la maîtrise du temps comme horizon d'action se comprend à l'aune de la valeur accordée à l'autonomie « identifiée à la subjectivité individuelle » (Ehrenberg, 2009 : 221). La maîtrise individuelle du temps est en ce sens un idéal pour l'action. Son ambivalence réside toutefois dans le fait qu'à côté d'être une valeur (désirable), elle constitue aussi une norme (qui s'impose).

### 4.2. Logique d'enquête et pression sur le familial

Les outils mobilisés dans l'accompagnement ont en commun de mettre la personne dans une position d'« enquête » (Dewey, 2008 ; 2011) : la personne doit s'arrêter, observer la manière dont elle réagit en contexte, ce qui lui convient, ce qui l'empêche de poursuivre l'objectif qu'elle s'est donné, ou qui la pousse à faire des choses de certaines manières. Il s'agit d'observer ce que l'on fait « par habitude » – d'en distiller ce qu'il y a de « bon » ou de « mauvais » – et de redessiner son quotidien comme un plan d'action. Cela demande de se décentrer. Si cette démarche est en soi défendue comme potentiellement émancipatrice, elle demande certaines dispositions et conditions qui sont plus spécifiquement rendues visibles dans le travail avec un public précaire.

Les assistants sociaux soulignent en effet deux types de questionnements autour de l'accompagnement dans le projet et le travail sur l'anticipation pratique. Un questionnement méthodologique, tout d'abord, quand il s'agit de trouver la « bonne façon de faire » pour induire des attitudes de projection et de définition de projet.

Un questionnement éthique, ensuite, quand se pose la question de la violence sous-jacente à l'injonction à la projection quand on est confronté à des situations sociales et économiques qui situent certaines stagiaires, par défaut, dans un présent « présentiste ». Cette position éthique se décline donc en lien avec les *conditions du présent*. « Retrouver la maîtrise du futur dans un contexte de précarité sociale sans qu'elle n'entraîne la remise en cause concrète de cette précarité ne peut alors passer que par une valorisation suradaptative de la prise de risque, seul principe pratique à même de donner un sentiment de contrôle en contexte d'incertitude » (Fieulaine, 2007 : 45).

Diminuer cette prise de risque se fait alors notamment par la limitation des horizons de projection possibles, en travaillant à donner aux projets des stagiaires leur « juste » dimension. C'est ainsi, à titre illustratif, qu'une stagiaire se verra conseiller de viser une formation d'aide-soignante là où elle aspire initialement à devenir infirmière. Si le projet constitue donc le « langage légitime » de l'accompagnement, il se trouve aménagé au nom d'une éthique du care. Aboutir à un projet « au rabais » est alors illustratif de l'ambivalence entre la logique de *choix* propre à l'idée de maîtriser son temps – où l'individu est considéré comme capable et responsable de se choisir un avenir – et la logique de *care* – où il s'agit de prendre soin de la personne en montrant que l'objectif n'est pas uniquement le résultat, mais la « mise en mouvement »<sup>79</sup>.

Cette dialectique entre « choix et *care* », ainsi que l'inégalité face à l'enquête que rend visible le travail du projet auprès d'un tel public, montre à voir que tout le monde n'est pas concerné de la même façon par l'autonomie (Marquis, 2015) supposée par l'idée de compétence temporelle.

Une nuance peut alors être proposée au diagnostic des tenants d'un discours critique sur « l'accélération », qui concluent que nos cultures temporelles créent des inégalités entre ceux et celles qui savent suivre le rythme effréné de nos sociétés (ou « qui aiment ça ») et ceux qui n'y parviennent pas (Aubert, 2008 ; Sennett, 2000). La question des inégalités semble plutôt se situer entre ceux qui ont les moyens et bénéficient des conditions pour adopter ou s'approcher d'un mode de vie et un rapport au temps en cohérence avec leurs aspirations (que celui-ci soit rapide ou lent *dans les faits*) et ceux qui ne peuvent y prétendre.

---

<sup>79</sup> Cette ambivalence entre la logique du choix et celle du *care* est notamment étudiée par Annemarie Mol sur le terrain des processus de soin et d'accompagnement de personnes diabétiques. Mol A. (2009), *Ce que soigner veut dire. Repenser le libre choix du patient*, Paris, Presses des Mines.

## 5. La compétence temporelle comme nouveau standard ?

### 5.1. Qualification morale des engagements dans le temps

Si on peut donc entrevoir que la compétence temporelle est socialement distribuée, elle est également productrice d'inégalités, quand elle devient un standard qui met en forme un jugement.

La logique du projet transforme en effet les critères au nom desquels s'opère l'évaluation des stagiaires. Ce n'est pas seulement la façon dont on définit les problèmes que rencontre un certain public qui contribue à façonner les solutions ; la façon dont sont façonnées les solutions – politiques et pratiques – contribue également à mettre en lumière, de manière particulière, les problèmes dont on dote le public ciblé. L'horizon du projet comme format de réappropriation de la trajectoire sociale et professionnelle des accompagnés déplace ainsi les critères de jugement et d'évaluation d'une base factuelle (de type administratif comme la situation familiale, les revenus, etc.) vers des appuis comportementaux, qui doivent aller dans un certain sens. Par la rhétorique du projet – qui guide tant l'accompagnement des travailleurs que les demandeurs d'emploi – s'opère une catégorisation qui s'appuie sur des critères *moraux*, dans le sens où ils appellent à un jugement, une appréciation : « il faut isoler, repérer, classer d'une part les usagers qui "savent ce qu'ils veulent" de ceux qui sont dans le "flou" et d'autre part, les usagers qui peuvent rentrer dans un processus de construction de projet et ceux dont la situation sociale est trop instable » (Lacourt, 2007 : 229-230).

Il ne s'agit pas seulement de montrer de la « bonne volonté », ou d'être motivé. Il faut également pouvoir attester que la projection se fasse dans une direction qui a été réfléchie, travaillée, évaluée dans sa robustesse et mise en lien avec les caractéristiques – les compétences – de chaque individu. Le dispositif du projet fonctionne dès lors comme une « fiction opératoire » (Franssen, 2008), car elle indique la direction que doit prendre le stagiaire ainsi que celle que doit suivre le travail d'accompagnement opéré par les travailleurs sociaux. Si, comme mentionné ci-avant, cet idéal du projet n'est pas sans susciter des questionnements éthiques auprès des travailleurs sociaux, il oriente et donne sens à l'intervention sociale lorsqu'elle amène à catégoriser d'« inemployable » un jeune demandeur d'emploi, ayant manifesté sa volonté de « « travailler tout de suite, dans n'importe quel secteur et à n'importe quelle condition », là où les attentes de l'agent qui l'a accueilli portaient davantage sur l'expression d'un « projet à travailler » (Franssen, *id.* : 208-209).

## 5.2. L'attitude active comme horizon de légitimité du rapport au temps

Le statut donné au présent diffère dans les pratiques d'accompagnement des deux publics. Si le public des coaches en gestion du temps est invité à être pleinement dans le présent et de poursuivre une forme d'« hygiène dans l'action » (Salman, 2014) ; les demandeurs d'emploi sont, au contraire, invités à sortir de l'« ici et maintenant ». Sous le prisme du rapport « actif » au temps, la façon dont ces derniers vivent leur quotidien devient symptomatique d'un rapport « raté » au temps. Ce présent « présentiste » renvoie à l'idée d'un présent qui prend trop de place, qui n'est pas guidé par un projet, un présent « par défaut ». Il est l'expression d'une forme de passivité par rapport à ce qui arrive, marqué par la contingence. Il diffère de la présence par son caractère non intentionnel.

Le déplacement de l'évaluation vers des critères moraux se fait donc sur des « attitudes » temporelles. Prenons le cas du jugement que l'on peut porter à propos de quelqu'un comme étant « lent ». Cette qualification ne peut se faire qu'à la condition que la vitesse constitue – en tant que telle – un critère de jugement. Dire d'un stagiaire qu'il/elle est « enfermé dans le présent », ne peut donc se faire que là où les attentes en matière de projection sont valorisées : ne pas avoir de projet, ou ne pas savoir anticiper devient alors problématique à partir du moment où c'est une attente dominante. Ainsi, quand Bourdieu dit que « l'anéantissement des chances associé aux situations de crise entraîne [...] une sorte de désorganisation généralisée et durable de la conduite et de la pensée liée à l'effondrement de toute visée cohérente de l'avenir » (2003 [1997] : 318), il oublie de saisir qu'« une visée cohérente de l'avenir » est aussi ce qui produit son diagnostic. De la sorte, certaines conditions d'existence se retrouvent « doublement » sanctionnées.

La valorisation de l'action sous l'horizon de la maîtrise individuelle du temps peut de la sorte amener à juger différemment des attitudes temporelles qui, *a priori*, se ressemblent. La place particulière qui est donnée à la question du « temps pour soi » en est une autre illustration. S'il est légitime et même souhaitable dans le discours des formateurs et coaches en gestion du temps de se prévoir de tels moments, ce n'est qu'à condition qu'ils prennent place dans une logique de projet. Un temps mal utilisé ou mal vécu est celui qui n'est pas *agi*, mais *subi*, s'apparentant alors par trop à de l'« ennui ordinaire » (Nahoum-Grappe, 1995). Ce n'est qu'à la condition qu'il soit intentionnel qu'il n'aura pas le même statut que du temps perdu. Ce faisant, apparaissent des façons bonnes ou mauvaises, légitimes ou sanctionnées, de « ne rien faire ».

Nous proposons de la sorte une lecture quelque peu inversée de celles qui expliquent nos « malaises contemporains du temps » à l'aune d'une critique de l'accélération et des pressions temporelles. S'il faut effectivement prendre au sérieux que ces pressions semblent fragiliser durablement les capacités d'action, la vulnérabilité réside

également dans l'aspiration culturelle à la maîtrise individualisée de ces rythmes sociaux. C'est dans cet esprit que l'on peut aussi comprendre toute l'ambivalence de la notion de vulnérabilité, qui permet de décrire les processus par lesquels s'altèrent les capacités d'actions individuelles ou collectives, mais qui est aussi une *lecture* opérée des personnes peu équipées pour affronter les politiques capacitanes qui leur sont adressées (Genard et Cantelli, 2008).

## 6. Culture temporelle et justice sociale

« Language-in-use is everywhere and always “political.” (...) By “politics” I mean anything and anyplace where human social interactions and relationships have implications for how “social goods” are or ought to be distributed. By “social goods” I mean anything that a group of people believes to be a source of power, status, or worth” (Gee, 1999: 1).

La modernité a institué un récit de la maîtrise du temps comme une nécessité économique, mais aussi sociale pour pouvoir progresser vers des lendemains meilleurs. La définition d'un temps *bien* rempli<sup>80</sup> se faisait à l'aune de cet idéal. Cet héritage moderne se prolonge aujourd'hui, mais prend des formes différentes, lorsqu'« il revient à chacun de réveiller l'étincelle logée en lui en creusant sous le vernis de la civilisation », comme le dit Tom Wolfe dans « the Me decade » (cité par Ehrenberg, 2015 : 71). Les rythmes qui seraient imposés par les institutions, ou les parcours de vie standardisés deviennent alors des figures associées à la contrainte. L'individu est plutôt invité à articuler les donneurs de temps *contraints* à une ligne de conduite *personnelle*.

La volonté de reconstruction d'une expérience heureuse du temps, vécue comme chaotique, se fait sur fond d'une anthropologie de l'activité, en témoignent les expériences spécifiques du temps ou les attitudes temporelles qui font l'objet d'une intervention de la part des professionnels de l'accompagnement. Ne pas ou mal avancer dans le régime du projet, ou vivre au jour le jour, sont associés à la passivité, la déviance ou l'errance. La procrastination et la distraction, la réactivité et l'excès de préoccupation, sont qualifiés de problématiques au sein du travail. Ces attitudes sont, en somme, des formes dégradées de l'activité sous l'horizon de la maîtrise individuelle du temps.

La réintroduction du contrôle et de la maîtrise permet donc non seulement d'agir « correctement » (ce temps « bien » rempli), mais aussi de corriger des états affectifs vécus comme problématiques. Ce qui est problématique, à l'aune du récit de la maîtrise du temps, ce n'est pas seulement de ne pas avoir du temps, ou d'être submergé par des rythmes élevés. Ce qui est problématique, c'est aussi le sentiment de perdre le

---

<sup>80</sup> Cette idée peut renvoyer à une double acception : un temps *très* rempli (contre l'oisiveté, par exemple) et un temps rempli de façon *appropriée* (au regard de finalités qui peuvent varier).

contrôle sur l'organisation quotidienne et sur notre vie, en général ; quels que soient par ailleurs les rythmes effectifs de nos journées.

De la sorte on assiste au déplacement d'une lecture de l'individu comme objet de maîtrise par les temps sociaux – lecture dominante plus particulièrement durant la deuxième modernité – à une lecture des temps sociaux comme objet de maîtrise par les individus.

Ce que propose l'idée d'une maîtrise individuelle du temps, c'est la possibilité pour chacun d'adopter les rythmes qui lui conviennent, et de donner à sa vie les contours qu'il se sera donné. Toutefois, « ce n'est pas parce que les choses semblent plus “personnelles” aujourd'hui qu'elles sont pour autant plus intérieures et moins sociales. [...] L'individu autonome [pour lequel les temps sociaux sont objets de maîtrise par l'individu] ne se fonde pas plus lui-même que l'*homo hierarchicus* par exemple [pour lequel l'individu est objet de maîtrise par les temps sociaux]. Dans les deux cas, il faut un esprit commun, un esprit social pour que quoi que ce soit de cet ordre puisse exister réellement. » (Ehrenberg, 2005 : 200-202).

Si cet idéal de maîtrise individuelle du temps fonctionne sur une rhétorique égalitaire (chacun de dispose-t-il pas de 24 heures dans sa journée ?), elle ne se concrétise pas sous toutes les formes possibles. Cette idée opère en outre comme un standard (Thévenot, 2009), dont on a montré la façon dont il amène à qualifier certains rapports au temps comme (d'autant plus) problématiques. Ce faisant, il ne s'agit pas tant de célébrer cette idée – « l'individu enfin libre de gouverner son temps » – ni de la dénoncer comme étant une chimère, mais de prendre la mesure de son importance dans nos cultures temporelles, des coûts qu'elle génère et des formes de vie qu'elle met de côté ou qu'elle condamne.

C'est que ce standard de maîtrise individuelle du temps – que l'on retrouve tant dans les politiques publiques, dans les coachings de travailleurs, que dans certains mouvements qui se disent alternatifs – postule un modèle de compétence partagé par tous. Or, « c'est la possibilité même de composer une société véritablement plurielle qui est en jeu, une société dont les *sujets* seraient eux-mêmes multiples, pouvant accéder à leur rythme au spectre le plus large des modalités d'engagement dans le monde. Il semble qu'il y ait là une tâche pour les politiques publiques qui doivent être à même d'offrir cette diversité et ne pas l'écraser dans le dessin d'une figure unique de la *bonne* subjectivité. » (Pattaroni, 2007, p. 218). Cette perspective permet alors – et peut-être davantage que celle d'une critique de l'accélération – d'investir la thématique du temps et des temporalités légitimes d'un questionnement *politique*.

## Bibliographie

- Astier I et Duvoux N (dir) (2006), *La société biographique : une injonction à vivre dignement*, Paris, L'Harmattan.
- Aubert N (1994), « Du système disciplinaire au système managinaire, l'émergence du management psychique », in Bouilloud J P et Lécuyer B P (eds.), *L'invention de la gestion*, Paris, Éditions L'Harmattan, p. 119-134.
- Aubert N (2008), « Violence du temps et pathologies hypermodernes », *Cliniques méditerranéennes*, vol. 2, n° 78, p. 23-38.
- Bourdieu P (2003 [1997]), *Méditations pascaliennes*, Paris, Seuil.
- Breviglieri M (2008), « L'individu, le proche et l'institution. Travail social et politique de l'autonomie », *Informations sociales*, vol. 1, n° 145, p. 92-101.
- Breviglieri M (2010), « L' "épuisement capacitaire" du sans-abri comme urgence ? Approche phénoménologique du soin engagé dans l'aide sociale (gestes, rythmes et tonalités d'humeur) », in Felix C et Tardif J (eds), *Actes du colloque international Actes éducatifs et de soins, entre éthique et gouvernance*, Nice 4-5 juin 2009, mis en ligne le 12 novembre 2010, consulté le 6 juillet 2015. URL : <http://revel.unice.fr/symposia/actedusoin/index.html?id=795>.
- Breviglieri M et Stavo-Debaugé J (1999), « Le geste pragmatique de la sociologie française. Autour des travaux de Luc Boltanski et Laurent Thévenot », *Anthropolítica*, 7, p. 7-22.
- Breviglieri M et Stavo-Debaugé J (2006), « Sous les conventions. Accompagnement social à l'insertion : entre sollicitude et sollicitation », in Eymard-Duvernay F (dir), *L'économie des conventions, méthodes et résultats – tome 2 : développements*, Paris, la Découverte, p. 128-144.
- Brugère F (2011), *L'éthique du « care »*, Paris, PUF.
- Datchary C (2011), *La dispersion au travail*, Toulouse, Octarès éditions.
- de Gaulejac V (2005), *La société malade de la gestion ; idéologie gestionnaire, pouvoir managérial et harcèlement social*, Paris, Seuil.
- Delchambre J-P (2008), « Nouvelle introduction à la socio-anthropologie du jeu », *Les cahiers jeu et symbolique*, n° 1, p. 6-68.
- De Terssac G et Tremblay D-G (2000), *Où va le temps de travail ?*, Toulouse, Octarès Éditions.
- Dewey J (2008), « La théorie de la valuation », *Tracés, Revue de Sciences humaines* [En ligne], 15 | 2008, mis en ligne le 01 décembre 2010, consulté le 11 octobre 2012. URL : <http://traces.revues.org/833>
- Dewey J (2011.), *La formation des valeurs*, Paris, La Découverte.
- Duvoux N (2009), « L'injonction biographique dans les politiques sociales. Spécificité et exemplarité de l'insertion », *Informations Sociales*, vol. 6, n° 156, p. 114-122.

- Ehrenberg, A (2005), « Agir de soi-même », *Esprit*, p. 200-209.
- Ehrenberg A (2009), « L'autonomie n'est pas un problème d'environnement, ou pourquoi il ne faut pas confondre interlocution et institution », in Jouan M et Laugier S (dir), *Comment penser l'autonomie ? Entre compétences et dépendances*, Paris, PUF, p. 219-235.
- Ehrenberg A (2010), *La société du malaise*, Paris, Odile Jacob.
- Ehrenberg A (2015), « Se définir par son cerveau. La biologie de l'esprit comme forme de vie », *Esprit*, vol. 1, p. 68-81.
- Fieulaine N (2007), « Temps de l'urgence, temps du projet : la rencontre des temporalités dans le recours aux soins et à l'aide sociale en situations de précarité », *Dossiers de la MRIE*, n° 15, p. 41-45.
- Franssen A (2008), « Activation et mise en circulation : une fiction opératoire », in Châtel V (Ed), *Les temps des politiques sociales*, Fribourg, Academic Press, p. 201-212.
- Gardella E (2006), « Le jugement sur l'action. Note critique de l'action au pluriel. Sociologie des régimes d'engagement de L. Thévenot », *Tracés. Revue de Sciences humaines [En ligne]*, n° 11, mis en ligne le 28 septembre 2008, consulté le 12 octobre 2012. URL : <http://traces.revues.org/252>
- Gee J P (1999), *An introduction to discourse analysis. Theory and method*, New York, Routledge.
- Gori R et Le Coz P (2006), *L'empire des coachs. Une nouvelle forme de contrôle social*, Paris, Albin Michel.
- Genard J-L et Cantelli F (2008), « Êtres capables et compétents : lecture anthropologique et pistes pragmatiques », *SociologieS [En ligne]*, Théories et recherches, mis en ligne le 27 avril 2008, consulté le 23 novembre 2009. URL : <http://sociologies.revues.org/index1943.html>
- Grossin W (1996), *Pour une science des temps. Introduction à l'écologie temporelle*, Toulouse, Octarès Éditions.
- Huijter M (2013), *Discipline. Overleven in overvloed*, Amsterdam, Boom.
- Illouz E (2008), *Saving the modern soul. Therapy, emotions, and the culture of self-help*, Berkeley, University of California Press.
- Lacourt I (2007), « Des catégories d'action publique à l'épreuve de la subjectivité », In Cantelli F et Genard J-L (dir), *Action publique et subjectivité*, Paris, LGDJ, p. 219-229.
- Marquis N (2015), « L'autonomie en pratique », *La revue nouvelle*, vol. 3, p. 22-25.
- Mohib N et Sonntag M (2004), « La légitimité au cœur de l'action et de la compétence », 7<sup>e</sup> Biennale de l'éducation et de la formation.

- Nahoum-Grappe V (1995), *L'ennui ordinaire. Essai de phénoménologie sociale*, Paris, Éditions Austral.
- Pattaroni L. (2007), « Le sujet en l'individu. La promesse d'autonomie du travail social au risque d'une colonisation par le proche », in Cantelli F et Genard J-L (dir.), *Action publique et subjectivité*, Paris, Droit et société, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, n° 46, p. 203-218.
- Ricoeur P (1983), *Temps et récit. Tome I : L'intrigue et le récit historique*, Paris, Éditions du Seuil.
- Salman S (2014), « Un coach pour battre la mesure ? La rationalisation des temporalités de travail des managers par la discipline de soi », *Revue d'anthropologie des connaissances*, vol. 8, n° 1, p. 97-122.
- Sennett R (2000), *Le travail sans qualités*, Paris, Albin Michel.
- Stavo-Debaugé J (2004), « Les vices d'une inconséquence conduisant à l'impuissance de la politique française de lutte contre les discriminations. II : Apprêter un chemin au droit et confectionner des catégories pour l'action publique », *Carnets de bord*, 7.
- Thévenot L (1990), « L'action qui convient », in Pharo P et Quéré L (Eds), *Les formes de l'action*, Paris, Editions de l'EHESS, p. 39-69.
- Thévenot L (2006), *L'action au pluriel. Sociologie des régimes d'engagement*, Paris, Éditions la découverte.
- Thévenot L (2009), "Governing life by standards: a view from engagements", *Social studies of science*, vol. 39, n° 5, p. 793-813.
- Torre R.R. (2007), « Time's social metaphors. An empirical research », *Time and Society*, vol. 16, n° 2/3, p. 157-187.
- Veltz P (2008 [2000]), *Le nouveau monde industriel*, Paris, Gallimard.
- Valabrega J-P (2005), *Les chronopathies – maladies du temps*, Paris, Dunod.
- Wittgenstein L (2004 [1953]), *Recherches philosophiques*, Paris, Gallimard.



# Expériences d'injustice et dénonciations malheureuses

## *L'activité décisionnelle d'un collectif de producteurs au sein d'une coopérative du secteur agroalimentaire*

---

Thomas Pongo

De plus en plus d'initiatives remettent en cause et se mobilisent pour faire face aux limites du modèle de développement capitaliste<sup>81</sup>. Dans le secteur agroalimentaire, la crise de la vache folle, les controverses relatives aux organismes génétiquement modifiés, le scandale de la viande de cheval ou encore les débats relatifs à la brevetabilité des semences nous ont rappelé à quel point les logiques productivistes constituaient une menace pour nos existences.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant qu'un ensemble de contestations émerge, notamment sous la forme d'un militantisme agricole. Celui-ci est évident dans les actions entreprises par The Global Alliance for Seed Freedom ou encore les Faucheurs volontaires d'OGM. Il est également à l'œuvre dans les nombreuses initiatives de circuits courts. Bien qu'on leur reconnaisse davantage la capacité à contribuer au renouveau des modes de distribution et de consommation (Chiffolleau, 2008 ; Dubuisson-Quellier et Lamine, 2004 ; Pleyers, 2011 ; Prigent-Simonin et al., 2012), ces collectifs portent en eux le potentiel d'infléchir certains arrangements institutionnels. Les entreprises visant à rendre visible et à faire reconnaître la spécificité des pratiques agricoles des « petits producteurs » (Fouilleux, 2010 ; Isaguirre-Torres et Stassart, 2012 ; Rodet, 2013 ; Sylvander, 1997) traduisent bien cette volonté de changer le système dominant.

Indépendamment des espoirs qu'ils peuvent faire naître, ces engagements méritent toutefois d'être étudiés de plus près. Leurs dynamiques participatives sont tout aussi intéressantes que leurs programmes d'action. Le fait que ces entreprises soient fondées sur des principes démocratiques (Fraisie, 2003 ; Laville, 2001a, 2001b, 2006), d'une part, et des finalités non lucratives (Defourny and Nyssens, 2012), d'autre part, ne justifie en rien que nous nous désintéressions de l'élaboration de leur agenda politique. À nos yeux, l'étude de la participation aux processus de prise de décision devrait permettre de mieux cerner le potentiel subversif de telles initiatives. Quelles expériences ces participants font-ils des activités critiques ? Comment ces dénonciations sont-elles

---

<sup>81</sup> Nous pensons ici aux arguments de la décroissance (Ariès, 2011 ; Latouche, 2006), du post-capitalisme (Arnsperger, 2008 et 2009) ou encore de la transition sociale et écologique (Grin et al., 2010 ; Jackson, 2009).

éprouvées par le collectif en question ? En quoi ces éléments renforcent ou fragilisent leurs capacités d'action, du moins au regard de la critique du système dominant ? Telles sont les questions qu'il nous a paru important de soulever.

Pour y répondre, cet article est structuré de la façon suivante : Après avoir précisé notre approche théorique et nos orientations méthodologiques, nous décrivons notre terrain d'enquête. Nous y analysons l'expérience de différents conflits de valeurs en nous attardant plus spécifiquement sur ceux ayant fait l'objet de sanctions. Et ce, afin d'explorer ce qui, dans la situation sociale étudiée, organise l'échec de certains engagements en valeur, c'est-à-dire de décisions fondées sur des référentiels axiologiques précis et motivés. Nous concluons cette étude en soulignant les tensions qui traversent la décision collective au sein des organisations du militantisme agricole. Nous soulignons notamment que la disqualification de certains objets de débat peut nuire à l'exercice des potentialités critiques et transformatrices des organisations d'économie sociale et solidaire.

## **1. Les ressources d'une approche discursive et ethnopragmatique**

Dans le cadre de cette recherche, nous adoptons une approche ethnopragmatiste de l'activité décisionnelle (Berger, 2009 ; Berger et De Munck, 2015). Précisons ce que cette approche signifie pour l'étude du phénomène décisionnel.

Dans la logique ethnopragmatiste, l'enquête vise à mettre au jour les « attentes conventionnelles de comportement » (Berger et De Munck, 2015 : 17) qui encadrent les engagements d'acteurs. Pour cette approche, les matériaux empiriques nous invitent à prendre la mesure de l'effectivité de règles ou de conventions relatives tant au « comment », au « quoi » et au « qui » de l'énonciation (Berger et De Munck, 2015 : 13). Nous verrons en effet que les acteurs ne peuvent s'affranchir de la nécessité d'importer de « bons objets de discours », mais aussi d'occuper la bonne « place » dans la discussion. Pratiquement, nous verrons que les acteurs ne sont pas à l'abri de pêcher par un manque ou un défaut de tangibilité, de faisabilité ou de place dès lors qu'ils formulent certaines critiques au *grand groupe*.

Sur le plan méthodologique, nous avons eu recours à la technique de l'observation non participante (Paugam, 2010) ainsi qu'à l'entretien compréhensif (Kaufman, 2011). Concernant les observations, nous avons préféré opté pour une « position fixe » (Journé, 2005 : 76). Nous avons donc veillé à organiser des « observations longues et systématiques dans un périmètre physique donné » (Journé, 2005 : 72), dans notre cas, les réunions de producteurs<sup>82</sup>. Nous profitons de cette communication pour nous

---

<sup>82</sup> Nous comptons sur la participation à neuf « réunions de producteurs » s'étalant sur une durée de deux ans : de février 2014 à mars 2016. Ces données ont été complétées par des entretiens semi-structurés avec douze des 25 producteurs actifs, c'est-à-dire, les producteurs présents à plus de la moitié des réunions organisées sur l'année. Dans cette enquête, ce sont donc les *réactions* en situation et les

étendre sur trois des sept expériences critiques éprouvées tout au long de ces réunions (critiques 2, 3 et 5). Ces expériences attirent notre attention pour trois raisons. Premièrement, elles ont en commun d'engager des dénonciations dont le degré de controverse est relativement élevé. Deuxièmement, elles feront l'objet d'une véritable disqualification par les membres du collectif<sup>83</sup>. Leur réception par les autres participants à la décision sera telle qu'elles ne pourront plus être ré-importées dans la discussion. Enfin, elles porteront directement sur le contenu même de la décision et non sur des questions annexes – comme la publicité des débats (critique 4) ou encore l'accessibilité des conférences (critique 6).

## **2. Regard sur le secteur coopératif**

### **2.1. L'organisation enquêtée : une coopérative du secteur agroalimentaire**

BioCoop est une coopérative du secteur agroalimentaire en Belgique francophone. Elle a été créée en 2011 sous l'impulsion d'un acteur issu du secteur associatif et des producteurs. Elle a pour objectif d'assurer la distribution, en circuits courts, de produits alimentaires issus d'une agriculture biologique, paysanne et locale. Les fruits et légumes cultivés par les producteurs sont vendus de deux façons. Les « paniers bios » constituent le mode de commercialisation préféré pour le public des collectifs citoyens (« consom'acteurs »). Ces paniers sont distribués par la coopérative à des points de dépôts disséminés en régions wallonne et bruxelloise. La vente au détail ou « au comptoir de la coopérative », quant à elle, s'adresse davantage aux clients de passage (principalement les habitants du quartier).

BioCoop vise également à assurer l'insertion socioprofessionnelle de personnes peu qualifiées et exclues de longue date du marché du travail. Elle emploie donc une demi-douzaine de travailleurs en charge des activités logistiques (réception des fruits et légumes, mise en panier, préparation des livraisons, etc.), commerciales (facturation, comptabilité, etc.) et de communication (gestion de projets, publication de la newsletter de la coopérative, etc.).

La coopérative compte près de 180 coopérateurs dont plus d'une vingtaine sont des coopérateurs-producteurs (maraîchers, éleveurs et artisans). Le régime de gouvernance de la coopérative est hybride. Il articule tant des dispositifs représentatifs que participatifs. Aux instances de décision classiques (Conseil d'Administration et Assemblée Générale) se couplent donc trois « pôles de participation ». À l'intérieur de chacun de ces « pôles » s'engagent et décident les différentes parties prenantes de

---

*manquements* communiqués lors des entretiens qui nous ont permis d'explorer les conditions d'échec ou de réussite des engagements en valeurs.

<sup>83</sup> À la différence d'autres échanges (critique 1), le degré de transgression des règles propre à ces engagements sera tel que ces dernières ne pourront être aménagées ou re-formulées en cours de route

l'organisation : producteurs (20 à 30), de consom'acteurs (5 à 10) et de travailleurs (6). Au sein de chacun de ces « pôles de participation », les décisions sont prises selon les règles de la sociocratie. Chacune des propositions émises par l'un ou l'autre des participants fait donc l'épreuve de tours de table. Si une proposition ne suscite aucune objection majeure et argumentée, alors, elle peut prétendre au statut de décision collective. Elle constitue donc un « engagement à agir » pour l'ensemble des participants (Miller et Wilson, 2006 ; Mintzberg et al., 1976).

## **2.2. Espaces et moments observés : les « réunions de producteurs »**

Dans le cadre de cette recherche, nous nous intéressons aux réunions de producteurs. Ces réunions ont pour but de permettre la rencontre entre une vingtaine de producteurs de la coopérative afin qu'ils puissent échanger leurs savoirs et expériences, discuter de l'organisation pratique du travail (logistique, escompte et ristournes, définition d'un plan de cultures, etc.), partager leur avis sur les décisions stratégiques de la coopérative, mais aussi mettre en débat certains sujets politiques. Ce sont les principes sociocratiques qui organisent les échanges au sein de ces réunions. Deux règles fondamentales sont à la base de ce dispositif.

Premièrement, il est nécessaire que chaque proposition soit soumise à un *débat public*. Ce dernier prend la forme d'un tour de table où chacun des producteurs est amené à se positionner sur une proposition particulière. Lors du tour de table sociocratique amorcé par le gestionnaire, qui est aussi l'animateur du débat, les producteurs sont invités à exprimer au groupe s'ils sont plutôt favorables ou non à la proposition partagée. Ce sont donc bien les principes de liberté d'expression et d'égalité politique qui organisent la prise de parole.

Deuxièmement, il est impératif que les décisions collectives résultent d'un consensus. Les réunions des producteurs sont en effet fondées sur l'idée que les choix finaux cristallisent des positions ne suscitant plus aucune objection majeure de la part des participants. L'ensemble des producteurs dispose donc d'un « droit de veto » (Urfalino, 2014 : 325). Ils peuvent en effet « contester n'importe quelle proposition et, par là, empêcher que cette dernière ne prétende au statut de décision valant pour l'ensemble du collectif » (Urfalino, 2014 : 325). Le principe de non-coercition ou de consentement assure donc à chaque producteur qu'il ne se verra imposer aucune décision collective qui mettrait à mal sa situation personnelle. Dans le cas d'une intervention suscitant trop d'oppositions, le gestionnaire demandera aux proposants de retravailler leurs propositions. Dans les situations les plus controversées, il n'hésitera pas non plus à ajourner voire à mettre fin à certains débats.

## **2.3. La problématique à la base de la décision**

Le processus de prise de décision étudié couvre les débats organisés au sein de la coopérative entre les mois de février 2014 et décembre 2016. C'est la thématique de la qualité des produits et des pratiques agricoles qui a retenu notre attention. Ces débats expriment la volonté collective de répondre tant à l'existence qu'à la menace que représentent les producteurs industriels au sein du secteur agroalimentaire biologique. Le dispositif de certification actuel ne permettant pas de distinguer les modes de production industriels (aussi appelés « bio-spéculatifs » ou « agriculture intensive ») des modes de production artisanaux, les « petits producteurs » ne sont pas en mesure de faire reconnaître au grand public tant la désidérabilité de leurs pratiques agricoles que de la qualité différenciée de leurs produits. Pour ce faire, les acteurs s'engagent dans la production d'un système de certification alternatif ou « système participatif de garantie » (SPG).

## **3. Les raisons de dénonciations malheureuses**

Maintenant que nous avons brièvement présenté l'organisation, l'espace et la décision qui nous ont intéressés, nous pouvons identifier et détailler le contenu des règles qui encadrent le succès des opérations critiques au sein de ce contexte social spécifique. Pour ce faire, commençons donc par décrire les échanges en question.

### **3.1. Dénoncer la logique et les modalités d'analyse des pratiques agricoles : l'influence des règles d'intelligibilité et de faisabilité**

La rencontre d'octobre 2014 fait se rencontrer pour la première fois les membres du groupe de travail et les autres producteurs. Ces membres ont pour objectif de présenter aux autres participants le contenu du programme d'action qu'ils ont élaboré. Lors de cette réunion, deux participants s'engageront dans des activités critiques. Ces échanges sont décrits ci-dessous :

Denis : [Le producteur rend compte au collectif du questionnement initial qui a motivé leur programme d'action] Ca m'a fait tiller je ne sais même pas ce que je mets comme engrais bio . C'est [compost non bio] un moindre mal...

Victor : Il faudrait donc quantifier ce volume ? Est-ce que c'est du compost animal ?

Denis : Je suis en contact avec un intervenant en biodynamie. En biodynamie, on utilise de l'animal dans l'agriculture parce qu'il permet d'éveiller le sol pour les plantes. Sinon, on a de la production, mais sans « force ». Les plantes se laissent aller alors... La constatation, c'est qu'il faut un équilibre « animal & végétal ». Ça

permet d'avoir du goût, de la finesse. Mais, pour ça, il faut faire intervenir la notion de force et d'énergie...

Victor : Dans cette réflexion-là, il n'y a pas besoin d'une grande quantité de matière (poursuite, par l'auteur, du raisonnement initié précédemment par lui-même.

Tiago : Il n'a pas tort, le besoin est faible.

Victor : On pourrait imaginer de faire des cultures pour faire du compost et donc, de faucher pour composter.

Dominique [critique] : C'est chaud si tu es sur du compost végétal. Je suis d'accord, mais ça n'est pas logique. C'est un non-sens. Moi, ça me ferait mal au cœur... faire manger la vache... Quand on est dans la logique, il n'y a pas de problème...

Tiago : Tu peux expliquer pourquoi ça n'est pas logique ?

Dominique : Pour la matière organique, dans la nature,  $1 + 1 = 3$ . On va arriver à quelque chose de cohérent...

Tiago : de cohérent, non !

Dominique : Si le fruit est mangé, chié, il pousse.

Tiago : J'ai dû sauter une étape, mais je te fais confiance...

Denis : Il y a des différences entre les maraîchers – qui ne travaillent qu'avec du végétal uniquement – et les producteurs – qui travaillent avec du végétal et de l'animal. Je propose d'intégrer un animal, mais c'est chiant !

Victor : Je comprends [les différences], mais concrètement, on fait comment ?

Dominique : Pour le moment, c'est pas possible.

Denis : On fait venir du fumier d'ailleurs, on le sait ce problème-là.

(Échanges relatifs à la nocivité du sang séché dans la composition du compost)

Dominique : Ma proposition (ancienne idée, de mettre un animal sur une parcelle), c'est de faire un mix.

Tiago : Oh non hein ! Pas encore ton vieux dossier... Ça peut être une poule [utilisation de l'humour pour disqualifier la critique de Dominique] ?

Cette première série d'échanges fait apparaître la critique de Dominique. Son énonciation remet en effet en cause la *logique* agricole qui consiste à cultiver des cultures maraîchères pour les destiner au compostage. Pour le producteur, une telle pratique est un véritable « non-sens », elle n'est pas « logique ». Sa réaction traduit en réalité une critique profonde. Selon le producteur, la matière organique à acquérir pour réaliser le compost ne doit pas provenir de nouvelles cultures maraîchères. Elle serait *déjà* accessible à tous les producteurs si ces derniers prenaient la peine de travailler avec des

animaux, en général, des bovins, en particulier<sup>84</sup>. D'ailleurs, pour Dominique, il ne fait aucun doute qu'un bon compost doit être composé de matières organiques d'origine végétale *et* animale (les excréments de bovin ou « faire manger la vache ») – non uniquement de matières végétales comme Victor le propose. Après avoir discuté de la désidérabilité des excréments de cheval, les producteurs s'engagent dans un débat concernant les modalités d'analyse de la qualité d'un compost. Indépendamment de la justesse – ou non – de leurs interventions sur le plan des valeurs, les dénonciations de Dominique et Denis susciteront une série de réactions qui souligneront, chacune à leur manière, les défauts de leurs propos sur *le plan argumentatif*. Ici, deux attentes – propres à l'épreuve de pertinence topique (Berger, 2009) – nous permettent de mieux comprendre les raisons pour lesquelles ces deux engagements sont sanctionnés par le collectif.

### 3.2. L'attente de tangibilité

La première contrainte s'exprime juste après que Dominique ait exprimé sa critique. Lorsqu'il demande au producteur d'« expliquer pourquoi ça n'est pas logique (de cultiver des cultures maraîchères en vue de les composter) », Tiago ne fait rien d'autre que d'actualiser la règle de « tangibilité » (Chateauraynaud, 2004, 2011). Pour reprendre les propos de l'auteur, il s'agit en effet de « parvenir à un accord sur un minimum de factualité » (Chateauraynaud, 2011 : 251). Lorsqu'elle est satisfaite, cette attente « permet de prendre au sérieux les opérations effectuées pour rendre évidents des phénomènes et sortir du cercle des interprétations » (Chateauraynaud, 2004 : 2). Il s'agit en effet d'assurer le passage « du doute vers l'expérience partagée » (ibid., p. 3).

Dans cet échange, il est évident que Dominique doit démontrer à Tiago non seulement que le travail avec les animaux constitue une bonne pratique pour tout producteur, mais aussi que le recours aux excréments bovins constitue une ressource de premier choix pour la production d'une fumure de qualité. À partir des réponses de Dominique (« 1+1 = 3 », « si le fruit mangé, chié, il pousse »), il est difficile, pour les autres acteurs de comprendre les raisons pour lesquelles la culture de productions végétales destinées à être compostées pose problème. L'incapacité du producteur à garantir le passage du doute vers l'expérience ou la compréhension partagée est évidente dans les réactions qui suivront ses tentatives d'explications. Le fait que Tiago lui réponde qu'il a « sauté une étape » confirme que ses propos étaient peu intelligibles, qu'ils ne lui permettaient pas de « sortir du cercle des interprétations » (Chateauraynaud, 2004 : 3).

Cette transgression à la règle ne sera pas sans conséquence. Lorsqu'il défendra à nouveau la nécessité de recourir à l'intervention animale, le producteur fera l'ob-

<sup>84</sup> Ces arguments sont présents tant dans les entretiens de Dominique, de Denis que de Victor. Lors de notre entretien avec Victor, il est évident qu'un fossé sépare les maraîchers des éleveurs : « J'ai bien senti quand Dominique et Denis parlaient de ces questions-là. Ben oui, que eux, ils étaient dans les animaux tout le temps. Et nous (les maraîchers), on est dans les plantes tout le temps. Donc, il y a là quelque chose qui... » (Entretien avec Victor, juillet 2015).

jet d'une disqualification aussi sévère que violente. Quand il lui répondra que cette proposition n'est qu'un « vieux dossier », Tiago marque une première fois l'absence de pertinence de son exposé. Une seconde réplique, plus méprisante cette fois-ci, lui rappellera à quel point son engagement transgresse la règle de tangibilité en vigueur. Quand ils envisagent la possibilité de recourir à une « poule » ou à une « souris » – des animaux connus pour leur petite taille – les autres participants soulignent à nouveau l'impertinence de l'intervention de Dominique. Ce dernier n'osera plus prendre la parole dans les échanges qui suivront.

L'effectivité de cette règle est manifeste pour la seconde critique. Ayant pris la mesure des attentes exprimées à travers les énonciations de Tiago, d'une part, et les conséquences de sa transgression, d'autre part, Denis reconnaît qu'il n'est pas en mesure d'y satisfaire (« je n'ai pas les arguments techniques »). Il modèrera d'ailleurs lui-même la force de ses propos. Son engagement sera davantage fondé sur une conviction personnelle voire une croyance (« je reste persuadé que... ») plus que sur une certitude ou encore un fait. L'influence de cette règle se traduit aussi dans les propos de Nicolas. En fin de réunion, il est évident pour le producteur que la poursuite des débats ne peut se faire qu'à la condition qu'un acteur compétent s'en charge : « Il faudrait peut-être creuser la question de l'animal-végétal... Voir avec des *experts* ».

### 3.3. L'attente de faisabilité

Malheureusement pour nos deux producteurs, leurs critiques font également l'épreuve d'une seconde contrainte. En plus de pécher par un défaut de tangibilité, leurs dénonciations ne soutiennent que des programmes d'action irréalistes pour l'ensemble des producteurs. Qu'il s'agisse de recourir aux excréments bovins ou à des modalités d'analyse moins conventionnelles que les seules approches scientifiques, les autres participants rappellent aux deux producteurs qu'ils doivent « faire preuve de modestie dans leurs tentatives d'importation d'objets de discussion, ceux-ci devant se conformer à différents critères de faisabilité » (Berger, 2009 : 325). Cette contrainte de faisabilité est évidente dans la réponse que donne Dominique à l'interrogation de Victor :

François : L'approche est intéressante. Il faudra savoir ce qu'on veut. À mon avis, c'est bien de faire une analyse d'abord avant de faire des avancées techniques. Que peut-on vraiment avoir en termes de » crasses » qu'on trouve ailleurs ?

Henry : Une démarche scientifique plutôt ?

Denis : Je n'ai pas les arguments techniques, mais je reste persuadé que l'intervention animale est meilleure que du végétal uniquement surtout si on veut se démarquer au niveau du goût. Je crois que les analyses scientifiques ne seront pas suffisamment parlantes. Il y a beaucoup de Magie dans la vie du sol. Comme le dit

Demeter, ça peut faire quelque chose. L'analyse scientifique, c'est bien, mais je n'y crois pas trop. Il y a d'autres finesses.

Victor : Le chantier est encore vaste. Le pré-requis, c'est de développer l'idée autour de « nourrir le sol, nourrir la plante ». Il faut s'entendre sur ce que ça signifie. C'est déjà beaucoup. Je suis conscient des limites scientifiques physico-chimiques, mais je suis aussi conscient du travail conséquent du dynamique et de l'énergétique. Au niveau du sol, la méthode de Hans Peter Rusch tente justement de faire un comptage des bactéries. Cette méthode n'est pas coûteuse en équipements. Il faut juste un microscope.

Denis : Tout passe dans tout, mais on ne sait pas tout analyser !

Tiago : Reprends la main Henry...

Denis : La meilleure analyse, c'est le consommateur et nous-même (meilleur goût et sol qui change) qui la faisons. Ce n'est pas le scientifique, mais le social qui nous intéresse.

Gustave : OK pour l'analyse par rapport à bactérienne. Mais comment le fait-on ? Qui amène le fumier ? Qui l'emporte ? Il faut des grilles d'écoulement..

(...)

Henry : Je pense qu'il faut continuer la réflexion par rapport à ça. Il faudrait splitter. C'est un chantier qui va prendre des années...

Nicolas : Il faudrait peut-être creuser la question de l'animal-végétal... Voir avec des experts, pas forcément scientifiques... Des « bons » quoi. Pas comme vous quoi, pas des ingénieurs agronomes (rire général !)

Tiago : Compost ou engrais organiques, oui ou non ? La question, elle est-là. Le reste, c'est technique. Je ne sais pas ce que les analyses vont pouvoir démontrer. Le problème initial, c'est de trouver une zone où tous les maraîchers peuvent accéder à du compost. J'avais l'impression qu'on était d'accord.

François : Je crois que tout le monde est d'accord, mais du compost de quoi ? Si, en ajoutant de mauvais inputs, c'est pire dans les résultats qu'on a avec de l'engrais, ça n'est pas intéressant.

Denis : Mettre en route un processus non quantifiable, non mesurable [poursuit sa critique].

Henry : Ça, c'est du chantier !

(La réunion se termine sur ce désaccord. L'animateur clôture le débat en invitant les autres producteurs à discuter de l'autre point à l'ordre du jour.)

À la question de savoir s'il est possible d'accéder à des stocks d'excréments animaux, Dominique est en effet contraint de dire que « Pour l'instant, on ne sait pas ». Cette attente est à nouveau activée au moment d'envisager la possibilité de stocker une quantité importante de compost : « Mais comment le fait-on ? Qui amène le fumier ? Qui l'emporte ? Il faut des grilles d'écoulement » rappelle Gustave. S'il reconnaît que les approches physico-chimiques sont limitées pour capter la « Magie du sol », Victor reconnaît que le discours biodynamique – le discours qui inspire les dénonciations en question – implique un « travail conséquent » tant sur le plan cognitif que sur le plan pratique. Aussi limitée soit-elle, la « méthode de comptage d'Hans Peter Rusch », elle, « n'est pas coûteuse en équipements ».

### 3.4. Condamner la taille d'une exploitation : l'importance de la règle de considération pour autrui

La rencontre d'avril 2015 nous permet également de mettre au jour une particularité des réunions des producteurs. Charles l'introduit en exposant au collectif la possibilité de « faire appel à des personnes ressources extérieures à la coopérative de manière à confronter nos idées (...) ». Pour le producteur, la justification d'une telle ressource est aisée : « [Avec] quelqu'un d'extérieur, [nous pourrions éviter de] *focaliser* les points de divergence entre les personnes » (Charles à la réunion d'avril 2015). Le souhait de ne pas faire des participants les *foyers d'attention* – cf. l'utilisation du terme « focaliser » – traduit une troisième attente. Pour en saisir le sens, nous pouvons compter sur d'autres échanges. Lors de la réunion de juillet 2015, les membres du groupe de travail sur la qualité proposent d'organiser une conférence sur la biodynamie. Les échanges qui suivent rendent compte des opinions relatives à l'organisation de la conférence. Ils font apparaître l'échange critique qui confrontera Virgil à Dimitri :

Virgil (producteur) : Oui [sous-entendu favorable à la tenue de la conférence], même si un peu sceptique. La fameuse question. Agriculture intensive et industrielle. Je pense que ma production entre peut-être en partie malgré tout. Tout dépend, dans quelle catégorie on me met quoi.

Dimitri (producteur) : Tu as beaucoup de poules ?! [ton inquisiteur et sec]

Virgil : Oui, 5 800.

Dimitri : Ça devient du bio industriel.

Virgil : Je ne le cache pas. Je viens de le dire...

Dimitri : Et on a fait crever les petites structures pour faire place à ce genre de business. Notamment dans le poulet. J'en sais quelque chose.

Virgil : Je ne suis responsable de rien ! [posture défensive]

(Vif débat avec Édouard, un autre producteur partageant avec Virgil des logiques et pratiques agricoles plus industrielles)

Henry : Petite parenthèse, c'est que grosseur [ton blagueur, sourire en coin, regard malicieux], la taille... [le participant fait référence à l'organe sexuel masculin] (provoque le rire général). La taille de l'exploitation ne signifie pas systématiquement une absence de philosophie, etc. Moi je pense qu'un gars qui a (x) d'hectares peut être beaucoup plus cohérent qu'un gars qui est sur 1 hectare, qui est sur sa petite surface et qui travaille comme un cochon.

Édouard (producteur) : Oui, mais il y a des gens qui travaillent sur 1 hectare et qui font aussi culture sur une planche. Il fait de l'intensif. Il est de quel côté de la barrière ? Et il sera rarement vu comme quelqu'un qui n'a pas de philosophie ! Je veux dire, c'est difficile de séparer...

Henry : Il y a intensif et intensif. C'est comme l'agroécologie, qu'est-ce qu'on met derrière l'agroécologie, tu vois ? La fois passée, on m'a demandé « Est-ce que BioCoop est agroécologique » [l'animateur déplace le foyer d'attention des producteurs].

(Brefs échanges superficiels et déconnectés du sujet en question.)

Henry : Parce que moi je pense que ça permet individuellement pour chaque exploitation, de pouvoir justement re-réfléchir à la manière de fonctionner pour la suite. En cohérence avec ses propres valeurs, etc. Allez, je veux dire se recentrer vers soi-même et voilà. Je pense que c'est ça la richesse aussi [l'animateur poursuit sa tentative de détourner l'objet de discussion des participants]. OK, très bien. Tiago [l'animateur donne la parole à un autre participant] ?

(La critique est désamorcée. Les participants ne discuteront plus de la tension entre productions paysanne et industrielle.)

Lors de notre entretien avec le producteur, Virgil nous fait part tant de l'épreuve que des craintes que la critique de Dimitri ont provoqué :

« La qualité, la charte (...). Moi, je l'ai dit à Henry, j'ai *des craintes* à ce niveau-là, de cette charte... Peut-être pas d'exclusion, mais j'ai *peur d'être mis de côté* à cause... (...) Je n'ai *pas envie d'être pointé du doigt ou d'être mis sur le côté* à cause (...). Oui, c'est vrai, ça peut être un terrain glissant. Il faut peut-être qu'il me *rassure*. C'est au fur et à mesure de la discussion. Je ne vais pas dire à chaque fois qu'on en reparle, re-dire que j'ai des craintes. Je l'ai dit, j'avais des craintes et après la réunion, je l'ai re-dit » (Entretien avec Virgil, septembre 2015).

Au vu de ces arguments, nous voyons que la dénonciation n'est pas juste une position en valeurs, c'est-à-dire, un engagement abstrait, une prise de parole sans conséquences pour son destinataire. Elle ne remet pas uniquement en question la justesse

de telle ou telle pratique agricole. Dans les échanges qui confrontent nos deux producteurs, il n'est pas seulement question de définir le nombre idéal de poules à élever ou encore le juste degré de mécanisation d'une ferme. L'enjeu va bien plus loin que la définition des critères permettant de distinguer les fermes paysannes des exploitations agricoles industrielles. Si la sanction de l'exclusion est écartée, la crainte d'être « mis sur le côté » est une éventualité bien réelle pour le producteur.

L'expérience d'une critique vécue sur un mode éprouvant est également décelable dans les propos de Victor :

« En fait, (...) on est sur des questions [le répondant fait référence aux débats sur la qualité] où l'on parle de ce qui se passe à l'intérieur de soi et, donc, de soi personnellement (...). Et donc, jeter toutes ses cartes sur la table et puis après *se faire taper dessus*, ça ne va pas non plus quoi (...). J'ai l'impression que personne dans le groupe ne chercherait ce genre d'*affrontement*. Personne n'est là pour vivre ce genre d'*affrontement* (...). Après, peut-être que ça peut faire l'objet de certains débats. Je pense que ça serait plus sur un mode pédagogique (...). Parce qu'au moins, *on ne vise pas quelqu'un de particulier ou des pratiques dedans en particulier* (...) » (Entretien avec Victor, juillet 2015).

Le répertoire que le participant mobilise pour interpréter les opérations critiques est bien celui de l'attaque voire de l'agression – cf. l'utilisation du terme « affrontement ». Ces termes ne font pas référence au répertoire politique. Il n'est en effet pas question de conflits (d'intérêts, d'opinions ou de valeurs), de coalitions, de stratégies d'influence, de ressources ou de relations de pouvoir, etc. Lorsqu'il envisage l'éventualité de devoir encaisser (« se faire taper dessus » ou, à l'inverse, de « viser quelqu'un »), le producteur mobilise plutôt un registre plutôt clinique. Le recours à ce répertoire est d'autant plus évident que les producteurs démontrent une faible « distance au rôle » (Goffman, 1961). Pour ces derniers, il va de soi qu'ils sont déjà des producteurs de qualité.

Cette posture est relativement explicite dans le témoignage de Virgil :

« Moi, pas du tout parce que la qualité, ça fait des années que je me bats pour en faire et pour se différencier de... L'œuf bio extra frais, *vous faites le tour dans toute la Wallonie, dans toute la Belgique, vous n'en trouverez pas*. Et maintenant ceux de JuGil. Il n'y a personne qui proposait des œufs extrafrais. Parce qu'ils sont extrafrais que pendant 9 jours. Donc, ils doivent être vendus dans les 9 jours de la ponte. Et la grande distribution, l'œuf, il a déjà 10 jours quand il arrive en rayon, donc... il est déjà dépassé ! Il n'est plus extrafrais. *Il n'y a vraiment que moi qui me décarcasse* pour fournir des œufs dans les 2 jours de la ponte. *Personne ne passe son temps à faire ça* » (Entretien avec Virgil, septembre 2015).

Ces témoignages nous invitent à penser que la dissociation entre la « grandeur » des objets ou des êtres controversés (Boltanski et Thévenot, 1991), d'une part, et la

valeur sociale des participants concernés par ces critiques, d'autre part, est loin d'être une évidence pour les participants. Dans cette logique, il nous paraît raisonnable de prendre la pleine mesure du potentiel « offensant » (Goffman, 1974 : 17) de la critique. Ces extraits précédents nous invitent donc à souligner l'effectivité de la règle de préservation de la « considération pour autrui » (Goffman, 1973). La raison pour laquelle l'animateur du débat intervient – sous le biais de l'humour – traduit moins une volonté de censurer les producteurs qu'à préserver la « face » (Goffman, 1974) des participants à qui les critiques sont destinées.

#### **4. Conclusion : dénonciations malheureuses et décision vulnérable**

À l'issue de cette recherche, nous sommes en mesure de préciser la place des valeurs dans les décisions collectives prises au sein d'une coopérative. L'étude d'une décision questionnant la pertinence des dispositifs institutionnels de certification au sein du secteur agroalimentaire nous invite en effet à constater que ces expériences sont relativement *rare*s dans ces réunions. Sur deux années de réunions, les participants ne se sont engagés que sept fois dans des activités critiques. De plus, seules trois de ces critiques<sup>85</sup> ont véritablement porté sur *l'objet ou le contenu de la décision* – et non des questions connexes<sup>86</sup>. L'examen approfondi des ces trois débats nous a permis de prendre la mesure de l'effectivité des règles de « tangibilité » (Chateauraynaud, 2004, 2011), de « faisabilité » (Berger, 2009) et, enfin, de « considération » (Goffman, 1974). Si ces observations nous permettent d'étendre notre compréhension des contraintes qui encadrent l'agir, en particulier, l'agir critique au sein d'un dispositif participatif spécifique – les « réunions de producteurs », elles nous permettent également de questionner les capacités d'action individuelles et collectives de ce militantisme agricole.

L'effectivité de ces attentes sociales nous rappelle en effet à quel point les engagements d'acteurs sont plus *vulnérables* qu'il n'y paraît. Si ces derniers peuvent exprimer les causes de leur désaccord – dans une certaine mesure du moins<sup>87</sup>, il n'en reste pas moins que leur incapacité à prouver le bien-fondé de leurs arguments ou encore à assurer la justesse de leur engagement constitue une série d'épreuves dont ils peuvent plus ou moins se remettre. Le potentiel sanctionnant des règles transgressées nous a en effet permis de souligner la disqualification qui pouvait frapper des engagements témoignant l'incompétence ou la faiblesse argumentative du dénonciateur. Nous

<sup>85</sup> Nous faisons référence aux discussions relatives au contenu d'un bon compost (critique 2), aux bonnes modalités de son analyse (critique 3) ainsi à la définition de critères permettant de distinguer les producteurs-paysans des exploitants agricoles industriels (critique 5).

<sup>86</sup> Nous pensons ici à des questions relatives à la publicité des débats (critique 4), l'accessibilité des conférences (critique 6) ou encore la scientificité des propos tenus par le conférencier en question (critique 7).

<sup>87</sup> Dans notre première, nous avons montré à quel point l'engagement des participants aux réunions dans des opérations critiques était loin d'être évident.

avons également observé que les conséquences d'un défaut de pertinence ou d'un manque de justesse participationnelle peuvent également impliquer que le porteur de la critique fasse l'objet de marques de mépris. Les sanctions qui résultent de ces engagements insatisfaisants ont sans doute beaucoup à dire sur la faible activité critique des autres participants<sup>88</sup>.

Si ces expériences soulignent la violence des débats contradictoires autant que la vulnérabilité de la portée expressive et délibérative des dispositifs participatifs (au sein même d'une organisation d'économie sociale), elles questionnent également la fragilité du potentiel transformatif de l'agenda politique que ses acteurs sont occupés à élaborer. L'incapacité des acteurs à traiter certains objets de discours associée à l'impossibilité d'endosser des rôles plus tranchés sur le plan de la critique constituent un obstacle non négligeable à l'élaboration de dispositifs suffisamment *crédibles* pour inverser le rapport de forces qui sévit au sein du secteur agroalimentaire. Le travail de Lemieux et al. (1995) nous rappelle en effet que les critiques de dispositifs, êtres et objets existants à une instance arbitraire « en position de juge ou de tribunal » (*ibid.*, p. 8) imposent aux acteurs qu'ils se montrent suffisamment « distants » et « détachés » (*ibid.*, pp. 9-10) de leur objet. Au vu tant des règles de décision qui sont les leurs – le consentement par arrangement, d'une part, et de prise de parole – l'attente de préservation de la face d'autrui ou de considération, d'autre part, il est probable que le collectif interrogé ne soit pas tout à fait en mesure de stabiliser un référentiel suffisamment exigeant sur le plan des valeurs. Au regard des intérêts et des attentes des parties prenantes affectées ou concernées par ces questions (instances régulatrices, lobbys industriels, consommateurs, associations, etc.), il est fort à parier que la disqualification de questions aussi centrales que la production de fumure, les modalités d'analyse de la toxicité de la fumure ainsi que de la fertilité du sol ou encore la définition de critères distinctifs entre les différentes formes d'agriculture (paysanne versus industrielle) nuisent à la portée transgressive de la décision collective en train de se prendre. La normativité conflictuelle entre les attentes qui pèsent sur l'activité décisionnelle au sein de ce dispositif, d'une part, et l'activité militante ou critique, d'autre part, interrogent sérieusement la crédibilité de leur production finale.

---

<sup>88</sup> Notre matériau empirique nous invite en effet à prendre la mesure d'expériences similaires par le passé, d'une part, et de leurs conséquences sur les engagements actuels et futurs des participants. Evoquant la dynamique d'échanges antérieurs, Mathilde nous rappelle que la normativité sur laquelle repose le dispositif sociocratique ne s'applique pas tout à fait dès lors qu'il questionne de s'engager dans des opérations critiques : « Ça n'est *pas évident*. Ça n'est *pas évident* (...). Il y a des gens qui se prennent pour exemple parce que ça fait 10-15 ans qu'ils y sont [dans l'agriculture biologique]. Donc, il se disent, les autres, ce sont des petits nouveaux qui essaient de se lancer. Parce que déjà, quand Denis a lancé le thème de la qualité, la première réunion, il y a plusieurs remarques "*Qu'est-ce que tu connais des légumes, tu ne fais que des patates!*" ». La remarque de Jacques. C'est une remarque, c'est vrai. C'est une remarque peut-être débile mais voilà (...). Là, on se dit "Non!" [le répondant sous-entend qu'il ne s'engage pas davantage dans le débat] (...). *Parce que nous, si on dit ce genre de choses à la réunion, on sera marginaux* » (Entretien avec Mathilde, décembre 2015).

Si ce triptyque épreuves-incompétences-disqualification laisse entrevoir une image bien sombre des expériences politiques au sein de cette organisation d'économie sociale et solidaire, il ne nous faudrait pas perdre de vue que ces réunions constituent de véritables écoles de la démocratie. Aussi fragile soit-elle, la décision à laquelle nous avons assisté ne doit pas nous faire perdre de vue les bienfaits de ces échanges. Les apprentissages argumentatifs *et* politiques qui découlent de ces moments pourraient très certainement invalider la portée de nos observations. Ne nous montrons donc pas trop sévères à l'égard de participants souvent écartés des débats publics (Meijboom et Stafleu, 2016).

## Bibliographie

- Berger, M. (2008), « Répondre en citoyen ordinaire. Pour une étude ethnopragmatique des engagements profanes », *Tracés*, vol. 15, 2.
- Berger, M. (2009), *Répondre en citoyen ordinaire. Enquête sur les compétences profanes dans un dispositif d'urbanisme participatif à Bruxelles*, Thèse de doctorat, Bruxelles, Université libre de Bruxelles.
- Berger, M. (2012a), « Les cadres de l'expérience démocratique. La participation comme activité, interaction et histoire partagée », *Revue de l'Institut de sociologie*.
- Berger, M. (2012b), « Mettre les pieds dans une discussion publique », in Céfaï, D. et Perreau, L. (dir.), *Erving Goffman et l'ordre de l'interaction*, Amiens, Centre universitaire de recherches administratives et politiques de Picardie.
- Berger, M. (2011), « Micro-écologie de la résistance. Les appuis sensibles de la parole citoyenne dans une assemblée d'urbanisme participatif à Bruxelles », in Berger et al. (dir.), *Du civil au politique : ethnographies du vivre-ensemble*, Bruxelles, Peter Lang.
- Boltanski, L., & Thévenot, L. (1991), *De la justification : les économies de la grandeur*, Gallimard, Paris.
- Bonicco, C. (2011), « L'interaction », in F. Hulak & C. Girard, *Philosophie des sciences humaines : concepts et problèmes*, Paris, Vrin.
- Chiffolleau, Y. (2008), « Les circuits courts de commercialisation en agriculture : diversité et enjeux pour le développement durable », in G. Maréchal, *Les circuits courts alimentaires : bien manger dans les territoires*, Educagri éditions.
- Deverre, C., & Lamine, C. (2010), « Les systèmes agroalimentaires alternatifs. Une revue de travaux anglophones en sciences sociales », *Économie rurale*, vol. 3, 3.
- Dubuisson-Quellier, S., & Lamine, C. (2004), « Faire le marché autrement : L'abonnement à un panier de fruits et de légumes comme forme d'engagement politique des consommateurs », *Sciences de la société*, vol. 62.
- de Nanteuil, M. (2016), *Rendre justice au travail*, Paris, Presses universitaires de France.

- de Nanteuil, M., & Cnop, A. (2007), « Penser la justice dans les organisations : de Weber à Walzer », *Travailler*, vol. 18, 2.
- Goffman, E. (1973), *La présentation de soi*, Paris, Minuit.
- Goffman, E. (1988), « La situation négligée », in Winkin, Y (dir.), *Les moments et leurs hommes*, Paris, Minuit, p. 143-148.
- Goffman, E. (1981), *Façons de parler*, Paris, Minuit.
- Journé, B. (2005), « Étudier le management de l'imprévu : méthode dynamique d'observation *in situ* », *Revue Finance Contrôle Stratégie*, vol. 8, 4.
- Kaufmann, J.-C. (2011), *L'entretien compréhensif*, Paris, Armand Colin.
- Laville, J.-L. (2001), *Association, démocratie et société civile*, Paris, La Découverte.
- Lemieux, C. et al. (1995), « Parler en public », *Polix*, vol. 31, 8.
- Meijboom, F. L. B., & Stafleu, F. R. (2016), « Farming ethics in practice: from freedom to professional moral autonomy for farmers », *Agriculture and Human Values*, vol. 33, 2.
- Mucchielli, A. (dir.) (2009), *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines*, Paris, Armand Colin.
- Paugam, S. (2010), *L'enquête sociologique*, Paris, Presses universitaires de France.
- Perreau, L. (dir.) (2012), *Erving Goffman et l'ordre de l'interaction*, Amiens, Centre universitaire de recherches administratives et politiques de Picardie.
- Pleyers, G. (2011), *La consommation critique : mouvements pour une alimentation responsable et solidaire*, Paris, Desclée de Brouwer.
- Prigent-Simonin, A. H., Hérault-Fournier, C., & Merle, A. (2012), « Développer la proximité », in A. H. Prigent-Simonin & C. Hérault-Fournier, *Au plus près de l'assiette... Pérenniser les circuits courts alimentaires*, Versailles, Éditions Quæ.

# La citoyenneté au travail

## *Enjeu pour les organisations et la sociologie*

---

Julien Charles et Isabelle Ferreras

Dans les sociétés démocratiques, la référence à la citoyenneté constitue l'arrière-plan normatif des rapports sociaux. Nous pouvons en effet nous attendre, individuellement et collectivement, à y être traités comme des êtres « libres et égaux en dignité et en droits », conformément à l'Article premier de la Déclaration universelle des droits humains. Cette attente est cependant mise à mal dans le monde du travail sous régime capitaliste, focalisé sur les intérêts des apporteurs en capital. Poser la question de la citoyenneté n'y relève donc en rien de l'évidence. Nous commencerons dès lors par indiquer les dépassements à opérer pour parvenir à traiter cette question de la citoyenneté au travail (1). Par la suite, nous nous attacherons à décrire et à comparer deux dispositifs organisationnels qui rendent capable, ou au contraire empêchent, d'actualiser cette notion dans le cours des interactions entre travailleurs et dans les prises de décision (2). Avant de conclure, nous intégrerons la sociologie du travail parmi les ressources utiles à une (dis)qualification de l'expérience politique du travail (3).

### **1. Politisation et dépolitisation du travail**

Marquées par la tradition libérale, les sociétés occidentales héritent d'un processus de dissociation entre la sphère des activités économiques et celle des rapports politiques. Dans cette dernière, les principes de liberté et d'égalité fondent l'ambition démocratique, incarnée par le suffrage universel. Mais cette dynamique n'est pas celle du système économique, largement dominé par le principe capitaliste qui veut que le pouvoir soit détenu et exercé par les seuls apporteurs en capital. On peut considérer cette dissociation sous l'angle de la « contradiction capitalisme/démocratie » (Ferreras, 2012), au sens des contradictions internes du capitalisme, telles que Marx les entend dans le Livre III du *Capital*, susceptibles d'en précipiter l'effondrement. Cette contradiction capitalisme/démocratie, si elle contient le potentiel de dépassement du capitalisme, a également le potentiel de mettre fin à l'expérience démocratique de nos sociétés (Ferreras, 2017).

Pour soulever la question de la citoyenneté au travail, nous devons donc affronter la partition établie par le libéralisme entre les domaines du public et du privé, comme entre ceux du politique et de l'économique. En outre, il faut prendre distance avec une certaine tradition héritée de Marx qui, en interprétant l'expérience de travail capitaliste sous le prisme exclusif de l'aliénation, a au fond abandonné tout intérêt à voir se

démocratiser ce champ des pratiques économiques. Or, Marx lui-même considérerait le travail comme l'expérience par excellence au travers de laquelle l'être humain peut déployer sa propre « essence » (Méda, 1998), à condition toutefois que cette expérience soit libérée des entraves – capitalistes – qui la réduisent à une activité asservie aux fins capitalistes. Dès lors, chercher à désaliéner le travail ne peut se contenter d'une critique abstraite du « système ». Il faut œuvrer à la compréhension pratique du réel pour en faire la critique. Plus encore, il s'agit de soutenir les potentiels de démocratisation<sup>89</sup> concrets dans les organisations du travail telles qu'elles existent ici et maintenant.

Du point de vue de l'histoire sociale, des influences nombreuses et contradictoires ont mis en avant le projet de *citoyenneté au travail* fondé sur ce même idéal démocratique. Au sein du mouvement ouvrier, plusieurs initiatives ont donné corps à cette vision du travailleur comme citoyen, comme ce fut le cas du mouvement des coopératives (Laville, 2010). Au XX<sup>e</sup> siècle, le thème sera aussi au cœur des débats du Conseil national de la résistance en France, repris par le Général de Gaulle à la sortie de la Deuxième Guerre mondiale, puis par les lois Auroux de 1982 (« citoyens dans la cité, citoyens dans l'entreprise »). Mentionnons également les travaux phares en Allemagne de l'entre-deux-guerres qui donnèrent naissance au gouvernement des grandes entreprises allemandes par voie de *Mitbestimmung* (McGaughey, 2015). Néanmoins, l'idée de citoyenneté au travail n'a jamais relevé de l'évidence. Elle s'est en effet trouvée prise en étau entre, à gauche, l'action socialiste mue par la critique de l'aliénation généralisée des travailleurs sous régime capitaliste et, à droite, la détestation non moins radicale de toute limite aux pleins pouvoirs du libre entrepreneur.

Mais son heure pourrait être venue. La revendiquer aujourd'hui comme telle permettrait de ne pas limiter l'action syndicale à des luttes défensives, autour des prérogatives inscrites dans le droit du travail – en voie de démantèlement. Cela pourrait lui donner les moyens d'obtenir de nouveaux gains au travers de « revendications intermédiaires » comme le disait Mandel (1973), portant en particulier sur l'organisation du travail. De telles revendications participent en effet d'une remise en question des « fondements mêmes » du capitalisme, dans le but de le dépasser. Prendre au sérieux les exigences de la citoyenneté au travail constitue une voie par laquelle les organisations syndicales pourront reprendre l'offensive dans la critique du modèle économique contemporain, et fonder cette critique sur l'expérience même des travailleurs.

En effet, du point de vue des salariés, dans les démocraties capitalistes à économie de services, l'expérience du travail relève pleinement de l'inscription dans l'espace public. Travailler ne consiste pas seulement à s'impliquer dans une activité productive

---

<sup>89</sup> Par « démocratisation », nous entendons la mise en œuvre d'un projet d'émancipation individuelle et collective fondé sur le principe d'égalité, dans des milieux sociaux singuliers et historiquement situés (Castoriadis, 1999), où le fondement du pouvoir réside dans les individus concernés par ce pouvoir. Inévitablement, cette démocratisation est un processus instable, jamais abouti et toujours conflictuel (Lefort, 1986).

de nature économique-stratégique, mais relève d'une logique profondément *politique* (Ferrerias, 2007 ; Charles, 2012a). Si l'engagement dans le travail doit être qualifié d'expérience politique, c'est parce qu'il se réalise en mobilisant des « principes de justice » (Boltanski et Thévenot, 1991) dans le cadre d'une action collective située par rapport à autrui et sur des enjeux qui concernent les acteurs en présence. Ce chapitre ne cherchera pas à prouver cette perspective que nous avons traitée par ailleurs. Ici, nous entendons répondre à une question régulièrement soulevée face à cette thèse : *si le travail est vécu comme expérience politique par les travailleurs, pourquoi constatons-nous un manque criant d'expression collective de ce vécu supposé politique ?*

Cette réserve mérite d'être entendue. En effet, tant au niveau interpersonnel qu'à celui de la mobilisation collective, ce n'est pas l'expression de la haute intensité du vécu politique du travail qui occupe la une des médias, ni même celle des revues syndicales. La proposition analytique concernant la logique proprement politique de l'expérience du travail n'est donc pas sans heurter le constat, fréquent et légitime, d'un défaut d'expression et de partage de cette qualité politique de l'expérience du travail. Plus précisément, nous préférons parler d'« incapacitation » et d'« entrave au déploiement de la critique au travail » (Charles, 2013). En effet, si nous devons constater ce silence, « ce n'est pas par défaut de *politisation*, mais par défaut de *capacitation* » (Ferrerias 2008). Nous faisons face à une situation de « politisation non organisée », au sens où « l'action collective fait défaut certes ; pour autant, l'expérience *politique* du travail est une réalité » (*idem*).

En effet, la réalisation du vécu politique du travail ne tient pas au simple fait de faire l'expérience, au plan personnel, de cette politisation. Pour être partagé, ce vécu politique doit être équipé afin de se convertir en véritable *capacité*, au sens de Sen. Une capacité a besoin d'appuis, de « ressources » (Sen, 1992 et 2009) pour s'actualiser. Faute de quoi, la « pauvreté politique » (Bohman, 1997) est totale. Autrement dit, la capacité ne relève jamais strictement et uniquement du sujet, et donc de sa propre vulnérabilité. Renforcement et « altération des capacités d'action individuelles ou collectives » (De Nanteuil et Merla, 2017) sont le résultat de la rencontre entre des dispositifs institués et des dispositions personnelles et collectives<sup>90</sup>.

<sup>90</sup> Nous avons avancé ailleurs (Ferrerias, 2008) l'idée d'étendre le concept de « capacité » de Sen, largement individuel, à un concept de « capacité collective ». En effet, il s'agit de saisir cette dimension fondamentale de la capacitation qui provient toujours directement de l'articulation à autrui et des dispositifs institués (droits, organisation, etc.) et qui joue un rôle direct dans la détermination de l'étendue de la liberté individuelle. Il s'agit là de la « dimension collective de la liberté individuelle », immense impensé du schéma libéral.

## 2. Expérience et organisation du travail

### 2.1. Dépolitisation du travail par le management participatif

Cette négation de l'expérience politique du travail apparaît de façon particulièrement nette dans la filiale belge du groupe Caterpillar (Charles, 2013)<sup>91</sup>. Directement inspiré par le toyotisme, Caterpillar a fait de la participation directe des travailleurs l'un des piliers de son mode d'organisation du travail. Dans un tel cadre, l'ouvrier ne peut se limiter à répondre aux consignes prescrites : il doit s'impliquer dans une dynamique d'amélioration continue de la production. Il doit identifier les problèmes qui se posent dans le cours de l'activité et entravent l'optimisation des processus productifs. Il doit ensuite communiquer ses constats pour que chacun collabore à l'amélioration des « indicateurs de performance ».

Une brève description de l'usage des *Continuous Improvement Cards* permet de saisir ce qu'il en est concrètement. Il s'agit de fiches de cinq centimètres sur dix, sur lesquelles sont imprimées des questions invitant à fournir une « description détaillée » du problème, en discerner la « cause profonde » et suggérer une « solution ». En outre, un « propriétaire » et une « date de fin » doivent être indiqués. Selon le manuel officiel, une carte doit être remplie par le travailleur chaque fois qu'un problème se pose à lui. Elle doit ensuite être placée sur le *Continuous Improvement Board* qui est découpé verticalement selon la ligne du temps suivante : *new, assigned, in process, past due, review, closed* (nouvelle, assignée, en cours, en retard, en révision, clôturée). Le tableau distingue également une ligne pour chacun des indicateurs *People* (nombre de jours sans accident), *Quality* (quantité moyenne de défauts par machine), *Velocity* (écart entre l'inventaire et les prévisions) et *Cost* (somme des coûts imputés à la section).

Le management participatif inspiré du toyotisme fait ainsi place à l'expression du doute au cœur même de l'atelier et se dote de moyens destinés à suivre la mise en œuvre des propositions qui en découlent (la progression horizontale des *CI Cards* sur un tableau visible de tous). Certaines inquiétudes relatives à l'activité sont ainsi prises en charge précocement par le personnel d'encadrement, avant même qu'elles ne puissent être constituées en plainte à adresser à l'une ou l'autre organisation syndicale. Pour autant, les doutes pouvant être exprimés sur ces *CI Cards* et dans les autres dispositifs du CPS ne sont pas n'importe quels doutes : leur recevabilité est limitée à ce que les indicateurs peuvent contenir (ci-dessus, le découpage horizontal du tableau). Avec cette forme de management participatif, le travail est réduit à l'accomplissement de tâches qui contribuent à la réalisation d'objectifs (« zéro accident ») évalués par des indicateurs rudimentaires (nombre de jours sans accidents)<sup>92</sup>. En effet,

<sup>91</sup> Nous renvoyons le lecteur intéressé à la lecture de comptes-rendus détaillés du travail ethnographique réalisé chez Caterpillar (Charles 2012, 2016).

<sup>92</sup> Pour un exposé critique et détaillé de cette « réduction substantielle à l'objectif », lire Thévenot (2015).

ces cartes ne font aucune place à d'autres composantes du travail (par exemple les questions salariales, les relations au chef d'équipe, la répartition des profits, etc.). À la fois en raison du format et du type d'objets convoqués, il est difficile pour les ouvriers, s'ils se conforment à ce que ces cartes attendent d'eux, de partager une expérience politique du travail.

Il n'en demeure pas moins que, en dehors des espaces formatés de participation, de telles expressions se laissent régulièrement percevoir. Après plusieurs jours dans l'usine, l'enquêteur se voit par exemple formuler par l'un des ouvriers une critique de la pollution suscitée par la focalisation sur le « zéro défaut » et la lutte contre la « contamination ». Concrètement, pour éviter que la poussière ambiante ne pénètre dans les circuits hydrauliques, la plupart des pièces sont recouvertes de films en plastique à leur arrivée dans l'usine. Au moment du montage, ceux-ci doivent être enlevés et jetés. L'ouvrier s'attaque à l'irréalisme de la politique mise en œuvre : « Tu vas pas me dire que pendant le trajet il n'y a pas eu de poussières dedans ? » Il poursuit en dénonçant une injustice : « Nous, on peut la bouffer la poussière, mais les machines pas, c'est dégueulasse ! »

Ses compétences critiques, qu'il met en œuvre face à l'enquêteur, ne se donnent jamais à voir dans les dispositifs officiels de participation. On aurait pu croire que ceux-ci permettraient d'intégrer les ouvriers aux épreuves du « monde industriel » (Boltanski et Thévenot, 1991). Mais ces dernières restent réservées à un bureau des méthodes hérité de l'organisation taylorienne du travail. En effet, chez Caterpillar, la participation directe entrave la survenue de critiques ne se montrant pas compatibles avec le format des indicateurs. Plus encore, l'obéissance verticale à la ligne hiérarchique est brouillée par une prétendue égalité de tous face aux indicateurs et à la participation.

L'organisation du travail abordée ici illustre de façon exemplaire l'hypertrophie d'une logique instrumentale mise au service de finalités inaccessibles aux travailleurs. Le dispositif de participation ne leur donne pas accès au *gouvernement* de l'entreprise où sont discutées ces finalités (leur expression collective *via* les organisations syndicales non plus, soit dit en passant). L'action de ce gouvernement est tout entière orientée vers la satisfaction des actionnaires, la maximisation des dividendes. C'est pour réaliser cette finalité de rentabilité du capital que les travailleurs sont sollicités dans le cadre d'un dispositif de *gestion* particulièrement affûté<sup>93</sup>. Ce type d'organisations

<sup>93</sup> Cette clarification sémantique permet de rentrer dans les nuances de la participation des travailleurs, au travers de la distinction analytique entre deux conceptions : *gérer* et *gouverner*, ou *gestion* et *gouvernement* du travail et par extension, de l'entreprise (voir Ferreras, 2012). Il convient en effet de distinguer des modes de participation qui relèvent de dispositifs de participation impliquant les travailleurs dans la gestion des meilleurs moyens possibles au service de finalités établies par d'autres – généralement : le management, soutenu par le conseil d'administration de la société (dispositifs que l'histoire syndicale retient généralement sous le slogan : « participation, piège à c... ») de modes de participation qui impliquent les travailleurs et leurs représentants au niveau du gouvernement de l'entreprise – situation plus rare – c'est-à-dire sur les finalités poursuivies par l'organisation, et pas

concourt donc à une instrumentalisation des travailleurs par la participation, laquelle n'est alors qu'un moyen pour accroître la performance du système tel qu'il a été défini en dehors d'eux-mêmes.

## 2.2. L'autogestion comme capacitation à politiser le travail

À partir d'un second exemple, nous allons maintenant indiquer comment l'organisation du travail peut soutenir la capacité à appréhender le travail en tant qu'expérience politique, y compris pour ceux chez qui cette capacité fait défaut au moment de leur entrée dans l'organisation. Pour ce faire, nous nous appuierons sur le cas d'une Maison médicale ouverte au début des années 1970<sup>94</sup>.

Les deux jeunes médecins qui mettent en place ce projet souhaitent lier leur activité médicale à une critique des inégalités, notamment en matière de santé. Ils affirment inscrire les consultations individuelles dans des « questions collectives » et ainsi contribuer à « l'avènement d'un socialisme d'autogestion (...), la médecine n'étant qu'un outil pour arriver à ce changement social »<sup>95</sup>. Ils sont rejoints par d'autres personnes, aux profils professionnels variés (psychologues, juristes, travailleurs sociaux...) et partageant cet horizon. Leurs idéaux communs les portent à mettre en place une égalité salariale qu'ils articulent à une volonté de réduire les coûts des services proposés à la population du quartier. Ils s'engagent également dans la constitution d'un habitat communautaire, s'impliquent dans la vie du quartier et dans des activités militantes plus classiques (manifestations, soutiens aux grévistes, etc.). Au sein de la Maison médicale, l'égalité visée n'est pas seulement salariale, elle est aussi politique. En effet, chacun pèse le même poids dans les décisions concernant « l'orientation politique du travail, la ligne à donner, les choses à faire et puis la gestion des différents aspects du fonctionnement d'une équipe »<sup>96</sup>.

Durant les années qui suivent sa fondation et jusqu'à la fin des années 1980, l'engagement dans la Maison et la sélection des nouveaux s'appuient sur des convictions militantes publiquement exposées et défendues, s'étendant jusque dans l'espace habité<sup>97</sup>. Les convictions sont en effet fréquemment exprimées et débattues au cours de discussions qui imposent de justifier de la conformité de la plupart des actes du quotidien face aux idéaux partagés (jusqu'à la température de l'eau du bain des jeunes

---

seulement les moyens mis en oeuvre. L'autogestion porte de ce point de vue mal son nom car ce qui est au cœur de ce dispositif, c'est bien l'auto-gouvernement des travailleurs.

<sup>94</sup> En Belgique francophone, une maison médicale est un centre de santé regroupant plusieurs professionnels du soin. À la différence d'un hôpital, elle offre des soins de « première ligne » visant une approche « globale » de la santé, articulant soins pluridisciplinaires, prévention et interpellations politiques. Ces institutions sont historiquement localisées dans des quartiers défavorisés.

<sup>95</sup> Extrait d'un article publié par l'un d'eux.

<sup>96</sup> Extrait d'une note interne destinée à présenter l'historique du projet à un colloque.

<sup>97</sup> Sur les difficultés inhérentes à l'emprise du militantisme sur l'espace habité, lire Stavo-Debaugé (2014).

enfants). Parallèlement, il ne paraît pas utile à l'équipe d'instituer des instances formalisées de réunion et de décision. Partageant un horizon politique commun ainsi que leurs vies quotidiennes, les discussions importantes ont lieu sans porter attention à la définition d'un espace *ad hoc*.

Au fil des années, la Maison médicale s'oriente vers une professionnalisation des tâches et un recentrage sur les prestations médicales. Des infirmières vont alors être intégrées à l'équipe et une autre structure va être créée pour exercer le travail psychosocial. Trois secrétaires accueillantes sont également engagées pour prendre en charge des tâches antérieurement assumées par les travailleurs et quelques bénévoles. « On a dû recruter les gens pour les compétences qu'ils avaient et plus tellement pour ce projet à horizon lointain »<sup>98</sup>, relate un médecin. Ces personnes vont donc devoir reconnaître la dimension politique de leur travail et la partager avec leurs collègues. Lorsque l'une des secrétaires accueillantes recrutées à l'époque parle de l'obligation d'assister aux réunions régulières du Conseil d'administration dont tous les travailleurs sont membres, elle le fait dans ces termes : « En tant que salariée, c'est un contrat et puis j'ai jamais eu l'impression de devoir quelque chose, outre mon travail. Mais ici on me demandait plus que ce pour quoi j'étais payée tout compte fait »<sup>99</sup>. Au fil de sa participation aux réunions, elle est régulièrement interpellée par les anciens qui lui demandent de prendre position et de justifier ses avis pour contribuer aux discussions et aux décisions collectives. Elle apprend progressivement à reconnaître et à partager cette dimension politique du travail, au sens où s'y logent les conceptions portées par les acteurs sur ce qui est juste et injuste en lien avec l'organisation collective.

Avant de conclure cette section, soulignons que le travail en tant qu'activité pratique n'a pas été abordé jusqu'ici. Ceci s'explique par le fait que, historiquement, le travail à la Maison médicale est tourné vers un horizon plus large que celui de l'activité professionnelle : le projet socialiste autogestionnaire. Mais avec l'agrandissement de l'équipe et l'intégration de travailleurs aux profils variés, de nouveaux espaces de réunions vont être institués. Au contraire du Conseil d'administration qui continue de réunir deux fois par mois l'ensemble de l'équipe, les « réunions de secteurs » hebdomadaires offrent, aux personnes pratiquant la même activité professionnelle, l'occasion de se retrouver pour échanger sur les questions spécifiques à la médecine, à la kinésithérapie, à l'accueil ou aux soins infirmiers.

### **2.3. De l'expérience politique du travail au gouvernement du travail**

Comme nous l'avons montré, les supports mobilisés par le *Caterpillar Production System* empêchent que les problèmes soulevés par les ouvriers soient traités comme

---

<sup>98</sup> Extrait d'entretien réalisé par Julien Charles le 26/01/2010.

<sup>99</sup> Extrait d'entretien réalisé par Julien Charles le 09/06/2009. Nous avons détaillé ailleurs les « charges » que cette participation fait peser sur les participants (Charles, 2012b, 2016).

des questions de justice. Ils sont uniquement considérés comme des entraves à la réalisation des objectifs mesurés par les indicateurs *People, Quality, Velocity* et *Cost*. L'enquête des salariés sur leur propre travail s'inscrit alors dans une limitation de celui-ci à sa dimension « opératoire » (Bidet, 2011) et n'institue aucune forme de citoyenneté ni de démocratie, contrairement à ce qu'a pu soutenir Sennett (2010). À l'opposé des discussions ayant eu lieu entre l'enquêteur et les ouvriers, les dispositifs officiels évitent soigneusement de soulever les enjeux qui se logent au cœur des problématiques organisationnelles et ceux liés aux finalités de la production. On constate alors que la capacité à construire des problématiques organisationnelles en les liant à des principes de justice n'a de réalité que si elle est partagée par et avec d'autres et, dans le cadre d'actions collectives, que si elle donne prise sur les objets mis en cause.

C'est ce que les travailleurs de la Maison médicale s'imposent de réaliser, non sans quelques sacrifices et difficultés. Cette organisation regorge cependant de dispositifs d'apprentissage et de soutien au partage de la dimension politique du travail et à sa prise en compte dans les décisions collectives (Charles, 2016). Globalement, les espaces de rencontre entre travailleurs y sont pensés comme des lieux de construction collective d'arguments et de pratiques, déterminant à la fois les modalités de *gouvernement* et de *gestion* de l'association.

Cette analyse de la capacité à politiser l'expérience du travail invite à esquisser quelques interrogations quant à l'incapacité actuelle des organisations syndicales à la nourrir. Chez Caterpillar comme ailleurs, à travers l'organisation syndicale, ce n'est pas le *gouvernement* de l'entreprise qui est remis en cause par le travail syndical. Nous assistons plutôt à une confrontation à la *gestion* de l'entreprise, au sens d'une discussion et d'une participation à la décision sur les moyens, jamais sur les fins. Cette confrontation nourrit un imaginaire qui considère qu'elle permet de fortifier la culture ouvrière, à travers une opposition frontale aux « patrons ». S'appropriant le discours de certains analystes du travail, la question d'une éventuelle participation au *gouvernement* est considérée comme un risque par les syndicalistes<sup>100</sup> : elle déstabiliserait la solidarité organique qui fonde le monde ouvrier (Borzeix et Linhart, 1988), mettrait à mal l'unité de celui-ci (Beaud et Pialoux, 1999) et lui ferait partager les objectifs du patronat (Bouquin, 2006). La sociologie se trouve donc, du moins en partie, responsable de cette incapacité à poser la question de la citoyenneté au travail.

---

<sup>100</sup> De Munck et Ferreras (2012) distinguent les dimensions de la délibération et du *bargaining* (marchandage), comme deux des trois moments constituant tout échange démocratique. Il faut se rappeler ici combien l'héritage des relations industrielles voit le cœur du syndicalisme constitué autour du *bargaining* (négociation sur les moyens). C'est contre cette tradition centrale que certaines personnalités issues du monde syndical, notamment Bruno Trentin (1997), se sont fait entendre, cherchant à soutenir le lien entre citoyenneté dans le champ politique et citoyenneté dans l'entreprise.

### 3. L'éclatement du travail par sa sociologie

L'offre scientifique en matière d'analyse de l'expérience du travail relève principalement du champ de la sociologie. La sociologie du travail fut, durant de nombreuses années, considérée comme un fleuron de la discipline. Sous un même vocable, ce sont en réalité au moins trois sous-champs relativement autonomes qu'il faut distinguer pour appréhender les travaux qui s'en réclament : une sociologie de l'activité, une sociologie des conditions de marché et une sociologie des organisations. Cette reconstruction du champ de la sociologie du travail franco-européenne permet de pointer l'incapacité structurelle de la discipline à considérer la charge proprement politique du travail et à construire la question de la citoyenneté au travail.

En évoquant les travaux de Sennett et Bidet, relevant de la sociologie de l'activité, nous avons esquissé la thèse selon laquelle une focalisation sur la dimension opératoire du travail court le risque, de manière certes non intentionnelle, de dépolitiser l'expérience du travail et de négliger les questions organisationnelles. Ici, le problème ne réside pas à proprement parler dans l'attention portée au travail en tant qu'engagement personnel dans la réalisation d'une activité, mais plutôt la myopie qui peut en découler *via* une focalisation excessive sur une des composantes de ce « fait social total » qu'est le travail. Ce que l'on peut qualifier de réductionnisme ne se limite pas à la sociologie du travail. Avec l'attention portée aux conditions de travail dans ce qu'elles ont de plus matériel, les Comités pour la Prévention et la Protection au Travail (CPPT) peuvent parfois également contribuer à dépolitiser le travail en se focalisant sur la santé individuelle, l'hygiène et le « bien-être personnel ». Notre perspective ici n'est pas de considérer ces questions comme secondaires, ni de considérer qu'elles ne devraient pas faire l'objet d'un traitement politique. Au contraire, nous soutenons qu'en les dissociant de problématiques de justice plus larges et donc d'organisation du travail, elles courent le risque d'être aveugles au caractère fondamentalement politique du travail, et dès lors au type de traitement approprié des enjeux dont elles relèvent.

À l'autre bout de l'échelle, les organisations syndicales se sont intensément engagées dans le niveau institutionnel du dialogue social, au-delà de l'entreprise particulière. C'est par exemple le cas des Commissions paritaires qui traitent entre autres les questions de salaire et de temps de travail. La formalisation d'un champ de recherche autour des « relations professionnelles » (en France) ou des « relations industrielles » (dans le monde anglo-saxon) a intensément contribué à réduire les relations et conditions organisationnelles à une discussion sur les conditions de marché – le marché du travail singulièrement. Ainsi, toujours cantonnée dans la partition libérale qui fait de la sphère privée le lieu par excellence de l'échange économique, la perspective marxiste défend l'idée que si le travail peut être considéré comme une « question politique » (Latteur, 2013) devant être traitée par les institutions de la société démocratique, c'est parce qu'il fait l'objet de luttes de pouvoir entre prolétaires et capitalistes. Dans cette perspective, les rapports au sein de l'entreprise ne sont que le réceptacle de

ces négociations sur les conditions de marché. Les enjeux de l'expérience du travail, qui touchent les travailleurs au cœur de leur quotidien, sont alors négligés, voire tout simplement non traités.

Certains chercheurs ont cependant tenté de tenir ensemble activité et organisation. Ainsi, le champ de la sociologie des organisations a constitué une entrée dans le caractère politique de l'expérience du travail, en articulant activité stratégique des acteurs et dimension organisationnelle. Cependant, le programme de recherche initié par Crozier et Friedberg a généralement endossé un objectif de performance des organisations. Il s'est ainsi tenu à l'écart d'une perspective critique susceptible de contribuer aux conditions d'une émancipation individuelle et collective au travail. Les contributions de Sainsaulieu et de son équipe, autour d'une sociologie des « mondes sociaux de l'entreprise » (Sainsaulieu, Francfort, Osty et Uhalde, 1995), ont elles aussi cherché à articuler activité et organisation, en insistant sur la médiation des identités au travail. Cette fois, la visée émancipatrice était assumée, mais elle se limitait aux apprentissages culturels et à la quête identitaire des acteurs. On relèvera la proposition originale et programmatique de Denis Segrestin (1996, 2014) d'œuvrer à l'avènement d'une véritable « sociologie de l'entreprise », qui se donnait pour ambition de mettre les conflits de pouvoir au cœur de l'analyse et de considérer l'entreprise ou l'organisation comme une véritable « institution ». Ce qui exigera de prêter attention tant aux conduites individuelles qu'aux équipements collectifs stabilisés par des supports institutionnels.

Malgré ces divisions en sous-champs, la sociologie porte la responsabilité de se donner les moyens de développer une conception élargie du travail. Cet élargissement doit lui permettre de penser les conditions du travail au moins autant que celles de l'emploi, et plus fondamentalement, de penser le travail comme un « rapport social » (Lallement, 2007) dans le cadre d'une organisation où la question du pouvoir est centrale. Le travail peut alors être appréhendé comme une « expérience » au sens plein du terme (Ferrerias, 2007 ; Zimmermann 2011), au-delà d'un contrat, d'une activité à encadrer et contrôler, d'un accès à la rémunération, d'un bien qui s'échange sur un marché. En effet, comme nous l'avons montré ailleurs, dans les sociétés démocratiques à économie de services, le travail prend place dans ce qui doit être reconnu comme l'espace public (Ferrerias, 2007). L'expérience du travail ne peut donc plus être réduite à un simple réceptacle d'un rapport de force qui se joue ailleurs et se reproduit ici. Le travail *est* un rapport social en tant que tel, une expérience pleinement politique qui mobilise les conceptions sur la justice des personnes concernées.

Aujourd'hui, nombre d'enquêtes indiquent les difficultés qu'ont les travailleurs à faire face aux attentes des employeurs toujours plus pressantes (Méda et Vendramin, 2013) et la souffrance au travail avec laquelle les individus se débattent (Dejours, 1998, 2014). À cela, on peut ajouter la perte des savoirs acquis par les personnes soucieuses d'un travail bien fait, à laquelle conduisent certaines formes d'automatisation de l'exécution des tâches (Stiegler, 2015). Cette dynamique délétère se déroule en

outre dans un temps où croissent les inégalités et la précarité, menant certains territoires à sombrer dans un chômage massif et la perte de leurs capacités productives. Il nous semble crucial d'analyser ce contexte comme une multiplication d'entraves à la politisation du travail au niveau collectif, affaiblissant d'autant plus les possibilités de capacitation collective des individus. Aujourd'hui, sont trop faibles ou font tout simplement défaut des équipements à la fois juridiques, organisationnels, matériels et cognitifs, qui permettraient de faire valoir collectivement cette expérience politique des travailleurs dans les décisions qui les concernent, en vue de réaliser la citoyenneté au travail.

#### **4. Conclusion. Pour une sociologie politique et critique du travail**

Pour traiter de cette capacitation collective, la perspective des sciences sociales critiques ouvre une voie. Elle impose de reconnaître la nécessité de contribuer à l'horizon démocratique (entendu comme projet d'émancipation individuelle et collective, comme nous l'avons écrit en débutant ce chapitre). Elle invite, d'une part, à identifier ce qui fait défaut dans les dispositifs organisationnels du point de vue de l'équipement en capacité des acteurs. D'autre part, elle impose le repérage des « compétences critiques » des acteurs (Boltanski et Thévenot, 1991) à la recherche de leurs « intuitions critiques » (Ferreras, 2007, 2012). Là est la tâche d'une *sociologie politique du travail* qui se veut critique : fondée sur la reconnaissance du travail comme expérience politique, elle se donne comme but de repérer ce qui fait et ce qui explique l'écart entre l'« intuition critique de la justice démocratique » dans le travail et la réalité vécue par les personnes au travail, dans l'organisation. Elle vise à soutenir les dispositifs organisationnels qui renforcent cette capacité et invite à lutter contre ceux qui la brident (Charles, 2016).

C'est ainsi que se pose, dans le cadre du travail, la question la vulnérabilité sociale. Faire face à celle-ci ne relève pas simplement de l'enjeu systémique d'une justice distributive, par laquelle il importe d'obtenir réparations et compensations monétaires. Au contraire, affronter la vulnérabilité sociale au travail requiert une véritable politique qui se donne les moyens de prendre en charge les conceptions sur la justice portées par les travailleurs, aujourd'hui largement contraints dans leur capacité à l'autonomie individuelle et collective. Sa mise en œuvre passera par la mise en capacité des personnes à participer à la définition des normes du vivre ensemble au travail. Plus stratégiquement, l'enjeu d'une telle politique n'est pas de se cantonner à l'intervention palliative, mais de poursuivre, par effet retour, la transformation de la structure organisationnelle qui a produit la difficulté. Il s'agit de traiter ces enjeux en s'attaquant à la racine du problème : le gouvernement du travail par les seuls apporteurs en capital.

Se tenant à l'opposé d'un projet de « démembrement » du travail (Ferreras, 2007), la sociologie du travail doit donc se doter des moyens d'embrasser l'activité dans toutes

ses conditions organisationnelles et institutionnelles, et penser la participation au travail à cette aune (Borzeix, Charles et Zimmerman, 2015). Elle doit cesser de craindre le champ de l'organisation et de l'entreprise, s'emparer des questions de hiérarchie et d'autorité en particulier, du point de vue de ce qu'elles font à la capacitation politique des personnes au travail, qui pourront dès lors être pleinement reconnues en tant que citoyennes. Sans prise en charge scientifique de cette question, c'est la sociologie du travail elle-même qui contribue à la vulnérabilité sociale : elle est incapable de proposer aux acteurs un équipement cognitif pertinent pour rendre compte des situations auxquelles ils sont confrontés, que ce soit dans les situations de domination ou d'émancipation. Or, aujourd'hui et sur ces matières, nombre d'expérimentations sont en cours, le plus souvent à l'initiative des managers et des apporteurs en capital eux-mêmes (voir par exemple Carney et Getz 2009 ; Laloux, 2014). Ces initiatives méritent d'être analysées de manière critique en regard de leur faculté à contribuer, ou non, à la capacitation politique individuelle et collective<sup>101</sup>. En se fondant sur une conception riche de la citoyenneté et en inscrivant celle-ci au cœur même de l'expérience du travail, la sociologie pourra se doter des moyens de soutenir le projet de démocratisation de nos sociétés. Faute de quoi, face à un capitalisme se soustrayant aisément aux contraintes étatiques nationales, le pouvoir démocratique (et donc les travailleurs) verra se réduire de plus en plus l'étendue des espaces et des objets sur lequel il pourra peser.

## Bibliographie

- Beaud, S. et Pialoux, M. (1999). *Retour sur la condition ouvrière. Enquête aux usines Peugeot de Sochaux – Montbéliard*. Paris. Fayard.
- Bidet, A. (2011). *L'engagement dans le travail. Qu'est-ce que le vrai boulot ?* Paris. Presses universitaires de France.
- Bohman, J. (1997). « Deliberative Democracy and Effective Social Freedom : Capabilities, Resources, Opportunities » In Bohman, J. et Rehg, W. (ed.). *Deliberative Democracy. Essays on Reason and Politics*. Cambridge. MIT Press.
- Boltanski, L. et Thévenot, L. (1991). *De la justification. Les économies de la grandeur*. Paris. Gallimard.
- Borzeix, A. et Linhart, D. (1988). « La participation : un clair-obscur », *Sociologie du travail*. 1/88. p. 37-53.
- Borzeix, A. Charles, J. et Zimmermann, B. (2015). « Réinventer le travail par la participation. Actualité nouvelle d'un vieux débat ? » *Sociologie du Travail*, 1/57, p. 119.

<sup>101</sup> Nous pensons qu'il faut prendre au sérieux les prétentions actuelles des organisations en voie de démocratisation et les étudier rigoureusement, de manière critique. Pour une étude de trois cas d'organisation, à des stades différents de ce processus de démocratisation, voir (Casterman, Charles, Delhay, Ferreras, 2016).

- Bouquin, S. (2006). *La valse des écrous. Travail, capital et action collective dans l'automobile*. Paris. Syllepse.
- Carney, B. et Getz, I. (2009). *Freedom Inc.: Free Your Employees and Let Them Lead Your Business to Higher Productivity, Profits, and Growth*. NYC. Crown Business.
- Casterman, L. Charles, J., Delhay, Ch. et Ferreras, I. (2015). *Transition démocratique au travail. Défis et confusions*. Nivelles. CESEP.
- Castoriadis, C. (1975). *L'institution imaginaire de la société*. Paris. Seuil.
- Charles, J. (2012a). *Une participation éprouvante. Enquêtes sur l'autogestion, le management participatif, la participation citoyenne et l'empowerment*. Thèse de doctorat en sociologie, Paris/Louvain-la-Neuve, École des Hautes Études en Sciences Sociales/Université de Louvain.
- Charles, J. (2012b). « Les charges de la participation ». *SociologieS* [En ligne].
- Charles, J. (2012c). « Réduction du travail aux indicateurs et écrasement de la critique » In Alaluf, M., Desmarez, P. et Stroobants M. (ed.). *Mesures et démesures du travail*. Bruxelles. Éditions de l'ULB, p. 23-41.
- Charles, J. (2016). *La participation en actes. Entreprise, ville, association*. Paris. Desclée De Brouwer.
- Dejours, Ch. (2014). *Souffrance en France. La banalisation de l'injustice sociale. Paris* (édition augmentée de nouvelles préface et postface). Seuil.
- De Munck, J. et Ferreras, I. (2012). « The Democratic Exchange as the Combination of Deliberation, Bargaining, and Experimentation » In *Renewing Democratic Deliberation in Europe. The Challenge of Social and Civil Dialogue*, De Munck, J. Didry, Cl. Ferreras, I. et Jobert, A. Oxford-Brussels. Peter Lang. pp. 149–169.
- Ferreras, I. (2007). *Critique politique du travail. Travailler à l'heure de la société des services*. Paris. Les Presses de Science Po.
- Ferreras, I. (2008). « De la dimension collective de la liberté individuelle. L'exemple des salariés à l'heure de l'économie des services ». In De Munck J. et Zimmerman, B. *La liberté au prisme des capacités. Amartya Sen au-delà du libéralisme*. Paris. Éditions de l'EHESS. p. 281-296.
- Ferreras, I. (2012). *Gouverner le capitalisme ? Pour le bicaméralisme économique*. Paris. Presses universitaires de France.
- Ferreras, I. (2017) (Fortcoming). *Firms as Political Entities. Saving Democracy through Economic Bicameralism*. Cambridge/NYC. Cambridge University Press.
- Latteur, N. (2013). *Le travail, une question politique*. Bruxelles. Aden.
- Mandel, E. (1973). *Autogestion, occupations d'usines et contrôle ouvrier*. Paris. Maspero.
- Méda, D. (1998). *Le travail. Une valeur en voie de disparition ?* Paris. Flammarion.

- Méda, D. et Vendramin, P. (2013). *Réinventer le travail*. Paris. Presses universitaires de France.
- Lallement, M. (2007). *Le travail. Une sociologie contemporaine*. Paris. Gallimard.
- Laville, J.-L. (2010). *Politique de l'association*. Paris : Le Seuil.
- McGaughey, E. (2015). « The Codetermination Bargains: The History of German Corporate and Labour Law ». *Columbia Journal of European Law*. 15.
- Laloux, F. (2014). *Reinventing Organizations. A Guide to Creating Organizations Inspired by the Next Stage of Human Consciousness*. Brussels. Nelson Parker (ed. fr : 2015).
- Lefort, Cl. (1986). *Essais sur le politique. XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*. Paris. Seuil.
- Sainsaulieu, R., Francfort, I., Osty, F. et Uhalde, M. *Les Mondes sociaux de l'entreprise*. Paris. Desclée de Brouwer.
- Segrestin, D. (1996). *Sociologie de l'entreprise*. Paris. Armand Collin.
- Segrestin, D. (2014). « Le social sans entreprise ? Pour une sociologie de l'entreprise-institution », in Segrestin, B., Roger, B. et Vernace, S. (eds.). *L'entreprise, point aveugle du savoir*. Paris. Éditions Sciences Humaines, pp. 32-47.
- Sen, A. (1992). *Inequality Reexamined*. Oxford. Oxford University Press.
- Sen, A. (2009). *The idea of Justice*. Cambridge M.A. Harvard University Press. (ed. fr : 2010)
- Sennett, R. (2010). *Ce que sait la main. La culture de l'artisanat*. Paris. Albin Michel.
- Stavo-Debaugé, J. (2014). « L'idéal participatif ébranlé par l'accueil de l'étranger. L'hospitalité et l'appartenance en tension dans une communauté militante », *Participations*, 2/9, pp. 37-70.
- Stiegler, B. (2015). *La société automatique, 1. L'avenir du travail*. Paris. Fayard.
- Thévenot, L. (2015). « Autorités à l'épreuve de la critique. Jusqu'aux oppressions du "gouvernement par l'objectif" » dans Frère, Bruno (éd.) *Le tournant de la théorie critique*. Paris. Desclée de Brouwer. pp. 269-293.
- Trentin, B. (2012). *La cité du travail. La gauche et la crise du fordisme*. Paris. Fayard. (ed. or. 1997).
- Zimmermann, B. (2011). *Ce que travailler veut dire. Une sociologie des capacités et des parcours professionnels*. Paris. Economica.

# Pour un concept critique de vulnérabilité

*En guise d'ouverture*

---

Matthieu de Nanteuil

Ce livre l'aura largement montré : la vulnérabilité est un matériau en chantier. Des trajectoires de Natalia et Yasmina à la situation des travailleurs chez Caterpillar, de l'expérience des personnes « démentes » aux parcours des exilés, des tenants d'une « activité ralentie » aux acteurs de l'économie solidaire, des migrantes du « Sud global » aux précaires du « Nord global », une condition générale se donne à voir. Et les analystes cherchent des termes pour décrire cette condition de la façon la plus adéquate – celui de « vulnérabilité » est de ceux-là. S'agit-il pour autant d'un concept ? Et si oui, ce concept peut-il avoir une portée critique ? À quelles conditions ? C'est sur ces considérations que nous aimerions proposer quelques perspectives pour le futur. Trois remarques à ce propos.

## 1. Les théories de la justice... contre la justice sociale ?

Retenons un apport essentiel de l'éthique du *care* et, plus largement, de tous ceux et celles qui ont vu dans ces analyses un nouvel objet politique : la critique des théories de la justice sociale, considérées comme trop « rationalistes » ou trop « abstraites ». Ce n'est évidemment pas la justice sociale comme telle qu'il faudrait abandonner ; c'est la manière d'aborder cette question en se limitant au champ des théories de la justice qui doit être questionnée.

Par-là, on désigne l'impressionnante quantité de travaux scientifiques nés dans le sillage de la publication de *Theory of Justice*, de John Rawls, en 1971. Ce champ est évidemment loin d'être homogène. De Rawls à Van Parijs, de Walzer à Sandel, de Honneth à Fraser, les débats et les controverses n'ont cessé de se développer sur cette question. Il serait d'ailleurs caricatural d'enfermer ce champ sous la seule étiquette de « libéral ». « Distributives », « structurelles » ou « reconstructives », d'inspiration libérale ou marxienne, les conceptualisations de la justice sociale qui s'y sont développées sont demeurées largement controversées. Il n'en reste pas moins – et le travail critique exercé par la question du *care* est ici décisif – qu'à l'intérieur d'un tel champ, un certain nombre de présupposés n'ont jamais pu être interrogés. Ainsi les théories de la justice demeurent-elles attachées à l'idéal d'autonomie, conçu comme arrachement à toute dépendance. De même évitent-elles de prendre pour objet, moins le corps, le sexe ou la mort – certaines le font – que la question de la finitude, sexuée, mortelle, mais aussi écologique. Enfin, la colonne vertébrale de la réflexion sur la jus-

tice sociale est formée par les termes de « déséquilibre », de « hiérarchie » ou d'« inégalité », c'est-à-dire par un ensemble de termes indiquant des différences sociales ou culturelles injustifiables au sein d'une même communauté politique, sans que la question du rejet de l'autre à l'extérieur de cette communauté ne soit véritablement posée.

C'est au contraire à ces différents défis que le terme de « vulnérabilité » entend s'atteler : en reprenant à son compte les travaux sur le *care*, en faisant de la dépendance mutuelle une ressource, de la finitude une condition sociale et du rejet des plus fragiles un problème politique de premier plan, ce terme entend promouvoir *une éthique et une politique de la relationalité*, perspective que les théories de la justice n'ont pas été, jusqu'ici, en mesure de développer. S'agit-il pour autant d'un concept, voire d'un concept critique ?

## 2. Vulnérabilité(s) : une singularité... sans projet ?

La prise de distance vis-à-vis d'une perspective trop « rationaliste » ou « abstraite » de la justice sociale n'est pas nouvelle. Ce fut non seulement l'un des combats majeurs du féminisme, mais aussi l'un des premiers gestes historiques de la Théorie critique, en particulier au sein de la première génération de l'École de Francfort (Theodor Adorno, Max Horkheimer). Pour ces derniers, le terme de « pathologie » apparaissait comme le plus adéquat pour décrire la face sombre de la modernité libérale-capitaliste. Dès ses origines, ce terme désignait trois plans en interaction, que l'on peut brièvement rappeler : une ontologie sociale (permettant de distinguer une « vie inauthentique » d'une « vie authentique »), une épistémologie (donnant à penser que les catégories scientifiques utilisées pour décrire la société étaient également viciées) et une théorie morale (voyant dans ces pathologies une « blessure morale ») (de Nanteuil, 2014).

Les auteur·e·s contemporain·e·s qui se réclament d'une telle tradition, Jürgen Habermas ou Axel Honneth en particulier, n'ont d'ailleurs jamais cessé de l'utiliser (Hunyadi, 2015). En même temps, ils et elles ont fait le choix de renoncer à la radicalité de leurs prédécesseurs et ont reconnu les acquis des analyses contemporaines sur la justice sociale – les dialogues Rawls-Habermas puis Fraser-Honneth en témoignent (Habermas et Rawls, 2005 ; Fraser et Honneth, 2003). En un certain sens, on peut dire que le terme de « vulnérabilité » permet d'approfondir ce projet en s'attachant à décrire l'expérience singulière de ces pathologies, c'est-à-dire en les appréhendant à travers leur inscription dans un corps (sexué, mortel) et une relation (asymétrique). L'analyse des « pathologies de la modernité » y gagne en lucidité, en réalisme aussi. On ne voit pas comment progresser dans l'analyse critique tant qu'on ne valorise pas cette situation « de dépendance au monde » dont parlait Mylène Botbol-Baum plus haut, qui est celle du nouveau-né ou du malade, mais aussi celle de toute personne dont les supports de l'intégration sociale font défaut. Mais ce qu'elle gagne en lucidité, cette orientation analytique ne le perd-elle pas en projet, en force normative comme en puissance transformatrice ? En prolongeant l'analyse de Jean-Louis-Genard au début

de cette étude, doit-on penser que « l'analyse conjonctive » dont la vulnérabilité est le symptôme – associant fragilité *et* résistance, dépendance *et* émancipation – finira par nous enfermer dans un piège implacable ? Un piège qui, en dissociant « vie bonne » et « vie émancipée », nous fasse renoncer au moindre « idéal de vie bonne », au risque de nous éloigner toujours plus de perspectives concrètes d'émancipation ?

### 3. Au-delà de la justice sociale... la non-violence ?

Il convient alors de s'interroger : de quoi la vulnérabilité est-elle précisément le nom ? Sans doute cette question n'a-t-elle pas encore rencontré de réponses satisfaisantes. D'un déficit de justice ? À n'en pas douter. D'un défaut de relationalité ? Plus encore. Mais ne doit-on pas aller plus loin ? Dans le déni d'une affectivité vécue, dans le refus de consentir à la dépendance ou à la finitude, dans le mépris pour la singularité de l'autre, la violence ne refait-elle pas surface ? Par-là, il ne faudrait pas seulement entendre un ensemble de destructions, mais, de façon plus subtile, toutes les formes de brutalité qui émaillent le tissu social et qui, dans les cas les plus radicaux, renvoient à une tentative d'anéantissement de l'autre – de l'humanité en l'autre. Certes, une telle perspective supposerait de se détacher de la figure de « l'homicide », que l'Occident a érigé en figure cardinale de la violence, et de penser les violences dans un rapport « différé » à la mortalité (de Nanteuil et Mora-Cortes, 2016). Mais n'est-ce pas aussi de cela qu'il est question à l'heure où la « guerre » ne constitue plus, à l'échelle globale, le référent principal de la violence généralisée (Gros, 2006) ? Une telle question appelle à son tour deux remarques :

- la première est que, s'il serait « obscène » de faire de l'Europe, le lieu de toutes les violences, celle-ci est aussi une « formidable machine à invisibiliser la violence en son propre sein. [...] Pour des raisons qui ne sont pas toutes idéologiquement pures, les violences sexistes (bien réelles) subies par les femmes dans les sociétés patriarcales du Moyen-Orient et d'Asie sont en pleine lumière, cependant que les chiffres énormes des violences conjugales perpétrées dans les pays européens demeurent largement invisibles ou inaudibles » (Balibar, 2013, p. 195). Plus largement, on doit reconnaître que l'on assiste à une diffraction des formes de violence dans le tissu social. Mais cela n'est pas une raison pour en sous-estimer l'importance. Et si le terme de « vulnérabilité » avait précisément pour objet de réactualiser cette notion dans l'espace-temps occidental, plutôt que d'en faire – comme c'est trop souvent le cas – « l'affaire des autres » ?
- la seconde découle directement de cette observation. La violence importe moins que son contraire, le refus *des* violences, le refus de *toute* violence. Résister à la vulnérabilité sociale tout en assumant sa vulnérabilité existentielle, travailler à l'émancipation collective dans le jeu de dépendances multiples, penser la condition humaine en refusant que les plus fragiles

– physiquement, culturellement ou économiquement – soient exclus d’un projet de transformation sociale, ne serait-ce pas donner un nouveau visage à la « non-violence » ? Bien sûr, le terme fait débat (Butler, 2017 ; Balibar, 2010). Mais ne gagnerait-on pas à situer la vulnérabilité dans une perspective de cette nature ? Car la non-violence est tout le contraire d’une passivité, rappelle Judith Butler. En tant que « projet éthique » et « pratique corporelle », elle est un « combat social et politique destiné à retourner la rage en acte pour la paix » (Botbol-Baum et de Nanteuil, 2017, p. 15). Auquel cas, l’articulation entre « vie bonne » et « vie émancipée » redeviendrait possible, du moins si l’on voit dans ce combat une tâche sans cesse renouvelée. Au plan pratique, c’est un horizon de possibilités qui s’ouvre. Au plan normatif, c’est une exigence qui se dessine. Telle peut-être la condition pour faire de la « vulnérabilité », non seulement le symptôme, mais l’opérateur critique d’un monde en plein bouleversement.

## Bibliographie

- Balibar, E. (2013). « Sur la “brutalisation” de l’Europe », in de Nanteuil, Matthieu et Múnera Ruiz Leopoldo, *La vulnérabilité du monde. Démocratie et violence à l’heure de la globalisation*, Louvain-la-Neuve, PUL, 2013, p. 193-205.
- (2010). *Violence et civilité*. Wellek Library Lectures et autres essais de philosophie politique, Paris, Galilée.
- Botbol-Baum, M. et de Nanteuil, M. (2017). « Du genre à la non-violence : vers une éthique de la relationalité. Lire Judith Butler », in Botbol-Baum, M. (ed.), *Judith Butler. Du genre à la non-violence*, Paris, Cécile Dufaut, p. 15-24.
- Butler, J. (2017). « Interpréter la non-violence. Partie I : “Qu’est-ce qui m’amène à la question de la non-violence. Partie II : “Corporéité et normativités” », in Botbol-Baum, M. (ed.), *Judith Butler. Du genre à la non-violence*, Paris, Cécile Dufaut, p. 25-67.
- de Nanteuil, M. (2014). « Qui est le sujet du mépris ? », in Hunyadi, M. (dir.). *Axel Honneth. De la reconnaissance à la liberté*, Bordeaux, Le Bord de l’eau, p. 53-64.
- de Nanteuil, M. et Mora Cortes, A.-F. (2016). « La muerte diferida. Desplazamiento forzado y violencia de masa en Colombia », in Fjield, A., Quintana, L. et Tassin, E. (eds), *Movimientos sociales y subjetivaciones políticas*, Bogotá, Uniandes, p. 17-53.
- Fraser, N. et Honneth, A. (2003). *Redistribution Or Recognition ? A Political Philosophical Exchange*, Londres, Verso.
- Gros, F. (2006). *États de violence. Essai sur la fin de la guerre*, Paris, Gallimard.
- Habermas, J. et Rawls, J. (2005). *Débat sur la justice politique*, Paris, Cerf.
- Hunyadi, M. (2015). « Les limites politiques de la philosophie sociale », *Esprit*, vol. août-septembre, n° 8, p. 80-93.



## Présentation des auteur·e·s

---

Mylene Botbol Baum, professeure de philosophie à l'Institut supérieur de philosophie (ISP) et responsable du Centre de bioéthique Health, Ethics, Law and Social Issues (HELESI), Université catholique de Louvain. Membre du comité d'éthique de l'INSERM.

Julien Charles, sociologue, chargé de recherches et de formations au Centre socialiste d'éducation permanente (CESEP), chargé de cours invité et membre du Centre de recherches interdisciplinaires Démocratie, Institutions, Subjectivité (CriDIS), Université catholique de Louvain.

Lotte Damhuis, docteure en sociologie, chargée de cours invitée à la Faculté ouverte de politique économique et sociale (FOPES), Université catholique de Louvain. Chargée de recherche à la Fédération des services sociaux asbl.

Emmanuel Declercq, psychologue, sexologue, psychothérapeute en consultation libérale. Doctorant en psychologie, Université catholique de Louvain.

Florence Degavre, professeure de socioéconomie et en études de genre, Faculté ouverte de politique économique et sociale (FOPES), vice-présidente du Centre interdisciplinaire de recherche Travail, État, Société (CIRTES), Université catholique de Louvain.

Matthieu de Nanteuil, professeur de sociologie, membre du Centre de recherches interdisciplinaires Démocratie, Institutions, Subjectivité (CriDIS) et de la Chaire « Démocratie, Cultures, Engagement », Université catholique de Louvain. Membre du Groupe de recherche en théories politiques contemporaines (TEOPOCO), Université nationale de Colombie.

Jean-Louis Genard, philosophe, docteur en sociologie, professeur à la Faculté d'architecture « La Cambre-Horta » de l'Université libre de Bruxelles. Rédacteur en chef de la revue *SociologieS* (AISLF).

Isabelle Ferreras, sociologue et politologue, chercheure qualifiée du Fonds de la recherche scientifique (FRS-FNRS) et membre permanente du Centre de recherches interdisciplinaires Démocratie, Institutions, Subjectivité (CriDIS), Université catholique de Louvain. Senior research associate du Labor and Worklife Program, Université d'Harvard.

Quentin Jouan, docteur en histoire contemporaine, membre du Laboratoire de recherche en Histoire (LaRHIS), Université catholique de Louvain.

Laura Merla, sociologue et politologue, professeure de sociologie, directrice du Centre interdisciplinaire de recherche sur les familles et les sexualités (CIRFaSe), Université catholique de Louvain. Honorary Research Fellow, University of Western Australia.

Florence Osty, professeure affiliée de sociologie à Sciences Po Paris, directrice de l'Executive master « Sociologie de l'entreprise et stratégie de changement », chercheure associée au Laboratoire interdisciplinaire pour la sociologie économique (LISE, CNAM-Paris).

Thomas Pongo, docteur en sciences de gestion, assistant d'enseignement à la Faculté ouverte de politique économique et sociale (FOPES), chercheur associé au Centre interdisciplinaire de recherche Travail, État, Société (CIRTES), Université catholique de Louvain.

Natalie Rigaux, professeure de sociologie, responsable du Groupe de recherche interdisciplinaire sur les vieillissements (GRIVES), Université de Namur.

# Table des matières

## Introduction

### *Travail et care comme expériences politiques*

|                                                                   |    |
|-------------------------------------------------------------------|----|
| Matthieu de Nanteuil et Laura Merla                               | 5  |
| 1. Sur la domination                                              | 6  |
| 2. Le renouveau de la critique féministe                          | 6  |
| 3. Vulnérabilité(s)                                               | 7  |
| 4. Vers une nouvelle approche de la solidarité                    | 10 |
| 5. Et le travail ? Et la politique ?                              | 11 |
| 6. Travail et <i>care</i> , des contributions interdisciplinaires | 13 |
| Bibliographie                                                     | 17 |

## Partie 1

### **Sur le *care* : les enjeux politiques de la relation à l'autre**

#### **La place du *care* dans la réorientation des théories critiques**

|                                                                                                          |    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Jean-Louis Genard                                                                                        | 21 |
| 1. Les paradoxes et les limites de l'horizon de l'émancipation                                           | 21 |
| 2. Autonomie et intersubjectivité, autonomie <i>versus care</i>                                          | 22 |
| 3. Penser ensemble <i>care</i> et autonomie, au cœur de l'antinomie                                      | 23 |
| 4. Modernité disjonctive, modernité conjonctive                                                          | 24 |
| 5. Les déplacements de la critique : une critique sous l'horizon de la vulnérabilité et de l'incapacité  | 25 |
| 6. Ce que cela change, en quoi la perspective du <i>care</i> affecte et déplace les ressources critiques | 27 |
| 6.1. De l'espoir à l'indignation et à la colère                                                          | 27 |
| 6.2. Du droit au devoir, et du « devoir faire » au « ne pas pouvoir ne pas faire »                       | 28 |
| 6.3. Du méliorisme à l'évitement du tort, du progrès à la précaution                                     | 29 |
| 6.4. De l'émancipation à la capacitation et à l'empowerment                                              | 30 |

|                                                                                   |    |
|-----------------------------------------------------------------------------------|----|
| 6.5. <i>L'intervention sociale avec comme visée le développement du potentiel</i> | 31 |
| 6.6. <i>De l'émancipation à l'estime de soi et au bien-être subjectif</i>         | 32 |
| 7. Pour conclure                                                                  | 33 |
| Bibliographie                                                                     | 33 |

## **Une journée dans un centre de soins de jour pour personnes « démentes »**

### *Le soin comme expérience politique*

|                                                                                  |    |
|----------------------------------------------------------------------------------|----|
| Natalie Rigaux                                                                   | 37 |
| 1. La journée observée dans son contexte                                         | 38 |
| 2. Le temps du soin                                                              | 41 |
| 2.1. <i>Une expérience du vivre ensemble avec la pluralité</i>                   | 41 |
| 2.2. <i>Une micropolitique des troubles</i>                                      | 43 |
| 2.3. <i>Une expérience politique du travail</i>                                  | 44 |
| 3. Des articulations projectives                                                 | 46 |
| 4. Transformer d'un même mouvement le rapport au malade<br>et le travail du soin | 48 |
| Bibliographie                                                                    | 48 |

## **Contre la réification de la vulnérabilité**

### *Penser une vulnérabilité capable*

|                                                                                                                                         |    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Mylène Botbol-Baum                                                                                                                      | 51 |
| 1. La rhétorique du <i>care</i> de Carol Gilligan et Joan Tronto                                                                        | 52 |
| 2. L'éthique soignante se fonde-t-elle sur une asymétrie à dépasser ?                                                                   | 52 |
| 3. L'intersubjectivité comme premier moment du <i>care</i>                                                                              | 55 |
| 3.1. <i>Les philosophies morales critiques aujourd'hui :<br/>        entre l'éthique du care et le besoin de reconnaissance sociale</i> | 57 |
| 4. Du <i>care</i> à la reconnaissance de la vulnérabilité capable                                                                       | 57 |
| 4.1. <i>La vulnérabilité et l'autonomie de la raison</i>                                                                                | 58 |
| 4.2. <i>Le désir et la raison</i>                                                                                                       | 58 |
| 5. Vulnérabilité de la délibération                                                                                                     | 59 |
| 5.1. <i>L'approche par les capacités et la compatibilité<br/>        entre agentivité et vulnérabilité</i>                              | 60 |
| 5.2. <i>Comment devenir agent à partir de sa vulnérabilité même ?</i>                                                                   | 62 |
| Bibliographie                                                                                                                           | 63 |

## **Considérations sur le traumatisme extrême et l'exil**

### *Plaidoyer pour une éthique du care*

|                                                                     |    |
|---------------------------------------------------------------------|----|
| Emmanuel Declercq                                                   | 65 |
| 1. En guise d'ouverture                                             | 65 |
| 2. Considérations sur le traumatisme psychique                      | 69 |
| 3. Considérations sur l'actuel malaise de nos sociétés occidentales | 70 |
| 4. Plaidoyer pour une éthique du <i>care</i> et de l'engagement     | 74 |
| 5. En guise de conclusion                                           | 76 |
| Bibliographie                                                       | 77 |

## **Repenser la défamilialisation**

|                                                                                                                     |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Laura Merla et Florence Degavre                                                                                     | 79 |
| 1. Introduction                                                                                                     | 79 |
| 2. Controverses du féminisme                                                                                        | 80 |
| 3. La migration : un pilier de la défamilialisation dans les États sociaux du nord                                  | 83 |
| 4. Migration : une piste vers la défamilialisation ?                                                                | 84 |
| 4.1. <i>Les conditions de travail dans le care :<br/>          un obstacle à la défamilialisation des migrantes</i> | 85 |
| 4.2. <i>Le care intra-familial des travailleuses migrantes</i>                                                      | 85 |
| 4.3. <i>L'invisibilité du care transnational intra-familial</i>                                                     | 86 |
| 5. Yasmina et Natalia                                                                                               | 86 |
| 6. Encastrer la défamilialisation dans le contexte transnational                                                    | 89 |
| 7. Conclusion                                                                                                       | 92 |
| Bibliographie                                                                                                       | 94 |

## Partie II

### Sur le travail : expériences de l'injustice et perspectives démocratiques

#### De l'Europe à l'atelier

##### *Vulnérabilité du travailleur et démocratisation de l'entreprise à la fin des Trente Glorieuses*

|                                                                      |     |
|----------------------------------------------------------------------|-----|
| Quentin Jouan                                                        | 103 |
| 1. Introduction                                                      | 103 |
| 2. Les vulnérabilités du travailleur                                 | 104 |
| 2.1. <i>Un terme polymorphe</i>                                      | 104 |
| 2.2. <i>Vulnérabilités vécues et ressenties</i>                      | 104 |
| 3. Des réponses syndicales divergentes                               | 109 |
| 3.1. <i>La FGTB ou l'établissement d'une société socialiste</i>      | 109 |
| 3.2. <i>La CSC : la participation de l'homme dans son entreprise</i> | 111 |
| 4. Conclusion                                                        | 114 |
| Bibliographie                                                        | 115 |

#### Vulnérabilité et résistance dans les mutations du travail

|                                                                                                                                                                             |     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Florence Osty                                                                                                                                                               | 117 |
| 1. Le travail ce paradis perdu ?                                                                                                                                            | 118 |
| 1.1. <i>La vulnérabilité comme symptôme d'une autonomie dépendante</i>                                                                                                      | 118 |
| 1.2. <i>Le travail : un grand intégrateur qui ne produit plus<br/>sa fonction de protection et de reconnaissance</i>                                                        | 119 |
| 2. Les symptômes de la vulnérabilité dans la sphère du travail                                                                                                              | 120 |
| 2.1. <i>L'exposition au changement permanent :<br/>la crise sociale de modernisation</i>                                                                                    | 120 |
| 2.2. <i>Des contextes de reconnaissance plus incertains :<br/>de la plainte au malaise de reconnaissance</i>                                                                | 121 |
| 2.3. <i>Des itinéraires professionnels plus discontinus<br/>et des modes de conciliation temporels plus exigeants :<br/>bifurcations et recompositions des trajectoires</i> | 122 |
| 3. Résister à la vulnérabilité                                                                                                                                              | 124 |
| 3.1. <i>Les collectifs d'action informels au travail :<br/>une ressource fragile, mais bien réelle</i>                                                                      | 124 |
| 3.2. <i>Le métier comme résistance et ajustement aux contextes incertains</i>                                                                                               | 125 |

|                                                                                                                                        |     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 3.3. <i>Les réseaux familiaux et sociaux :<br/>une ressource inégalement répartie, mais décisive</i>                                   | 126 |
| 3.4. <i>Construire des réseaux professionnels :<br/>un étayage identitaire et de compétence pour développer<br/>son pouvoir d'agir</i> | 127 |
| Bibliographie                                                                                                                          | 129 |
| <b>Maîtrise individuelle du temps et justice sociale</b>                                                                               |     |
| Lotte Damhuis                                                                                                                          | 131 |
| 1. Des dispositifs visant à former à la compétence temporelle                                                                          | 133 |
| 2. Ce que maîtriser son temps suppose dans l'accompagnement d'un public<br>« en emploi »                                               | 135 |
| 2.1. <i>La logique du projet pour guider le temps qui passe</i>                                                                        | 135 |
| 2.2. <i>Être dans l'ici et maintenant pour goûter le temps et être effectif</i>                                                        | 136 |
| 3. Ce que maîtriser son temps suppose dans l'accompagnement d'un public<br>en recherche d'emploi                                       | 137 |
| 3.1. <i>Le régime du projet</i>                                                                                                        | 137 |
| 3.2. <i>L'anticipation pratique et la déconstruction d'une attitude<br/>« présentiste »</i>                                            | 137 |
| 4. Ce qu'une lecture individualisante du rapport au temps permet et exige                                                              | 139 |
| 4.1. <i>Sentiment de maîtrise et émancipation</i>                                                                                      | 139 |
| 4.2. <i>Logique d'enquête et pression sur le familial</i>                                                                              | 139 |
| 5. La compétence temporelle comme nouveau standard ?                                                                                   | 141 |
| 5.1. <i>Qualification morale des engagements dans le temps</i>                                                                         | 141 |
| 5.2. <i>L'attitude active comme horizon de légitimité du rapport au temps</i>                                                          | 142 |
| 6. Culture temporelle et justice sociale                                                                                               | 143 |
| Bibliographie                                                                                                                          | 145 |
| <b>Expériences d'injustice et dénonciations malheureuses</b>                                                                           |     |
| <i>L'activité décisionnelle d'un collectif de producteurs au sein<br/>d'une coopérative du secteur agroalimentaire</i>                 |     |
| Thomas Pongo                                                                                                                           | 149 |
| 1. Les ressources d'une approche discursive et ethnopragmatique                                                                        | 150 |
| 2. Regard sur le secteur coopératif                                                                                                    | 151 |
| 2.1. <i>L'organisation enquêtée : une coopérative du secteur agroalimentaire</i>                                                       | 151 |
| 2.2. <i>Espaces et moments observés : les « réunions de producteurs »</i>                                                              | 152 |
| 2.3. <i>La problématique à la base de la décision</i>                                                                                  | 153 |

|                                                                                                                                                 |     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 3. Les raisons de dénonciations malheureuses                                                                                                    | 153 |
| 3.1. <i>Dénoncer la logique et les modalités d'analyse des pratiques agricoles : l'influence des règles d'intelligibilité et de faisabilité</i> | 153 |
| 3.2. <i>L'attente de tangibilité</i>                                                                                                            | 155 |
| 3.3. <i>L'attente de faisabilité</i>                                                                                                            | 156 |
| 3.4. <i>Condamner la taille d'une exploitation : l'importance de la règle de considération pour autrui</i>                                      | 158 |
| 4. Conclusion : dénonciations malheureuses et décision vulnérable                                                                               | 161 |
| Bibliographie                                                                                                                                   | 163 |

## **La citoyenneté au travail**

### *Enjeu pour les organisations et la sociologie*

|                                                                             |     |
|-----------------------------------------------------------------------------|-----|
| Julien Charles et Isabelle Ferreras                                         | 165 |
| 1. Politisation et dépolitisation du travail                                | 165 |
| 2. Expérience et organisation du travail                                    | 168 |
| 2.1. <i>Dépolitisation du travail par le management participatif</i>        | 168 |
| 2.2. <i>L'autogestion comme capacitation à politiser le travail</i>         | 170 |
| 2.3. <i>De l'expérience politique du travail au gouvernement du travail</i> | 171 |
| 3. L'éclatement du travail par sa sociologie                                | 173 |
| 4. Conclusion. Pour une sociologie politique et critique du travail         | 175 |
| Bibliographie                                                               | 176 |

## **Pour un concept critique de vulnérabilité**

### *En guise d'ouverture*

|                                                              |     |
|--------------------------------------------------------------|-----|
| Matthieu de Nanteuil                                         | 179 |
| 1. Les théories de la justice... contre la justice sociale ? | 179 |
| 2. Vulnérabilité(s) : une singularité... sans projet ?       | 180 |
| 3. Au-delà de la justice sociale... la non-violence ?        | 181 |
| Bibliographie                                                | 183 |

## **Présentation des auteur·e·s**